

# BIBLIOTHÈQUE(S)

11/12

DÉCEMBRE  
2003

## À L'ÉCOLE/LAÏCITÉ

Éditorial par Gilles Éboli **1** Bibliobréves **4** **À l'école** • Les BCD à la croisée de l'école et de la cité, par Jean Foucambert **10**  
 Le Muy : une école au rythme de sa BCD, interview d'Azadeh Kavian **14** L'ABCD de la BCD, par Jean-Pierre Baratault **16** L'expérience brestoise ou le principe de l'évolution perpétuelle, par Isabelle Le Cornec, Monique Pailler **19** De la BCD au diplôme ABF : entretien avec Estelle Lefevre, par Sylvie Hamzaoui **22** L'espoir enfoui ?, par Jean-Louis Jouanaud **24** Les bécédéistes au chômage ?, entretien par Virginie Kremp **25** J'aurais voulu être un bécédéiste, par Vincent Peyre **28** Formation des enseignants : rendez-vous manqué ou défi à relever ?, par Sylvie Paoli, Brigitte Tafforin **31** Des jeunes lecteurs critiques à Aulnay-sous-Bois, par Edwige Martin **34**  
 La Suisse : bonne élève en CDI, inégale en BCD, par Madeleine Duparc **37** Comment favoriser la lecture en Algérie ?, par Zoubida Kouti **40** **Actualités de l'ABF**  
 • Les gens • En bref **44** La chronique d'Oxor • Paris-Paname je visualise, après..., par Marc Roger **46** **Congrès** • Mon premier congrès, par Isabelle Moreau • Les étrangers, nouveaux « clients » des BP, par Virginie Kremp **48** **Portrait** • Léo Ferré : « La Musique et les Mots... », par Jean Lapierre **52** **Espaces et architectures** • Culture et sport à Megève, par Anne-Françoise Bonnardel **54** **Enquête** • Emprunt de CD et de livres : quelle articulation ?, par Claude Poissenot **56**  
**Parole(s) d'éditeur** • Green Turtle, l'invitation au voyage, entretien par Virginie Kremp **59** **Laïcité** • La laïcité face aux défis d'une société multiculturelle, par Marie-Claude Lutrand **64** **Bibliothèques publiques : de la neutralité au pluralisme ?**, par Jean-Luc Gautier-Gentès **68** La laïcité en bibliothèque se lit au pluralisme des collections, par Jean-François Jacques **88** Les religions entre nature et culture, par Jean-Claude Annezer **92** Pour une approche scientifique des phénomènes religieux : la V<sup>e</sup> section de l'EPHE et sa bibliothèque, par Morgan Guiraud **95** Faut-il être trop laïc pour l'être assez ?, par Jeanne Jacques **98** **Notes de lectures** **101**  
 Les Partenariats des bibliothèques, Dominique Arot (F. Danset) • Déménager une bibliothèque, Elisabeth Prost, Nathalie Esnault (A. Carro-Réhault) • Le Texte à l'heure de l'Internet, sous la dir. de Gloria Origgi et Noga Arikha (Cl. Belayche) • Les Complications, Allen Kurzweil (A. Verneuil) • Storie di Libridine, Annalisa Bruni (V. Kremp)  
 • Nous avons reçu **105** **Annonces** **106**



## Éditorial

**Publication bimestrielle**  
paraissant depuis 1907  
Éditée par l'**Association des bibliothécaires français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris  
Téléphone : 01 55 33 10 30  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
abf@abf.asso.fr  
www.abf.asso.fr

**Directeur de la publication**  
Gilles Éboli

**Rédactrice en chef**  
Virginie Kremp  
virginie@abf.asso.fr

**Ont collaboré à ce numéro**  
Karine Faucher, Azadeh Kavian

**Coordination du dossier Laïcité**  
Geneviève Boulbet

**Comité de rédaction**  
Alexandre Aussedat,  
Geneviève Boulbet,  
Isabelle de Cours, Gilles Éboli,  
Sylvie Hamzaoui,  
Jean-François Jacques

**Relecture**  
Axelle Maldidier

**Publicité - Diffusion**  
ABIS - Caroline Paganucci  
Téléphone : 01 40 22 63 11  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
cpaganucci@wanadoo.fr

**Maquette-Mise en pages**  
M.-C. Carini et Pictorus

**Abonnements 2003**  
France 90 € – Étranger 95 €  
Commission paritaire  
n° 1104G82347  
ISSN : 1632-9201  
Dépot légal : décembre 2003  
**Impression** : Jouve, Paris

### BIBLIOTHÈQUE(S)

REVUE DE L'ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS  
est analysée dans la base  
Pascal produite par l'INIST  
et dans la base LINA.

**Couverture** : © Christophe Fouin.  
Statue de Jules Ferry.

Les photos en pages 11, 12, 26, 32 sont  
extraites du livre *Ce qu'il savait lire,*  
*c'était les gens*, Éd. Comp'Act, et  
reproduites avec l'aimable autorisation  
du photographe, Hervé Nègre.

Remerciements à F. di Giovanni, société  
Italique, qui a fourni une partie  
des illustrations du dossier Laïcité,  
et la couverture.

Nouvelle édition du *Métier de bibliothécaire*<sup>1</sup>, élection d'un nouveau secrétaire national – Daniel Le Goff remplace Jean-François Jacques, désormais secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques –, recrutement prévu d'un(e) délégué(e) général(e), réouverture du site, désignation des dates et thèmes du congrès 2004 – Toulouse, 11-14 juin, « Bibliothèques et territoires » –, recommandations aux libraires et bibliothécaires pour la mise en œuvre de la loi sur le droit de prêt – disponible sur le site –, texte commun sur la formation avec la Fédération nationale des communes pour la culture et l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt (également sur le site), prise de position et réunions interassociatives sur la directive européenne sur le droit d'auteurs dans la société de l'information, rapprochement avec la Fédération française de coopération entre bibliothèques... l'ABF ne chôme pas et met progressivement en œuvre les orientations décidées au congrès d'Aubagne.

Certaines de ces positions prises ne manquent pas d'ouvrir le débat, pour la formation comme pour les recommandations ou pour la coopération : c'est essentiel. C'est même là peut-être le cœur de la mission de notre association : échanger, dialoguer, débattre sur les problèmes qui agitent le métier... voire la société (et par conséquent le métier).

D'où ce numéro double, prévu de longue date quant aux sujets retenus, consacré à l'école et à la laïcité. Bien évidemment, séparés comme réunis, ces deux thèmes, au cœur des polémiques de notre début de XXI<sup>e</sup> siècle, ne doivent pas échapper à notre réflexion : c'est toute l'ambition des contributions ici réunies.

*BIBLIOTHÈQUE(S)* comme réveil-matin ? Pourquoi pas, si jamais les bibliothécaires se sont endormis. Voire...

Gilles ÉBOLI

1. Disponible auprès du Cercle de la librairie :  
35, rue Grégoire-de-Tours  
75006 Paris, tél. : 01 44 41 28 00

### Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 13 : Chine – 29 février 2004
- n° 14 : Midi-Pyrénées – 15 mai 2004
- n° 15 : Musique – 30 juillet 2004
- n° 16 : Sexas, seniors, etc. – 15 octobre 2004
- n° 17/18 : Presse/Revue professionnelle étrangères – 30 décembre 2004



# BIBLIothèque(s)

11/12

DÉCEMBRE  
2003

## Sommaire

4 **Bibliobrevés**

### Dossier **À L'ÉCOLE**

- 10 Les BCD à la croisée de l'école et de la cité, par JEAN FOUCAMBERT
- 14 Le Muy : une école au rythme de sa BCD, interview d'AZADEH KAVIAN
- 16 L'ABCD de la BCD, par JEAN-PIERRE BARATAULT
- 19 L'expérience brestoise ou le principe de l'évolution perpétuelle,  
par ISABELLE LE CORNEC, MONIQUE PAILLER
- 22 De la BCD au diplôme ABF : entretien avec Estelle Lefevre,  
par SYLVIE HAMZAOUI
- 24 L'espoir enfoui ?, par JEAN-LOUIS JOUANAUD
- 25 Les bécédéistes au chômage ?, entretien par VIRGINIE KREMP
- 28 J'aurais voulu être un bécédéiste, par VINCENT PEYRE
- 31 Formation des enseignants : rendez-vous manqué ou défi à relever ?,  
par SYLVIE PAOLI, BRIGITTE TAFFORIN
- 34 Des jeunes lecteurs critiques à Aulnay-sous-Bois, par EDWIGE MARTIN
- 37 La Suisse : bonne élève en CDI, inégale en BCD, par MADELEINE DUPARC
- 40 Comment favoriser la lecture en Algérie ?, par ZOUBIDA KOUTI

*Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

## Actualités de l'ABF

- 44 *Les gens – En bref*
- 46 *La chronique d'Oxor*  
Paris-Paname je visualise, après..., par MARC ROGER
- 48 *Congrès*  
Mon premier congrès, par ISABELLE MOREAU  
Les étrangers, nouveaux « clients » des BP, par VIRGINIE KREMP

## Portrait

- 52 Léo Ferré : « la Musique et les Mots... », par JEAN LAPIERRE

## Espaces et architectures

- 54 Culture et sport à Megève, par ANNE-FRANÇOISE BONNARDEL

## Enquête

- 56 Emprunt de CD et de livres : quelle articulation ?, par CLAUDE POISSENOT

## Parole(s) d'éditeur

- 59 Green Turtle, l'invitation au voyage, entretien par VIRGINIE KREMP

## Dossier **LAÏCITÉ**

- 64 La laïcité face aux défis d'une société multiculturelle,  
par MARIE-CLAUDE LUTRAND
- 68 Bibliothèques publiques : de la neutralité au pluralisme ?,  
par JEAN-LUC GAUTIER-GENTÈS
- 88 La laïcité en bibliothèque se lit au pluralisme des collections,  
par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 92 Les religions entre nature et culture, par JEAN-CLAUDE ANNEZER
- 95 Pour une approche scientifique des phénomènes religieux :  
la V<sup>e</sup> section de l'EPHE et sa bibliothèque, par MORGAN GUIRAUD
- 98 Faut-il être trop laïc pour l'être assez ?, par JEANNE JACQUES

## 101 **Notes de lectures**

- 105 Nous avons reçu

## 106 **Annonces**



• **15 octobre – 23 juin 2004, Houilles (78)**, atelier d'écriture virtuel à la bibliothèque Jules-Verne, animé par Jean-Marc Ligny, auteur français d'œuvres de science-fiction.

Chaque personne peut participer et prendre le projet en cours de route. Toutes les contributions se font par e-mail uniquement. Tél. : 01 39 68 68 20. [missionsf@ville-houilles.fr](mailto:missionsf@ville-houilles.fr)

• **5 novembre – 28 février 2004, Paris**, exposition consacrée au roman policier pour la jeunesse à la Bibliothèque des littératures policières (Bilipo). Tél. : 01 42 34 93 00. [bilipo1@free.fr](mailto:bilipo1@free.fr)

• **15 novembre – 24 janvier 2004, La Chaux-de-Fonds, Suisse**, exposition de photographies de portraits d'enfants, 1963-2003, à la Bibliothèque des jeunes.

• **15 décembre, Marseille (13)**, 1<sup>ère</sup> journée du stage de formation des bibliothécaires-formateurs en mission internationale, organisé par le CRFCB. 19-20 janvier et 2-3 février 2004, ingénierie de formation dans le contexte international. Inscriptions auprès du CRFCB. Tél. : 04 91 10 60 96.

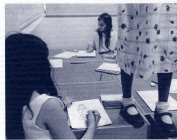
• **Jusqu'au 20 décembre, Bordeaux (33)**, BM, exposition « La vie musicale à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle : représentations de l'Opéra et concerts du Musée. » Tél. : 05 56 10 30 00.

• **Jusqu'au 27 décembre, Paris**, exposition « Il était une fois la lettre » à la bibliothèque Brochant. Tél. : 01 42 28 69 94.

• **Jusqu'au 4 janvier 2004, Lagny-sur-Marne (77)**, exposition de livres et estampes de graveurs régionaux. Association Empreinte. Tél. : 01 60 07 75 87.

suite p. 6

Il avait du génie pour ça, il faut le dire. Il savait écouter. Et il savait lire. Pas les livres, ça tout le monde peut, lui, **ce qu'il savait lire, c'était les gens.** Les signes que les gens emportent avec eux : les endroits, les bruits, les odeurs, leur terre, leur histoire... écrite sur eux, du début à la fin. Et lui, il la lisait, et avec un soin infini, il cataloguait, il répertoriait, il classait...



Hervé Nègre photographies Laure Bernard textes

Éditions Comp'Act

Éd. Comp'Act. ISBN 2-87661-251-8

## LA MÉDIATHÈQUE DE DÉCINES PHOTOGRAPHIE LA LECTURE

Un livre de photographies d'Hervé Nègre, accompagné de textes de Laure Bernard, propose un cheminement sensible et documenté dans l'univers de la lecture publique à la médiathèque de Décines (69). Les photographies font l'objet d'une exposition, « Lectures à Décines », louée gratuitement : 30 clichés noir et blanc 34 x 22 cm sur fond blanc, cadre en bois 55 x 45 cm.

Tél. : 04 72 93 30 19/10. [mediath.decines@free.fr](mailto:mediath.decines@free.fr)  
Le livre *Ce qu'il savait lire, c'était les gens* rapporte les propos de lecteurs, jeunes et grands, de médiateurs, du personnel de la médiathèque.

### ■ EN LIGNE

#### • COMMUNICATIONS DES PÔLES ASSOCIÉS

Les textes des intervenants de la 7<sup>e</sup> Journée des pôles associés qui s'est tenue le 3 juillet dernier à l'Alcazar, BM de Marseille, sur le thème de « La coopération entre bibliothèques face aux enjeux du Web et de la numérisation partagée », sont accessibles en ligne sur le site de la BNF. [http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=cooperation/po\\_2003.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=cooperation/po_2003.htm)

#### • NOUVEAUTÉ SUR LE SITE DU CRDP DE NANCY

L'académie de Nancy-Metz organise depuis 1998 des rencontres entre bibliothécaires et documentalistes, qui se penchent sur la littérature jeunesse des collèges et des lycées. À partir de leurs commentaires et de mémofiches, des fiches bibliographiques sont établies et sont désormais téléchargeables depuis le site du CRDP de Nancy. La sélection 2003 sera bientôt disponible. Tél. : 03 83 86 26 80. <http://crdp.ac-nancy-metz.fr/cgi-bin/littjeun>

#### • NOUVEAU SUPPORT PAR MEDIADIX

Un support consacré aux répertoires et aux catalogues des bibliothèques, ainsi qu'une présentation du prêt entre bibliothèques, est désormais disponible sur le site de Mediadix. Cet ensemble de documents permet d'obtenir une vision synthétique mais rapide des sujets abordés. Tél. : 01 55 39 12 54. <http://xnet2.u-paris10.fr/pls/portal130/docs/FOLDER/MEDIADIX/SITE/COURS/OUTIL>

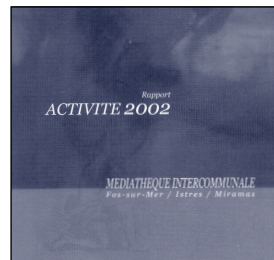
#### • UN SITE POUR LES BIBLIOTHÈQUES DU RHÔNE

La cellule technologies de l'information et de la communication du département du Rhône a mis en œuvre un site regroupant toutes les bibliothèques. Il offre notamment la possibilité d'accéder aux catalogues des collections et à l'annuaire des bibliothèques en réseau. Avec 400 visiteurs en moyenne par mois, le site promet de se développer davantage d'ici 2004. [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR CÉDÉROM

La médiathèque intercommunale du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) du nord-ouest de l'étang de Berre (13) diffuse son rapport d'activité sur cédérom. Un support original qui permet de montrer l'offre culturelle proposée au public et l'évolution des activités de la médiathèque. Elle est la première en

France à concevoir un outil multimédia reflétant l'ensemble de ses activités, et peut alors inciter les autres structures à travailler dans ce sens. Tél. : 04 90 58 53 53.





### ■ SERVICE AUDIO

Afin d'inciter les jeunes à lire, et d'aider les personnes âgées ou déficientes visuelles, l'association MOB propose aux bibliothèques scolaires et municipales des CDR-audio des grands classiques de la littérature française. Les lectures peuvent se faire en français ou en arabe.  
Tél. : 01 40 53 00 06.

### ■ BOBIGNY : LES PETITS DÉJEUNERS DU LIVRE

Un samedi matin par mois, les bibliothécaires de la ville de Bobigny donnent rendez-vous aux tout-petits et à leurs parents pour partager des moments de plaisir autour d'albums et d'histoires racontées.  
Tél. : 01 48 95 20 56.



Des moments uniques à la BM de Bobigny.

## Les emplois-jeunes en PACA

Une enquête menée auprès de 104 bibliothèques par la DRAC de la région PACA, en mai 2003, révèle que le recours aux emplois-jeunes (EJ) s'est généralisé. 169 EJ, dont 80 % de sexe féminin, sont en poste dans les bibliothèques de la région, répartis de façon inégale dans les six départements : plus la population est importante, et plus le nombre des EJ diminue.

Trois types de postes leur sont proposés : gestion et animation d'une bibliothèque (60 %), médiation (24 %), et nouvelles technologies (16 %). Contrairement aux idées reçues, près de 40 % des emplois-jeunes ont un bac + 2, 30 % un bac + 4. Ils sont aussi 30 % à avoir suivi des études littéraires.

Malgré la possibilité de suivre des forma-

tions qualifiantes et d'adaptation à l'emploi délivrées par le CNFPT, les BDP et le CRFCB, ainsi qu'un suivi professionnel pour une meilleure intégration, les jeunes interrogés déplorent un manque de suivi et d'information sur leur contrat, le tutorat, les concours, et surtout sont inquiets quant à l'avenir. Cette année, seulement 14 EJ sont en voie de titularisation sur un poste d'agent du patrimoine.

L'intercommunalité, en marche dans les structures du SAN du nord-ouest de l'étang de Berre (13), de la Communauté d'agglomération de Draguignan (83), et de la communauté de communes des Coteaux-d'Azur (06), ont été les premières à intégrer les EJ titularisés, dont les fonctions devraient être recentrées sur le public et n'empièteraient pas sur les tâches bibliothéconomiques.

Karine FAUCHER

### ■ UN EFFORT POUR LES ACQUISITIONS PATRIMONIALES D'INTÉRÊT NATIONAL

Cette nouvelle enveloppe, débloquée par le ministère de la Culture pour la DLL, concerne les documents ou les fonds présentant un intérêt historique, littéraire ou artistique, dépassant le cadre purement local et dont l'acquisition mobilise des finances excédant les moyens locaux.  
Tél. : 01 40 15 74 57.

### ■ PLAFONNEMENT DES RABAIS : AIDE AUX BIBLIOTHÈQUES

Le Centre national du livre met en place un nouveau dispositif d'aide aux bibliothèques, pour aider les collectivités à maintenir le volume d'achat de livres de leurs bibliothèques et à poursuivre des politiques d'offre documentaire de qualité. Tél. : 01 49 54 68 29.  
<http://www.centrenationaldulivre.fr/aides/aide13.htm#abais>

### ■ PACA : SERVICE GRATUIT D'ASSISTANCE JURIDIQUE



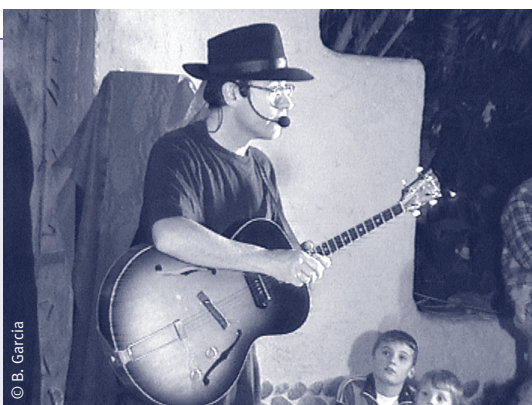
L'Agence régionale du livre PACA a mis en place un tout nouveau service téléphonique gratuit, à l'attention des professionnels du livre et de la lecture de la région. Tél. : 04 42 91 90 38, un jeudi sur deux, entre 9 h et 12 h 30.

### • RHÔNE-ALPES : DES DÉTENUÉS ÉLISENT LEURS COUPS DE CŒUR POLAR

Pour la deuxième année consécutive l'Arald, la BM de Bonneville, Savoie-Biblio et la librairie Urubu organisent un prix de lecture, « Le Polar derrière les murs », dont le jury est uniquement composé de détenus. Après avoir indiqué leurs trois titres préférés parmi une liste de 11 ouvrages, leurs coups de cœur seront remis lors du festival ▶

### CONTES MUSICAUX INTERACTIFS

Bob Garcia présente *Le Vœu de Kimbo*, conte musical pour enfants à partir de trois ans, dans les écoles, les bibliothèques et médiathèques, les centres de loisirs et les salles de spectacles. Pendant près d'une heure, les enfants sont les acteurs enthousiastes du conte, en étant tour à tour musiciens, chanteurs et danseurs.  
Tél. : 06 61 51 62 12.





# Agenda

• **9 janvier 2004, Nice (06)**, journée d'information sur les Archives ouvertes, destinée aux enseignants, chercheurs, étudiants en 3<sup>e</sup> cycle, bibliothécaires et documentalistes. Stage gratuit. Tél. : 04 92 07 67 29. <http://www.unice.fr/urfist/ProgramFormation/Progr.html>

• **15 janvier 2004, Lyon (69)**, Journée « Fêtes du livre et des médias », organisée par le groupe de la Charte et l'Arald, dans le cadre du cycle de rencontres « Les manifestations en question ». Tél. : 04 78 39 58 87. [p.camand@arald.org](mailto:p.camand@arald.org)

• **19-21 janvier 2004, Mons-en-Barœul (59)**, formation « La fiction, l'animation et la création vidéo en bibliothèques », organisée par Images en bibliothèque en collaboration avec le CNFPT de Lille. Tél. : 03 20 15 69 62.

• **21-22 janvier 2004, Dijon (21)**, l'université de Bourgogne organise deux journées autour de la gestion publique de la culture, « Politiques et pratiques culturelles : les nouveaux enjeux ». Tél. : 03 80 39 52 52.

• **29 janvier 2004, Paris**, journée d'étude sur la littérature polonaise, organisée par le Groupe Ile-de-France de l'ABF, à la bibliothèque Buffon. Un panorama des auteurs et œuvres célèbres. Inscriptions au : 01 56 09 22 90.

• **3-11 février 2004, Saint-Denis (93)**, stage « Action culturelle en discothèque » proposé aux discothécaires, aux médiateurs en bibliothèques ou discothèques municipales ou associatives. Le stage est payant (890 euros) et dure sept jours. Pour plus de renseignements, contactez Corinne Matheron. Tél. : 01 48 09 99 03.

• **13-14 février 2004, Colmar (68)**, séminaire Librairie enfants-jeunesse à l'occasion des vingt ans d'existence de la librairie Le Liseron. Tél. : 03 89 24 06 23.

## INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INRP

La bibliothèque de l'INRP (Institut national de la recherche pédagogique) a été inaugurée le 6 octobre à Lyon par Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire. Accueillie dans les locaux de la bibliothèque Denis-Diderot, aux côtés de celle de l'École nationale supérieure de lettres et de sciences humaines et la bibliothèque inter-universitaire de Lyon-II et Lyon-III, elle rassemble 500 000 livres et 100 000 fascicules de périodiques, désormais accessibles aux chercheurs quotidiennement.

Émanant du musée pédagogique créé par Jules Ferry et Ferdinand Buisson en 1879, les collections sont riches dans les domaines de l'administration, des statistiques scolaires, des méthodes d'enseignement, de la psychologie de l'enfant et des sciences de l'éducation, avec 20 000 titres antérieurs à 1800.



© B. Gaudin

140 places pour consulter plus de 30 000 volumes en libre accès.

CADIST en sciences de l'éducation et pôle associé de la BNF, quelque 100 000 documents postérieurs à 1970 sont accessibles grâce au catalogue commun des ressources documentaires de l'INRP. [www.inrp.fr](http://www.inrp.fr)

L'INRP a ouvert ses portes au public en janvier 2002, mais très peu d'ouvrages avaient été rapatriés. La totalité des fonds est désormais accessible à la bibliothèque Diderot, depuis cet été.

► « La Cambuse du Noir », les 12, 13 et 14 mars 2004, à Valence. Tél. : 04 78 39 58 87.

## ■ MILLE LIVRES JEUNESSE EN ARABE À LA MÉDIATHÈQUE DE L'IMA

Espace d'animation et de découverte pour les enfants en individuels et en groupes, la médiathèque jeunesse de l'Institut du monde arabe est une référence dans l'édition jeunesse sur le monde

arabe : 3 000 ouvrages, dont un tiers en arabe. En liaison avec les deux expositions sur l'Algérie, son fonds d'ouvrages, d'images et de musiques se met aux couleurs de ce pays, avec une large sélection de livres et de musiques. Des bibliographies de livres jeunesse sont en ligne. Accès libre les mercredis et samedis, et du mardi au samedi pendant les vacances scolaires

de 15 h à 18 h (niveau 2). Tél. : 01 40 51 38 35 / 39 12. [www.imarabe.org/temp/activitejeunes/sdl/mediatheque.htm](http://www.imarabe.org/temp/activitejeunes/sdl/mediatheque.htm)

## ■ CHAMBÉRY : ESPACE LECTURE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Un espace de lecture destiné aux personnes mal-voyantes et aveugles existe depuis 2002 à la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau de Chambéry : 2 200 livres et deux revues en gros caractères, 3 250 livres et sept revues enregistrées, 100 titres en braille et tactiles leur sont réservés. L'année 2003 marquera le début d'une plus grande ouverture à des personnes présentant d'autres handicaps. Tél. : 04 79 60 04 04.



© IMA / Chr. Morinet

Médiathèque de l'IMA.

## International

### ■ 3<sup>e</sup> RAPPORT PISA SUR LES RÉSULTATS À L'ÉCOLE

Pisa ? Rien à voir avec la tour de Pise. Le rapport Pisa paraît chaque année depuis l'an 2000. Publié par l'OCDE, il évalue la qualité de l'enseignement et, en particulier, la capacité des élèves de 15 ans à comprendre ce qu'ils lisent, dans 40 pays.

La Finlande arrive en tête dans toutes les catégories. En Allemagne, où les mauvais résultats de l'étude ont été pris très au sérieux, le ministère fédéral de l'Éducation a décidé de remodeler entièrement le système éducatif : les petits Allemands iront désormais à l'école toute la journée.

La France est en milieu de peloton. Deux caractéristiques la concernent : l'absentéisme a des effets dévastateurs sur les

résultats, et les garçons sont moins travailleurs que les filles. On regrettera qu'elle n'ait pas participé aux évaluations concernant l'impact des équipements ou du milieu social sur les performances des élèves. Elles auraient permis un positionnement plus clair de notre pays. Mais le ministère vient de réparer cette erreur. Il a publié, le 14 octobre 2003, l'état des lieux de l'école en France, avec des comparaisons européennes. Les résultats convergent. Il y a beaucoup de choses à revoir.

Jeanne-Marie CHEVALIER

### ■ NOUVELLE MÉDIATHÈQUE AU VIETNAM

Le Centre culturel français de Hanoi, officiellement inauguré le 6 septembre, a déménagé dans le quartier des libraires, au cœur culturel et historique de la

### Europe & Liberté

C'est le titre d'un trimestriel édité par l'association homonyme qui souhaite réunir les Européens autour des thèmes fondamentaux de la démocratie, de la tolérance et de la diversité culturelle. Des courts articles sur les phénomènes de société, l'environnement, l'éducation, le tourisme... pour découvrir comment vivent et évoluent nos voisins et futurs voisins. Le numéro d'octobre comporte un article sur « Le rôle social des bibliothèques ». Europe & Liberté : 32, rue de Paradis - 75010 Paris. Tél. : 01 48 24 21 00. <http://www.eurolibe.com>



capitale du Vietnam. La bibliothèque, transformée en médiathèque, s'est dotée d'un fonds renouvelé.

### ■ PRIX DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le prix Guust van Wesemal de 3 000 euros a été attribué au projet *Leer para vivir* (« Lire pour vivre ») du Banco del libro, association sise à

Caracas, qui encourage la lecture en bibliothèque, dans les écoles et chez les particuliers.

Il a été remis lors de la conférence de l'IFLA, à Berlin, en août.

### Mission d'évaluation du patrimoine irakien

Après bien des déboires – les États-Unis refusant l'entrée de l'Irak à l'expert français Jean-Marie Arnould, l'ABF s'était exprimée sur ce point par une motion votée le 15 juin –, l'Unesco a organisé une mission de dix jours, en juillet, afin de dresser un bilan des dégâts dans les archives et les bibliothèques.

Qu'il s'agisse des bibliothèques de Bagdad, de Bassorah ou de Mossoul, la plupart des bâtiments ont subi des dommages importants, dus essentiellement aux incendies organisés méthodiquement, avec une volonté destructrice évidente. À Bagdad et à Bassorah, aucune réparation n'est envisageable. Il est fortement recommandé de trouver de toute urgence des locaux provisoires susceptibles d'accueillir les collections dispersées.

Un nombre élevé de bâtiments ont souffert d'actes de vandalisme et de pillage, aux conséquences plus secondaires. Outre le travail de reconstruction des collections, la requa-



BN de Bagdad, services intérieurs. Les livres posés sur les meubles à dossiers suspendus ont été complètement réduits en cendres.

lification des professionnels des métiers du livre, de la documentation et des archives, par la mise en place d'un système provisoire de formation, est nécessaire. En revanche, la grande collection de manuscrits de la BN est saine et sauve.

Karine FAUCHER





▶ 11



▶ 15



▶ 18





▶ 21



▶ 26



▶ 32



▶ 35

# À l'école

## BIBLIOTHÈQUES CENTRES DOCUMENTAIRES (BCD)

**1833-1848** : le gouvernement distribue plus d'un million de volumes dans les écoles, mais rien n'est prévu pour leur conservation ; dès 1850, aucune trace de ces livres !

**1862** : création des armoires-bibliothèques, réglementation du livre et de ses fonctions dans l'école. Il s'agit autant de contrôler que de conserver.

**Dès 1915** : le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts rappelle que chaque école doit être équipée obligatoirement d'une bibliothèque ouverte aux élèves, aux anciens élèves, aux parents.

**1972** : une bibliothèque centrale est implantée dans le Var sous l'impulsion de la fondation Échanges et Bibliothèques.

**1973** : une circulaire du ministère de l'Éducation nationale rend obligatoire une salle documentaire dans toutes les constructions nouvelles.

**1976** : début de l'expérimentation, naissance des BCD.

**1984-1985** : une série de textes réglementaires recommande la création de BCD dans les écoles.

**1987** : 5 000 écoles sont pourvues de BCD.

**1989** : plan « 100 livres dans les écoles ». Certaines écoles retenues sur la base de leur projet « lecture » sont dotées, dès 1990, d'un lot de 100 livres. Cette dotation est à l'origine de création de BCD.

**Depuis 1991** : période d'institutionnalisation, il est question d'installer une bibliothèque scolaire quasiment dans chaque école. Les projets BCD qui se multiplient restent avant tout des projets lecture.

**1998** : circulaire sur le programme national de contrats « villes-lecture ».

Source : Max Butlen, Madeleine Couet, Lucie Desailly, *Savoir lire avec les BCD*, CRDP de l'académie de Créteil, 2001, p. 23.



JEAN FOUCAMBERT

Président de l'Association française pour la lecture (AFL)

# Les BCD à la croisée de l'école et de la cité

Ancien chercheur à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), Jean Foucambert milite en faveur d'une déscolarisation de la réflexion sur la lecture. Il est, avec quelques autres, initiateur des BCD, apparues en 1976. Trente ans après, il s'interroge sur leur place, moins ici dans l'école qu'au sein d'une politique sociale de lecture.

à la demande de Louis Legrand, dans la recherche de nouvelles organisations de l'école primaire.

L'époque était encore préoccupée de la réussite de tous les enfants, désormais accueillis dès 11 ans au collège, et dont la majorité semblait désarçonnée par la nécessité d'y traiter de grandes quantités d'informations écrites et de mettre en œuvre des techniques documentaires diversifiées. Nous étions, à l'INRP, frappés de cette absence d'environnement lettré dans laquelle s'enfermait une école, principalement soucieuse de transmettre d'abord des rudiments techniques de lecture et renvoyant à plus tard, comme une sorte de promesse – on le sait, fort inégalement tenue –, l'entrée dans un rapport à l'écrit participant de toute manière d'agir et de penser, l'exercice effectif d'une culture lettrée.

1. Initiée par Jean Hassenforder.

2. Dirigée par Geneviève Patte.

Les BCD sont nées à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) dans les années 1970 d'une rencontre<sup>1</sup> qui mit en présence deux groupes d'acteurs, pour ne pas dire d'activistes : d'un côté, des bibliothécaires, militants de la littérature de jeunesse, réunis pour l'essentiel autour de la Joie par les livres<sup>2</sup> ; de l'autre, des enseignants d'écoles expérimentales engagées,

## LEVIER DE TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

Nous avons eu connaissance des déconvenues suscitées, notamment au Québec, par la simple adjonction d'un lieu regroupant des livres et accessible aux classes, mais sans projet délibéré de transformer le fonctionnement général de l'école et la manière d'accompagner l'entrée des enfants dans l'univers de l'écrit. Les bibliothécaires impliqués dans les premières BCD n'étaient pas sans redouter une scolarisation possible de la littérature de jeunesse. Quant aux pédagogues de l'INRP, ils étaient principalement soucieux de substituer aux classes, comme cellules de base (dont la juxtaposition de part et d'autre d'un couloir suffisait le plus souvent à définir une école), une organisation et un fonctionnement d'ensemble reposant sur l'existence de services généraux remplissant des fonctions transversales indispensables au sein d'une communauté éducative.

Si bien que le cahier des charges (issu de la rencontre de ces deux préoccupations) définissant le concept initial et le protocole de l'expérimentation (soutenue essentiellement par le ministère de la Culture) présentait la BCD comme un levier de la transformation nécessaire de l'école. Un professionnel (bibliothécaire ou enseignant ayant à suivre la formation des bibliothécaires – option jeunesse) anime la BCD avec le conseil d'école, qui définit les grandes orientations pédagogiques. La BCD a ainsi sa mission et un programme d'actions voulues par tous et à la conduite desquelles s'associent les élèves et les classes de l'école. À tout moment, un élève a donc le choix entre les activités de la classe et celles de la BCD (ou d'autres





Dans le concept initial, l'élève a le choix entre les activités de la classe et celles de la BCD.

services généraux). Cette « concurrence », pour être raisonnée, suppose une information sur les contraintes et une élucidation des objectifs des activités conduites en parallèle dans les différents lieux. Elle implique la prise en charge, par tous, de la libre circulation des élèves. Enfin, ou peut-être d'abord, la BCD doit être, au moins pour une partie de son temps, ouverte sur le quartier, afin de conduire, avec des personnes extérieures, des actions autour de la lecture, de la production écrite et de la connaissance de la littérature de jeunesse.

### GÉNÉRALISATION SUR UNE BASE MINIMALE

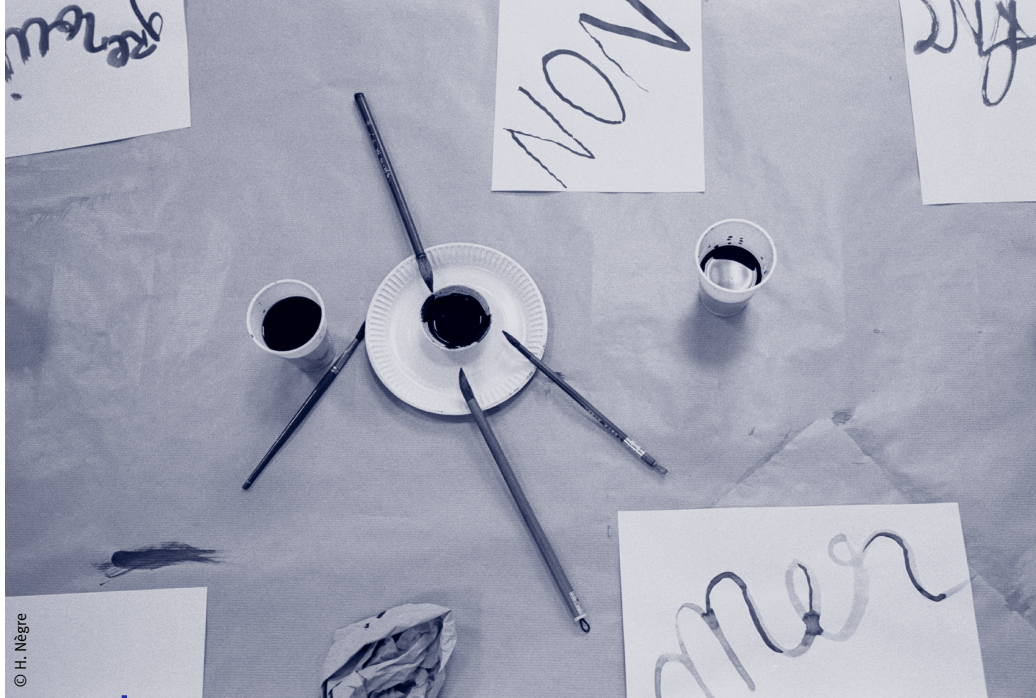
À l'issue d'une expérimentation de six années, l'évaluation fit apparaître l'impact significatif de la BCD sur l'évolution de l'organisation de l'école et des pratiques pédagogiques et sur l'implication des élèves dans la culture de l'écrit. Ce ne fut donc pas ce concept qui fit l'objet d'une généralisation progressive à partir de 1982 mais une version *soft*, qui n'exigeait guère de moyens supplémentaires de la part de l'Éducation nationale : pas d'enseignant détaché en BCD et pas de formation particulière, hormis une sensibilisation à la littérature jeunesse, facultative aussi bien pour les Écoles normales que

pour les enseignants. Malgré cette discrétion ministérielle, les BCD se multiplient, essentiellement sur la base minimale d'un regroupement des moyens dans un espace aménagé que vont fréquenter, selon un planning hebdomadaire, les classes accompagnées de leur instituteur. Des BCD ayant en permanence un adulte à leur tête et conduisant, dans et hors de l'école, une politique de lecture autour de la littérature jeunesse resteront des exceptions portées à bout de bras par des équipes d'enseignants, de parents et de professionnels extérieurs motivés.

La barre aurait donc été placée trop haut ! L'Inspection générale invite une association liée au Centre national de documentation pédagogique (CNDP) à accompagner « réalistement » les écoles sur la base de ce qu'elles imaginent, plutôt que de préconiser un fonctionnement impliquant trop de déplacements pédagogiques et d'investissements matériels. Aucune évaluation des effets de ce réalisme sur la culture de l'écrit des élèves ne sera conduite et les congratulations officielles porteront sur le fait qu'il vaut toujours mieux cette expansion que rien. La présence, ces dernières années, des aides-éducateurs partageant leur temps entre l'informatique et la bibliothèque a permis de prendre conscience de la contri-



bution d'une BCD dans l'invention d'une nouvelle organisation de l'école. Leur tarissement actuel ouvre une période favorable pour mesurer la volonté réelle des enseignants de gérer autrement les moyens globaux de l'école, afin de continuer de disposer ou non de services transversaux auxquels toutes les classes participent en puisant sur leur temps propre, parce qu'elles ont besoin, pour leur fonctionnement singulier, que des conditions générales soient remplies.



© H. Nègre

« Écrire, c'est utiliser un langage pour chercher ce que les autres langages ne permettent pas de concevoir ».

### MIEUX FONCTIONNER...

Au survol de ses trente années d'existence, il est possible de comprendre quelle place la BCD tient aujourd'hui et quelle place elle devrait tenir dans une politique concertée menée par les différents acteurs d'une collectivité territoriale dont les publics, les missions, les moyens et les savoir-faire ont évolué sur la même période. Que devrait-elle faire, qu'elle est la mieux placée à pouvoir faire et que les autres lieux impliqués dans une politique de lecture ont besoin qu'elle fasse, pour fonctionner plus efficacement ?

Écartons, sans en méconnaître l'éventuelle nécessité, le prêt de proximité d'ouvrages pour la jeunesse. Après tout, il existe bien des dépôts de la bibliothèque départementale au bureau de poste ou à l'épicerie du village. Pourquoi pas dans l'école si elle existe encore : on ne prendra pas pour autant cette offre comme une fonction intrinsèque de la Poste ou du petit commerce<sup>3</sup>. Ni de l'école. Mieux vaut, pour réfléchir à la spécificité des fonctions d'une BCD, prendre le cas extrême où l'école dans laquelle elle fonctionne se situe dans le même bâtiment que la section jeunesse d'une annexe de la BM (*lire texte p. 14*). Qu'y fait-on alors qu'on ne saurait faire de l'autre côté de la porte largement ouverte ? Là encore, sans en méconnaître l'évidente nécessité, on découvre que c'est moins la présence des ouvrages qui importe – il est facile d'aller les chercher – que ce qu'on en fait, la raison de les réunir, bref, ce que qu'on ne fait pas et ce qu'on n'a pas à faire ailleurs...

3. On retrouve la même interrogation pour les bibliothèques de comité d'entreprise : leur rôle est-il d'améliorer l'offre de proximité, voire de pallier les carences du réseau de la lecture publique, ou de viser des objectifs spécifiques, poursuivant d'une autre manière ceux des lieux de lecture dans les premières Bourses du travail, par exemple ?

### OBSERVATOIRE DE L'ÉCRIT

La BCD est une bibliothèque d'entreprise, une entreprise qui forme les utilisateurs de l'écrit, considéré comme langage pour agir dans l'environnement, et des écrits considérés comme produits que le corps social leur destine. La BCD est un outil de travail, au même titre que la bibliothèque de n'importe quel centre d'étude sommé de produire du savoir. Ici, du savoir lire et penser avec l'écrit. Il ne saurait être question en quelques lignes de détailler les différentes fonctions d'une BCD : tout au plus, de mettre sur la voie à travers deux exemples.

1. Lire, et donc apprendre à lire, c'est rencontrer le produit de dispositifs de production (édition, presse), qui poursuivent des objectifs commerciaux, idéologiques, informationnels, littéraires, etc. à l'intérieur du champ de l'écrit dont le poids symbolique joue un rôle déterminant dans les rapports sociaux, en naturalisant ou en marginalisant des visions du monde particulières (des manières de le concevoir et de le représenter). Aussi est-ce moins à l'université qu'il faudrait étudier la littérature jeunesse, que là où elle se lit déjà, là où on apprend à la lire, où on apprend à lire, non pour former (conformer) le « goût » mais pour se repérer, organiser un territoire, mettre en réseau, identifier des auteurs, des courants, des écritures, des intentions et des moyens. La culture lettrée (le contraire de l'illettrisme) est ce rapport qui se forge dès les premiers contacts avec l'écrit. La BCD est donc ce lieu spécialisé d'étude de la production écrite par ceux qui apprennent à la lire. La BCD est un observatoire des écrits par ceux qui les lisent, le lieu où s'ouvrent des catégories qui vont permettre d'aller au-delà d'expériences nouvelles.

2. Écrire, et donc apprendre à écrire, c'est utiliser un langage pour chercher ce que les autres langages ne permettent

pas de concevoir. Un roman, dit Jean Cassou, si quelqu'un pouvait raconter ce qu'il raconte, il serait inutile de le lire... et de l'écrire. Et un album ? Et une BD ? C'est décidément de tout autre chose qu'il s'agit dans l'écriture que de l'encodage de ce qui se conçoit ou se transmet à l'oral. Les établissements scolaires, mises à part quelques rares officines spécialisées (salles de rédaction, études de notaire, greffes de justice, etc.), sont assurément les endroits du quartier où les actes, les savoirs et les moyens de production écrite se trouvent massivement concentrés. Mais que faire d'une production scolaire qui ne sert qu'à apprendre, ce qui lui retire même cette vertu ? Des écrits dont personne n'a besoin, car qui se soucie vraiment de

*Les BCD offrent un reflet fidèle, moins de l'école que de ce que le corps social attend de l'école et que l'école encourage comme gage de n'avoir pas à se transformer.*

la vision du monde que les enfants construisent ? Et qui se préoccupe de leur répondre dans le même langage ? Des écrits enfermés dans l'école et que n'accueille aucune attente, aucune exigence, aucune mémoire sociale. La BCD est, à l'in-

verse, ce lieu, dans l'école, où les projets d'écrire pour l'extérieur résultent d'un travail collectif sur la durée, dans lequel s'entremêlent les savoirs et les savoir-faire les plus variés, y compris ceux de professionnels extérieurs. Comme pour n'importe quelle production qu'un public exigeant attend... La BCD est donc nécessairement le lieu où les outils de cette production sont rassemblés, notamment où les écrits antérieurs sont disponibles, référencés et mis en réseau avec les écrits extérieurs.

### REFLET DE CE QU'ON ATTEND DE L'ÉCOLE

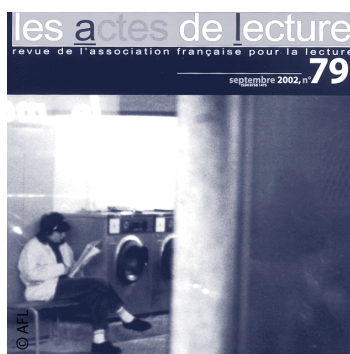
Aujourd'hui, dans leur réalité et non dans ce qu'elles pourraient être et qu'elles sont parfois, les BCD offrent un reflet fidèle, moins de l'école que de ce que le corps social attend de l'école<sup>4</sup>. Paradoxalement peu de chose, puisqu'un apprentissage y est enfermé, affirmant ainsi, contre toute évidence, que la lecture est d'abord un savoir scolaire, non une pratique sociale. À leur origine, les BCD se pensaient et se voulaient partenaires d'une politique globale de la lecture, proclamant la nécessité d'en déscolariser l'apprentissage, seule condition pour que l'école puisse enfin jouer pleinement son rôle. On comprend lentement que l'importance des BCD est liée au dynamisme d'une réflexion transversale hors de l'école, réflexion que l'Association française pour la lecture (AFL) avait certes tenté de susciter dans les années 1980 avec le concept

4. Et que l'école encourage comme gage de n'avoir pas à se transformer.

de Ville-Lecture mais dont la confiscation concurrente par plusieurs ministères suffit à prouver qu'on en rejette jusqu'au principe.

L'importance des BCD se mesure au besoin qu'en ont les autres institutions pour mener à bien leur mission, aussi spécifique et irremplaçable que celle de l'école. Et, dans le même temps, l'importance des BCD dépend de la volonté de l'institution scolaire de ne pas séparer la formation intellectuelle de la démarche même de production dans l'environnement : produire de la connaissance et des pratiques autour de cet objet social qu'est la littérature de jeunesse ; produire pour le corps social des écrits de jeunes.

Dans chaque institution qui intervient dans un quartier directement ou indirectement autour de la transformation des rapports à l'écrit comme outil de pensée, nombreux sont les agents qui ne se contentent pas de reproduire l'existant et dont le travail réel dépasse largement le travail prescrit. D'une institution à l'autre, il arrive même qu'on crée quelque partenariat pour agir ensemble. Mais jamais encore pour penser ensemble la réalité d'un territoire commun qui ne saurait être réduite à la somme des objectifs particuliers. ■



### LES OUTILS DE L'AFL

- Des logiciels d'apprentissage et d'entraînement de la lecture : *ELMO International, Idéographix, Exographix*
- Des logiciels de perfectionnement de la lecture : *ELMO, ELSA, ELSA famille*

- Des logiciels consacrés à l'écriture : *Genèse du texte et Analyse de textes*
- Une cassette VHS SECAM de 52 min : *Apprendre à lire*
- Une brochure : *Comment choisir des albums ?*
- Un diaporama sur cédérom : *Une leçon de lecture en cycle 2 (à partir de Jojo la mache (Olivier Douzou, éditions du Rouergue)).*
- La revue trimestrielle de l'AFL : *Les Actes de lecture*
- Lectures expertes : recueil n° 1 : albums cycle 3 ; recueil n° 2 : albums cycle 1 ; recueil n° 3 : romans cycle 3.

Association française pour la lecture

65, rue des Cités  
93308 Aubervilliers Cedex  
[www.lecture.org](http://www.lecture.org)





AZADEH KAVIAN  
Doctorante en littérature française

# Le Muy : une école au rythme de sa BCD

Martine Jaegly est bibliothécaire depuis neuf ans à l'École du centre du Muy (Var) dans une BCD pas comme les autres, puisque c'est aussi la section jeunesse de la bibliothèque communale. Au départ opération pilote, quand l'implantation des BCD en était à ses balbutiements, celle-ci a transformé la vie de l'école, grâce au soutien des directeurs et des équipes pédagogiques successives.

fondateurs des BCD<sup>1</sup>. Notre école a été le laboratoire d'expérience de ce nouveau concept de lecture. Trente ans après, nous continuons à travailler dans le même esprit.

• **Il semble que l'école tout entière gravite autour de cette bibliothèque. Comment cela fonctionne-t-il avec les enseignants ?**

Les échanges entre l'école et la bibliothèque sont facilités par le fait que je suis institutrice de formation, et bibliothécaire par mutation. Cette double casquette me permet de comprendre les besoins de mes collègues et de faire en sorte de déscolariser la lecture autant que je le peux.

1. Cf. « Implantation d'une bibliothèque-centre documentaire dans une école élémentaire », Note 4 de l'INRP.

• **Quelle est l'origine de votre BCD ?**

C'est Mme Grüner-Schlumberger qui a fondé notre bibliothèque en 1972, avec l'association Échanges et bibliothèques et la Joie par les livres. Ce cadeau royal était proposé aux municipalités qui acceptaient de s'investir dans la durée et de développer le fonds de départ, et à une équipe pédagogique prête à se lancer dans une réflexion sur les pratiques de lecture et les manières d'être lecteur à l'école élémentaire. De ce travail de l'équipe fondatrice sont nés les textes fon-

• **Vous êtes donc une sorte d'hybride !**

En quelque sorte ! Plusieurs bibliothécaires se sont succédés depuis 1972, avant que le flambeau ne passe ensuite aux instituteurs. Nous avons obtenu qu'un profil particulier soit demandé pour ce poste, ainsi qu'un engagement à suivre une formation de bibliothécaire. J'ai donc suivi des formations de bibliothéconomie à Marseille, à l'ENSSIB et au CNFPT, et des stages de réparation et de conte.

• **Est-ce à dire que vous assurez un travail de « pédagogue de la lecture » auprès des enfants ?**

Oui et non. Si les activités réalisées en bibliothèque par les enseignants, l'animatrice ou moi-même restent par nature pédagogiques, je me refuse à avoir un jugement sur le niveau de lecture des enfants. Avant tout, mon travail est de développer la lecture-plaisir. Je suis comblée quand je vois les maternelles repartir avec leur livre serré fort contre leur petit cœur...

• **Comment s'organise la BCD pour accueillir toute l'école ?**

Notre emploi du temps est certes bien rempli ! Les classes se répartissent aussi bien le matin que l'après-midi, les maîtres utilisant de manière régulière leur plage horaire.

• **Quelles sont les activités réalisées par les enfants en bibliothèque ?**

Chez les petits de maternelle, une moitié de la classe pratique l'activité prévue avec la maîtresse et préparée avec la bibliothécaire, pendant que l'autre moitié feuillette les albums, chacun choisissant son livre pour le prochain « rendez-vous

lecture » ou se faisant raconter un livre par l'animatrice. Les CP font de l'impression de texte. Les cours élémentaires pratiquent toutes sortes de jeux de lecture, l'entraînement au dictionnaire, le travail d'enquête, la recherche d'information, jusqu'à la mise en forme en affiches. Les cours moyens privilégient les moments de détente et de lecture-plaisir et utilisent les ressources documentaires pour illustrer et étoffer des séances d'histoire ou de géographie. Et puis, on raconte des histoires tous les soirs à 16 heures, un jour pour chaque niveau.

#### • Et les animations de la BCD ?

La Ronde des livres est un moment agréable où la bibliothèque sort de ses murs et va à la rencontre de ses lecteurs. Toute la classe est concernée au même moment, ce qui est assez rare avec notre mode de fonctionnement. C'est une activité basique à laquelle je suis très attachée... et qui semble plaire à tout le monde !

L'Heure du conte est aussi une animation-clé. Nous recevons pour chaque séance entre 20 et 25 enfants. Les CP et les CE1 ensemble, puis les autres classes à tour de rôle. Cela permet de recevoir plus d'enfants de chaque classe, et de coller vraiment au genre de texte adapté à chaque âge. La séance dure une demi-heure, pendant laquelle nous contons trois ou quatre histoires, avec le support de l'album ou « juste avec les yeux et la bouche », comme le disait joliment une petite fille de CP.

#### • Qu'est-ce que la BCD apporte aux enfants de l'école ?

Toutes nos activités de lecture visent des compétences dans des domaines essentiels comme la socialisation, la communication, la responsabilisation : choisir un livre, s'y intéresser, maîtriser ses émotions, aller vers d'autres enfants plus grands, écouter, communiquer, se repérer dans l'espace, raconter l'histoire lue avec ses propres mots. Il s'agit aussi de dédramatiser l'acte de lecture en lui donnant un sens : pourquoi je lis ? pour qui ? Mais c'est avant tout la joie de lire et le plaisir de raconter.

#### • Quelles sont les relations de la BCD avec l'extérieur ?

En tant que section jeunesse de la BM, la municipalité nous verse chaque année une subvention convenable pour un village de notre importance. Nous ouvrons pourtant fort peu au public, seulement le mercredi après-midi. L'implantation de la BCD à l'intérieur même de l'école rend difficile la prise en charge de l'accueil par des bénévoles. C'est un inconvénient certain, compensé par l'intérêt d'avoir un public captif, 300 élèves sous la main, qui adorent sortir de leur classe et qui sont tout prêts à apprécier ce que nous leur offrons ! Une fois au collège, une bonne partie de nos élèves reviennent. Nous profitons aussi de l'aide de la médiathèque départementale de



Au Muy, l'école élémentaire gravite autour de la BCD.

Draguignan, grâce à laquelle nous pouvons renouveler régulièrement les albums et les bandes dessinées que nous fournissons au centre de loisirs. J'aimerais pourtant que l'on ouvre plus encore la bibliothèque!<sup>2</sup>

Propos recueillis par Azadeh KAVIAN

2. Le rapport de fonctionnement 2002-2003 de la BCD de l'École du centre est disponible auprès de Mme Jaegly : École élémentaire du centre – Avenue Jules Ferry – BP47 – 83490 Le Muy.

## M. Fournier, directeur de l'école du Muy

### Nous sommes loin, au Muy, d'une bibliothèque-placard ou simple lieu d'emprunt ...

Le *modus vivendi* de l'école du Muy est établi depuis près de trente ans, même si chaque année l'équipe pédagogique ne cesse de renouveler son projet d'école autour de la BCD. Les enseignants travaillent tous à certains moments en travail individualisé et en décrochage, permettant aux enfants d'aller librement à la bibliothèque, alors que d'autres moments plus formels laissent place à des activités encadrées par l'équipe de la bibliothèque.

### Le principe de libre circulation des enfants n'est-il pas difficile à mettre en place du point de vue de la sécurité ?

La responsabilisation, le respect et la citoyenneté sont les préceptes fondamentaux auxquels les enfants sont sensibilisés dès la maternelle. Et ça marche !

### Quel bilan ?

À l'heure du dispositif national de lutte contre l'illettrisme au CP, le rapport actif des enfants de notre école au livre et leur allant naturel à la lecture me confortent tous les jours dans la richesse de notre fonctionnement.



JEAN-PIERRE BARATAULT  
Inspecteur de l'Éducation nationale

# L'ABCD de la BCD

Jean-Pierre Baratault est l'initiateur du plan Paris-Lecture, lancé en 1990, à l'origine de la création de BCD dans toutes les écoles de la ville. C'est un recadrage des fonctions des BCD et des CDI dont il est question ici, des rapports entre BM et BCD, traités de façon dépassionnée, pour mieux repérer les atouts des uns et des autres.

**L**e jeu de mots n'était pas anodin en ces temps où l'illettrisme n'était pas encore inventé. L'on se souciait cependant de promotion sociale et culturelle. Si Jules Ferry rend l'école obligatoire, la « culture pour tous » à travers les bibliothèques associatives, puis municipales, et la promotion sociale, par la formation à travers les cours d'adultes, participent de cette volonté de valorisation du citoyen à travers des actions qui mêlent avec plus ou moins d'équilibre, l'encadrement et l'épanouissement, la liberté individuelle et l'exigence du bien commun.

Aujourd'hui, bibliothèques municipales et d'école existent, se multiplient, se ramifient. Se complètent-elles ou rivalisent-elles ? L'on peut tout d'abord répondre en se situant au niveau institutionnel. Pour être partenaires, il faut à la fois disposer de sa liberté et avoir construit une identité professionnelle spécifique. Le professionnalisme des bibliothécaires met en avant l'expertise (des livres et de leurs usagers) comme instrument d'autonomie vis-à-vis de l'employeur, voire comme une réserve à l'endroit du politique. Cette distance nécessaire n'est jamais définitivement acquise, on l'observe régulièrement.

Du côté de l'école, tout n'est pas résolu non plus : 5 000 titres de littérature de jeunesse par an en découragent plus d'un. À côté de l'enseignant, y a-t-il une place pour un autre intervenant ? Amateur, s'il est parent, avec le risque de la confusion des rôles. Professionnel, s'il est agent municipal,

avec le risque de colonisation du service public et ses conséquences en matière d'inégalité. À bien regarder les choses, il est clair que rien ne se tranche par les institutions elles-mêmes. Les avancées sont opérées par des personnes au quotidien dans des relations de partage, de contacts individuels, de projets communs.

Tout se passe comme si la négociation des petites actions primait le débat des grands principes. À l'initiative d'un certain nombre de communes, de tailles très diverses, apparaît à l'école l'animateur BCD : statut, spécificité, mission sont en pleine recherche ; ni enseignant, ni parent, ni bibliothécaire, alors, qui est-il ? La question est délicate et la réponse revient à qualifier la BCD dans son rapport aux exigences scolaires et aux pratiques culturelles. C'est peut-être de ce point de vue que l'on peut observer une évolution significative.

## TOUT N'EST PAS RÉGLÉ DANS LES CDI

La situation des collèges est différente puisque ces établissements publics locaux d'enseignement, outre leur autonomie budgétaire, disposent d'un Centre de documentation et d'information, tenu par un personnel qualifié (titulaire du CAPES de documentation). Il y a donc des moyens spécifiques, ce qui n'est pas le cas du primaire. Pour autant, tout n'est pas idéal. Parmi les problèmes encore posés, on peut signaler :

- l'absence d'une continuité école-collège : le niveau moyen de formation des élèves aux techniques de recherche documentaire reste très faible ;
- un risque de détournement de la fonction de documentaliste, devant la pénurie de personnels de surveillance notamment ;



– l’articulation entre documentation et programmes disciplinaires, entre documentation et formation spécifique des lycées, par exemple, entre fonds de littérature et niveau socio-culturel des élèves ;

– la question des emplois du temps : si les familles et les élèves, voire les professeurs, préfèrent éviter les « trous » dans les emplois du temps, à quel moment, dans ce cas, les élèves fréquenteront-ils le CDI ? Accepteront-ils de venir plus tôt ou de rester plus tard ?

Bien entendu, ces difficultés ne sauraient rendre compte de chaque situation en particulier. Là encore, il faudrait plaider pour la mise en réseau des ressources documentaires, les rencontres entre les professionnels et l’élaboration d’une politique commune cohérente. À mon sens – mais ce n’est qu’un point de vue –, il s’agit d’abord de résoudre les difficultés structurelles, de penser les cadres de fonctionnement dans la transversalité et l’interaction plus que dans la stricte logique institutionnelle.

### LA BCD INSCRIT L’ENFANT DANS LA COMMUNAUTÉ

La BCD est d’abord une bibliothèque-centre de documentation, et non une simple bibliothèque. Il ne s’agit pas seulement de conserver des écrits « étrangers », mais aussi de mettre à la disposition de tous ses propres écrits. Autrement dit, le lecteur est aussi auteur, tant il est difficile de dissocier aujourd’hui, dans les apprentissages, lecture et écriture. L’accès à la langue écrite s’inscrit dans des pratiques culturelles, et, de ce point de vue, l’école s’empare de techniques et d’instruments du monde de la culture : comités de lecture, débats littéraires et autres « Apostrophes » ; fiches de lecture, mise en réseau de livres en vue d’un projet d’écriture à la manière des techniques documentaires de l’écrivain ou de l’universitaire, ouverture sur le monde par l’interactivité du Net.

Mais si la bibliothèque d’école a encore une fonction de mise à disposition des ouvrages par le prêt de livres (facilitation de l’accès en milieu défavorisé ou au sein d’une population très dispersée), elle participe, au sein des apprentissages scolaires, à une aide à la méthodologie du travail intellectuel. Son organisation, son système de classement, la mise en évidence de la structure matérielle du livre esquissent l’organisation des disciplines et... disciplinent l’esprit. Il y a là un instrument éminent de formation scolaire qui peut constituer une



La formation des collégiens aux techniques de recherche documentaire reste très faible.

véritable prévention de l’échec. On sait en effet aujourd’hui combien les transferts d’apprentissage, les processus de catégorisation et de généralisation dépendent étroitement de la capacité à construire des références, au fond à donner du « sens » aux apprentissages. Ainsi, dès les premiers âges, et donc en maternelle, la distinction entre fiction et documentaire s’organise-t-elle à travers la manipulation d’albums.

C’est aussi un centre de ressources de l’écrit, le moyen d’inscrire nos élèves dans une communication différée. À l’heure où l’instant l’emporte sur la durée, l’immédiat sur le médiat (l’appel téléphonique sur le courrier, d’autant plus avec le mobile !), il y a un enjeu extrême avec l’apparition de nouvelles inégalités. C’est enfin un lieu de socialisation : échanges, projets, confrontations de points de vue, partage de tâches, rencontres et débats. À l’école, il ne suffit pas d’apprendre, il est nécessaire d’apprendre en groupe ; la difficulté de s’inscrire dans un groupe est une source d’échecs innombrables. La bibliothèque d’école, comme toute bibliothèque, inscrit l’individu dans la communauté.

### ÉCHANGES ENTRE BM ET BCD

Entre la BM et la BCD, il existe une nécessaire complémentarité. Tout d’abord, à l’école, la BCD est une bibliothèque « amorce », une bibliothèque « école ». Il s’agit d’apprendre à utiliser une bibliothèque, à devenir usager d’un lieu de cul-



ture. Les médiations sont loin d'être assurées par toutes les familles. Développer chez tous les élèves des comportements, des habitudes de « consommateurs » de livres fait partie de l'éducation, prévient l'illettrisme : toutes les instructions officielles ministérielles y incitent avec beaucoup de constance.

Si la BCD est utile à la BM, l'inverse est vrai également. La bibliothécaire renseigne l'enseignant sur le fonds littéraire, sur le goût, souligne les motivations, les pratiques socio-culturelles. La bibliothécaire jeunesse oriente les choix, promeut les nouveaux concepts, rend accessible le fonds littéraire. Domaines spécifiques, mais aussi domaine partagé, celui de l'animation : il s'agit de « donner une âme », de donner vie, de préférer la maternité au musée, le partage plus que la conservation. On voit alors la nécessité de s'inscrire dans une politique culturelle locale élaborée sous l'autorité du représentant du peuple, en concertation et dans une responsabilité partagée. ■

### LE PLAN PARIS-LECTURE

Depuis 1990, le plan Paris-Lecture forme les animateurs chargés des BCD, que la Ville a progressivement mis en place dans presque toutes les écoles. L'animateur y accueille les enfants, tous les jours à l'interclasse. Chaque soir, un atelier d'une heure trente est réservé aux élèves de CE1.

La classe lecture fonctionne sur un projet négocié entre un instituteur et le centre Paris-Lecture. D'une durée de deux semaines, elle vise à faire connaître la littérature aux enfants, à leur apprendre à utiliser la BCD et à mettre en œuvre une approche transversale des disciplines. Le centre Paris-Lecture, lieu de ressources pédagogiques, propose aussi des stages aux enseignants et aux directeurs d'école.



La BCD est une bibliothèque « amorce ».

ISABELLE LE CORNEC

Chargée du développement de la lecture  
Réseau des bibliothèques municipales de Brest

MONIQUE PAILLER

Responsable du service écoles-bibliothèque

# L'expérience **brestoise** ou le principe de l'évolution perpétuelle

Un service écoles-bibliothèque existe à la BM de Brest depuis 1985. Né d'une volonté de l'équipe municipale et de la bibliothèque, puis d'un rapprochement avec l'Éducation nationale, il a permis d'établir un partenariat solide avec les écoles. Depuis 1985, la BM a participé à la création de 47 BCD. Un réseau qu'elle ne cesse de repenser au fil des réorganisations.

**L**e partenariat scolaire est l'une des principales activités de coopération des BM de Brest, depuis de nombreuses années. Il se décline autour de fonctions dites traditionnelles – visite de classe, lecture suivie, défi-lecture, animations ou actions de développement de la lecture... – et dans la volonté de promouvoir le livre et la lecture en liaison avec une équipe pédagogique.

L'abandon progressif des bibliothèques de classes à partir des années 1980 a été, à Brest, le signal de l'émergence d'une relation forte entre la BM et les écoles maternelles et primaires. L'objectif était de multiplier les lieux de lecture, les rencontres du jeune public avec le livre.

Mais pas de satisfaction intempestive ! C'est une histoire condamnée à se renouveler perpétuellement, une évolution en marche, avec ses succès, ses dérives, ses désillusions, ses réussites.

Les premiers temps, cette collaboration s'est matérialisée par une aide concrète : chaque BCD bénéficiait d'une dotation de livres neufs, propriété de la BM – 1 000 ouvrages pour un groupe scolaire, 500 pour une école maternelle, en moyenne. Une aide technique de conseil sur la gestion de la BCD était apportée, directement sur le terrain et/ou par des formations bibliothéconomiques en bibliothèque, ainsi qu'une petite formation à l'équipement et à la réparation des livres. Cette coopération était scellée par la signature d'une convention entre les différents partenaires.

## DES INTERROGATIONS ET UN NOUVEAU SOUFFLE

L'idée de départ était que cette dotation-prêt soit renouvelée régulièrement. Elle n'a pu se réaliser et s'est transformée au fil des ans en dotation-don. Nous nous heurtions à l'ampleur des créations de BCD et, comme tout un chacun, à une stagnation de personnel et de crédits !

Malgré la mise en place de relations avec les enseignants, cette coopération a été ressentie à sens unique par les professionnels des bibliothèques et a suscité des interrogations sur l'enjeu, l'efficacité et le rôle de la BM. Des interrogations confirmées par les résultats d'une enquête, « Diagnostic lecture de 1998 », menée par la ville et la BM, qui a fait apparaître certes des créations, mais peu de renouvellements, des fonctionnements et des résultats divers.

Les conventions, devenues obsolètes, sont restées lettre morte et bientôt ont cessé d'exister. En tant qu'espace, la BCD était définie. Il restait à donner du sens à cette coopération et passer d'une prestation de service à la conduite de projets en commun.

Nous en étions là, quand plusieurs événements conjoncturels nous ont permis de revoir ces partenariats, telle la





Espace jeunesse de la BM de Brest.

réorganisation de la BM, qui a redéfini ses missions prioritaires : le développement de la lecture a été réaffirmé sur l'ensemble du réseau en s'appuyant sur le service écoles-bibliothèque, le service de prêt à domicile et un poste de médiateur du livre. Mais il nous était demandé de réorganiser le service écoles-bibliothèque avec un poste d'assistant au lieu de deux. Ah, les réorganisations !

La mise en place du dispositif emplois-jeunes a aussi changé la donne, avec l'arrivée des aides-éducateurs pour l'Éducation nationale et, pour la bibliothèque, de neuf agents de développement culturel travaillant dans chaque annexe du réseau, dont un agent spécifique pour le développement de la lecture. Enfin, le troisième élément était dû à la spécificité du réseau même des bibliothèques brestoises, assez atypique. En effet, chaque quartier possède une bibliothèque importante dotée d'une section jeunesse. Il est apparu intéressant de sectoriser la gestion des BCD pour répondre à ces nouvelles données.

### SECTORISATION DES BCD

Dans un premier temps, nous avons souhaité rencontrer nos partenaires, l'Éducation nationale, le service municipal Enfance scolarisée, pour leur faire part de certains dysfonctionnements, de la réorganisation du service écoles-bibliothèque et de nos interrogations. Un groupe de travail s'est constitué et a décidé d'une politique de renouvellement des fonds. Chaque année, un questionnaire (élaboré par l'ensemble des partenaires) est envoyé aux écoles brestoises afin de fournir un rapport annuel de fonctionnement de la BCD et de préciser les besoins en documents (liés par exemple à un projet d'école). Les questionnaires sont étudiés lors de la commission annuelle, et les priorités de renouvellement définies en fonction de critères sur l'ancienneté, l'état du fonds de livres et les projets des équipes pédagogiques.

Dans un second temps, nous avons réfléchi avec l'ensemble des sections jeunesse : la répartition des BCD se calquant sur le secteur géographique de chaque annexe, la bibliothèque de quartier est devenue le correspondant privilégié des écoles de son secteur et, par l'intermédiaire des renouvellements, son « interlocuteur bibliothéconomique ».

La décision de renouvellement entraîne une série de rencontres entre l'équipe pédagogique et le personnel de la bibliothèque. Le désherbage de la dotation en livres de départ est effectué par les deux équipes. Le service écoles-bibliothèque a constitué un fonds de réserve en livres neufs (cotés, équipés et classés selon les critères retenus pour les BCD) où les enseignants et leurs correspondants en bibliothèque viennent



renouveler leur fonds. Depuis 1998, 20 renouvellements ont été effectués. Les bibliothèques du réseau participent aussi à la création de BCD neuves, particulièrement sur des réhabilitations d'ensembles scolaires. Une mise en place qui a été facilitée par la présence des aides-éducateurs, avec lesquels des relations de confiance et d'échange se sont nouées et à qui un plan de formation a été proposé par la BM.

### DES RÉSULTATS

Ce nouveau mode de travail a souvent créé des relations suivies et fortes entre les annexes et les écoles qui ont aussi favorisé le dynamisme des activités dites traditionnelles – comités de lecture, lecture suivie, venue d'auteurs, élaboration de projets autour d'actions de développement de la lecture et d'animation en lien avec des événements culturels locaux ou nationaux. Mais cet enthousiasme est à moduler...

Du côté des bibliothécaires, certaines équipes se sont investies complètement, d'autres sont restées plus attentistes. De même chez les enseignants, certains ont établi une relation efficace avec les aides-éducateurs pour dynamiser la BCD,

d'autres s'en sont complètement désintéressés. Des résultats qui varient d'une année à l'autre, selon les mouvements de personnels, l'engagement des uns et des autres.

### ET ENCORE DES QUESTIONS...

En 2003, la donne change une nouvelle fois. La fin du dispositif emplois-jeunes nous questionne sur la gestion des BCD... Celui-ci a permis un fonctionnement plus adéquat, une meilleure lisibilité pour le livre et la lecture dans l'école. Nous avons constaté une évolution positive et perçu l'émergence d'enseignants de plus en plus actifs, qui intègrent pour leur bibliothèque la notion de projets, voire de projets en lien avec la bibliothèque.

Revenons-nous à la case départ ? Il nous faut une nouvelle fois, à l'aulne de ces changements, associer nos différents partenaires à une réflexion sur le mode de fonctionnement à venir. L'important reste pour nous, bibliothécaires, de participer constamment, au sein des écoles, à la mise en place de projets en commun, de proposer une aide technique dans ces espaces de rencontres avec le livre que sont les BCD. ■



Isabelle Le Cornec (à gauche) et Monique Pailler (à droite), présentant le carnet de voyage réalisé par une classe de primaire.



SYLVIE HAMZAOU  
Directrice adjointe de la BM de  
Reims

# De la BCD au diplôme ABF : entretien avec Estelle Lefevre

Estelle Lefevre :  
née le 29 juillet 1974 à  
Fourmies (59).  
Demeurant à Reims (51).  
Bac A3 option  
théâtre/expression  
dramatique.  
Diplôme ABF (2000).  
Mariée, 2 enfants  
(Juliette, 5 ans, et  
Pierre, 2 ans).  
Agent du patrimoine à  
la bibliothèque du  
Chemin-Vert (Reims).  
Signes particuliers :  
responsable de BCD du  
1<sup>er</sup> janvier 1998 au  
29 avril 2002.

## • Parlez-moi de votre poste en BCD.

Estelle Lefevre : J'ai postulé, presque par hasard, pour un emploi-jeune auprès du rectorat de l'académie de Reims. J'étais alors en 1<sup>re</sup> année de Deug de Lettres et comme il était difficile de financer seule mes études, il me fallait travailler. Ma candidature a été retenue et j'ai été affectée à l'école Général-Carré, dans le quartier Europe, où l'on m'a confié la BCD. Cela m'a fait très plaisir. Je l'ai vu comme un premier pas qui allait m'amener plus loin. Depuis toujours, j'aime les livres, j'aime les toucher, les ouvrir, les lire. J'aime aussi le contact du public et conseiller les lecteurs. C'est très enrichissant et ce sont souvent des moments très forts. Si l'on passe bien du côté humain, on finit par bien faire passer les livres.

## • Avez-vous été bien reçue ?

E. L. : Plus ou moins. Le directeur m'a beaucoup soutenue. Il venait d'arriver et avait monté seul le projet sans que son équipe, en poste depuis longtemps, souhaite y participer. C'était une équipe assez frileuse et qui craignait un regard extérieur. De plus, les institutrices étaient si préoccupées par les savoirs de base qu'elles consacraient très peu de temps à

l'éveil et encore moins à la lecture-plaisir. Petit à petit, mon travail a été apprécié, et ma plus belle récompense a été les regrets exprimés lors de mon départ au bout de quatre ans et demi.

## • Comment ont été les débuts ?

E. L. : Difficiles. Il y avait eu une amorce de bibliothèque dans une classe, dix ans auparavant. Il en restait deux étagères au milieu d'une salle, remplies de Bibliothèque Rose et Verte. J'ai mis deux mois à vider, à ranger et à réaménager ma salle. La Ville a fourni des rayonnages en pin et deux tables. J'ai eu aussi quelques crédits : 20 000 francs en trois fois, de la part de l'académie, et 500 francs de la coopérative scolaire, le tout sous forme de chèques-lire, à dépenser dans une grande librairie de la ville. De plus, le directeur a donné un poste informatique. En fait, j'ai été prête pour la rentrée suivante. Je recevais une demi-classe tous les 3/4 d'heure. L'accueil se déroulait en trois temps : échange de livres, activité écrite, lecture à voix haute. Je proposais aussi des activités en BCD. Je me suis sentie investie d'un rôle énorme : le quartier Europe est plutôt défavorisé et cela s'accompagne d'une grande pauvreté culturelle. Beaucoup d'enfants n'en sont jamais sortis, même pas pour aller au centre-ville ou jusqu'à la cathédrale. À part les enfants de la gendarmerie mobile, toute proche, le reste des familles est en situation précaire. On y trouve beaucoup de familles monoparentales, de chômeurs et de RMistes. Il y a aussi beaucoup de maltraitance.



Il fallait donner le goût de la lecture aux enfants, il fallait aussi leur apprendre à fréquenter une bibliothèque. C'est pourquoi nous avons élaboré le règlement avec eux. Heureusement, il y avait le bibliobus scolaire pour apporter son soutien et l'air du large. Outre des dépôts de livres, j'ai rencontré une équipe avec qui je pouvais parler, échanger, être conseillée. C'est ainsi que j'ai entendu parler de la formation ABF qui m'a parue le meilleur moyen de me rapprocher du métier de bibliothécaire.

#### • Vous avez donc suivi la formation ABF ?

E. L. : Oui, en dépit des réticences du rectorat, qui ne voulait pas financer la formation dans un premier temps<sup>1</sup> et grâce à l'appui de mon directeur. J'étais ravie de pouvoir voir ce qu'était le vrai métier de bibliothécaire. J'allais enfin apprendre les normes, savoir traiter correctement les livres. J'ai beaucoup aimé le catalogage et les cours de connaissance de l'édition. En revanche, j'ai détesté le cours sur le budget et le droit. Cette année de formation a été un passage. Elle m'a permis de rencontrer des gens travaillant déjà dans une bibliothèque, car nous n'étions que trois emplois-jeunes dans mon cas, et elle m'a procuré une ouverture intellectuelle. Deux ans plus tard, un poste s'est libéré à la bibliothèque du Chemin-Vert, près de mon ancienne école, et mon diplôme ABF m'a permis d'être recrutée.

#### • Quel regard portez-vous sur votre parcours ?

E. L. : J'ai eu de la chance, c'est un cas rêvé ! Chaque étape s'est parfaitement enchaînée. J'ai eu d'autant plus de chance que le chômage est toujours aussi important et que, pour moi, chaque pas a été une passerelle vers mon métier actuel. Quant aux BCD, je suis très pessimiste sur leur avenir. Il n'y a pas eu de

créations de postes et, sans une personne fixe et une formation minimum du personnel, elles vont s'éteindre. Il ne faudrait pas que ce soit les enseignants qui gèrent la BCD mais du personnel formé et permanent. Elles risquent donc de s'étioler en dépit de leur importance pour les écoles et du travail qu'on peut y faire. Elles stimulent les enseignants, motivent les enfants. On peut noter les progrès des enfants du CP et voir les plus grands se jeter sur leurs livres. Encore maintenant, je vois des familles de l'école Général-Carré venir à la bibliothèque du Chemin-Vert alors qu'elles ne s'intéressaient pas au livre avant la création de la BCD. J'en ressens un grand sentiment de victoire.

Je pense que le bibliothécaire a les clés, que c'est à lui d'entourer le public (quel que soit son âge), de lui donner les lunettes pour découvrir la magie des textes, de le rendre sensible aux mots, à l'illustration, à la mise en page. Il peut aussi faire découvrir des éditeurs, des titres. J'aime beaucoup les éditions Thierry Magnier ou les éditions du Rouergue ; or l'on voit bien que ce type de livres ne sera proposé que dans la bibliothèque, les familles achetant au mieux les *Martine* et *Oui-Oui*. Pour faire aimer la lecture, il faut avoir à la fois la qualité des livres et des personnes. Pour peu que la motivation soit là, les enfants liront.

Propos recueillis par Sylvie HAMZAOU

### Lire et faire lire

Alexandre Jardin, écrivain utopiste, ne cache pas son rêve de « transformer les Français en un peuple de lecteurs ». Il cofonde en 1999 l'association Lire et faire lire, pour permettre aux enfants réticents à la lecture de rencontrer des lecteurs enthousiastes et attentifs, capables de leur faire partager ce plaisir. Il s'agit de mettre en appétit les enfants en leur donnant accès à d'autres saveurs : il est question de goût, et même de gourmandise, comme le dit si joliment Jean-Pierre Siméon. Et qui mieux qu'un retraité, qu'un papi ou qu'une mamie de la lecture, pour partager ces moments à l'école, avant ou après la classe ? Des liens se tissent entre enfants et lecteurs. Fascinés par la magie du code écrit qui devient une histoire, ils accèdent à la lecture, pour leur plus grand plaisir.

Lire et faire lire coordonne désormais un réseau de 4 000 écoles, plus de 7 000 lecteurs bénévoles, formés avec le concours éclairé des bibliothécaires et les bibliothèques, d'autant plus indispensables pour les écoles dépourvues de BCD. Un partenariat qui se traduit souvent par une inscription gratuite à la section jeunesse, et parfois la création d'une carte d'accès spécifique, pour un prêt plus large et plus long. Un tiers des enfants déclarent emprunter le livre à la bibliothèque.

#### Association Lire et faire lire

3, rue Récamier – 75341 Paris Cedex 07

Tél. : 01 43 58 96 25 – Fax : 01 43 58 96 23 – [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)



<sup>1</sup> Le rectorat de l'académie a accepté de financer la formation de trois emplois-jeunes par an à Reims, et trois emplois-jeunes à Troyes, au vu de leur projet, à partir de janvier 2000 (NDLR).





**JEAN-LOUIS JOUANAUD**  
 Instituteur primaire (1970-1988)  
 Prof. de collège et lycée (1988-1993)  
 Enseignant supérieur (1993-2003)  
 IUT d'Aix-en-Provence  
 Département Métiers du Livre

# L'espoir enfui ?

« *L'aurore en moi pouvait creuser son nid  
 Et rayonner, subtile et protectrice* »

Paul Eluard, *La Puissance de l'espoir*, 1946

## Que d'occasions ratées ! Que de regrets !

Le 25 août 1997, le premier ministre, Lionel Jospin, à l'université de la communication à Hourtin (Gironde), déclare : « Faciliter le développement de la société de l'information et l'accès du plus grand nombre : telle est l'ambition de mon gouvernement. » Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, se saisit de la loi sur les emplois-jeunes sans attendre sa publication (votée le 16 octobre 1997). Par la circulaire n° 97-263 (16 décembre 1997), il organise la « Mise en œuvre du dispositif emplois-jeunes dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie ». Ces emplois-jeunes sont dénommés aides-éducateurs (AE).

Pendant les années 1998 et 1999, le vieux militant qui sommeille en moi a donc cru qu'on pouvait marcher vers un droit généralisé à la bibliothèque, dès le plus jeune âge. Quelque chose comme la documentation « laïque, gratuite et obligatoire » ! Dans cet esprit et pour en rester au secteur bibliothèque et documentation, deux établissements universitaires – les IUT d'Aix-en-Provence et de Paris-5 (porte de Versailles) – ont mis en place des formations adaptées, en alternance sur trois ans, pour l'obtention d'un DUT Information-Communication (diplôme bac+2). Elles étaient ouvertes prioritairement aux aides-éducateurs employés dans les BCD (écoles) et CDI (collèges).

On pouvait alors imaginer un grand débat de fond sur l'évolution de la situation documentaire dans les établissements scolaires : on pouvait créer un cadre d'emploi à bac+2, aligné sur celui de bibliothécaire adjoint spécialisé (BAS) de l'État ou celui d'assistant qualifié de conservation (AQC) de la fonction publique territoriale. À la fin des contrats des aides-éducateurs, la création des postes et l'imputation des salaires pou-

vaient passer aux communes, pour les écoles, et aux départements, pour les collèges.

On pouvait aussi répondre pleinement au vœu des syndicats d'enseignants d'aligner tous les éducateurs au niveau bac+4. Les aides-éducateurs auraient été formés et aidés pour l'obtention d'un CAPES Documentation, actuellement réservé aux collèges et lycées. C'eût été une avancée grandiose pour les écoles primaires et maternelles. Rappelons que plusieurs centaines de milliers d'instituteurs (cadre d'emploi au bac) sont devenus en quelques années – par un effort national gigantesque – professeurs des écoles (bac+4). Rappelons aussi que la création du CAPES Doc n'est pas si ancienne pour qu'on ait oublié ce qu'il en était avant...

Un tout petit nombre d'aides-éducateurs ont suivi cette voie et ont réussi. Ils ont ainsi donné la preuve de la profonde cohérence de ce schéma. Mais qu'ils aient réussi les concours de la fonction territoriale ou le CAPES Documentation, ils abandonnent les écoles primaires et maternelles.

Il faut d'abord s'interroger, sans complaisance, sur le gâchis humain indescriptible de tous ces jeunes gens, formés et « virés » de leur emploi. Six ans après le début du mirage, de nombreux établissements scolaires retombent dans le marasme documentaire.

Qu'on est loin des « autoroutes de la communication » ! Sauf exception et hors canicule, les équipements informatiques vieillissent – sans souffrir – en silence. Sans personnel qualifié, la plupart des BCD sont dans un état de retard insupportable en matière de documentaire et de fiction. Les maisons d'édition – comme l'École des loisirs, Fleurus ou Bayard – l'ont compris et se sont attaquées au marché des écoles. Mais leurs offres d'abonnement ne fournissent qu'une réponse insatisfaisante, liée au volontariat des familles et, donc, à la sélection par l'argent.

Ohé, ohé, gens de là-haut, vous m'entendez ?

# Les bécédéistes au chômage ?

## Entretien

### • Comment êtes-vous devenue aide-éducatrice en BCD ?



**Nadia Azzoug :** En 1998, j'ai postulé à l'Éducation nationale comme emploi-jeune et j'ai été admise dans une école élémentaire de Marseille de 240 élèves, où l'on m'a nommée responsable de la BCD pour cinq ans. J'avais pour mission de créer la BCD, j'étais chargée de sa gestion et

j'animais des ateliers autour du livre. Parallèlement, j'ai suivi le DUT Information-Communication option Métiers du livre à l'IUT d'Aix-en-Provence.

### • Pourquoi ce choix parallèle ?

**N. A. :** En créant les EJ, l'État n'avait pas pensé à leur formation. Martine Aubry voulait créer de nouveaux métiers dans les écoles, c'est tout. Un an après, le ministère a encouragé les IUT à créer une promotion pour les aides-éducateurs. Cela a été le cas à Aix et à Médiadix, à Boulogne (92).

### • Combien d'aides-éducateurs en ont bénéficié ?



**Olivier Massicot :** Nous étions 28 inscrits à l'IUT d'Aix et 18 à l'arrivée. Certains ont arrêté sous la pression de leurs directeurs d'école. Le DUT représentait onze heures hebdomadaires de cours pendant trois ans avec trois stages durant les vacances scolaires. La formation a pris fin en

2002, il n'y a donc pas eu de promotion en 2003.

### • Pour quelles raisons ?

**O. M. :** C'était trop difficile à mettre en place bien qu'il y ait eu des crédits importants et qu'il y ait encore des aides-éducateurs à former. En France, 25 000 éducateurs sont arrivés à expiration de leur contrat en juin, 830 en PACA. Il aurait fallu

former ceux qui ont encore trois ans de contrat à honorer.

### • Olivier, vous avez aussi suivi la formation. Quel est votre parcours ?

**O. M. :** Je suis titulaire d'un bac littéraire et d'un DEUG d'histoire. Je voulais travailler en bibliothèque publique. Je suis en fait entré comme emploi-jeune dans une école maternelle où je me suis autoformé pendant un an. Puis j'ai suivi la formation du DUT qui m'a aidé à résoudre les problèmes pratiques et à me sentir plus professionnel. Mon but était de faire de la BCD un lieu de vie avec l'aide des bibliothécaires et les enseignants.

### • L'investissement personnel exigé par la formation était-il important ?

**O. M. :** Il s'agissait d'une formation continue, donc il y avait un travail important et régulier à fournir. Il fallait en vouloir pour mener de front la formation et la gestion de la BCD : 14 étudiants sur 18 ont eu le DUT.

### • Pour le travail en BCD, avez-vous pu collaborer avec les BM ?

**N. A. :** Oui, tous les trois mois, j'empruntais environ 600 livres au prêt collectivité de la BM, selon les projets des classes, les suggestions des élèves. J'alimentais le fonds et je proposais aux élèves un choix plus important pour le prêt.

**O. M. :** J'organisais des visites à la BM et les enfants repartaient avec une carte de prêt. Pour moi, la BCD est un tremplin vers la bibliothèque.

Ils sont enthousiastes et diplômés. Ils ont cinq ans d'expérience d'aide-éducateur en BCD et personne ne veut d'eux. La fin des emplois-jeunes (EJ) décrétée au premier trimestre 2003 a enterré leurs derniers espoirs, après cinq ans de lutte pour obtenir un statut. Nadia Azzoug et Olivier Massicot s'estiment victimes d'un système politique qui les a utilisés en les laissant sur le carreau. Nous les avons rencontrés à Aubagne.





Donner l'habitude aux enfants d'aller à la BCD, c'est les habituer à se rendre au CDI.

#### • Combien d'heures les BCD étaient-elles ouvertes ?

**N. A. et O. M. :** 26/27 heures par semaine.

**N. A. :** J'ouvrais la BCD à toutes les récréés, les enfants y venaient comme dans un lieu de vie. Je les recevais aussi par demi-groupe, pendant une heure trente, tous les quinze jours. J'animais des ateliers et les enfants empruntaient des livres.

#### • Comment avez-vous appris ?

**N. A. :** En lisant les manuels du CNDP et surtout en suivant la formation du DUT. L'objectif était toujours de transmettre le plaisir de lire aux enfants et que les enfants puissent choisir eux-même leurs livres. Très vite, ce sont eux qui ont proposé des idées d'animations.

**O. M. :** Le prêt de livres à domicile existait mais il fallait le rendre plus facile à gérer et ce de façon plus professionnelle. Le prêt crée une relation entre l'enfant et le livre en dehors de toute pression scolaire. Dans ma BCD, c'était l'enfant qui décidait ce qu'il voulait choisir.

**N. A. :** Le prêt à domicile permet d'établir un vrai contact avec la famille. Certains parents passaient commande à leurs enfants. Je veillais toujours à ce qu'il y ait des livres bilingues – beaucoup d'élèves étaient non-francophones – souvent empruntés pour les mamans.

#### • Comment gériez-vous le prêt ?

**O. M. :** La gestion était informatisée, avec le logiciel BCDéclic. Cependant, le temps qui m'était donné ne me permettait pas de guider l'enfant pour qu'il soit autonome. L'accent était mis sur les animations et les lectures à voix haute. Cela aurait été bien de travailler avec la mairie pour augmenter le volume horaire d'ouverture de la BCD.

#### • Pourquoi la mairie ?

**O. M. :** Car il nous semblait logique que ce soit à la mairie d'engager des agents municipaux sur des postes de BCD. Les textes de 1989 disaient « une école, une BCD », mais l'Éducation nationale et le ministère de la Culture se sont sans cesse renvoyé la balle.

#### • Avez-vous eu des problèmes avec les parents autour de certains livres prêtés ?

**N. A. :** J'en ai eu une fois avec *Titeuf*, sur des choses qui ont choqué, comme la nudité, mais cela a été l'occasion de discuter paisiblement, de parler de la BCD et de la diversité nécessaire des titres et des collections. J'avais un contact privilégié avec les parents. Chaque fin d'année, l'école organisait la journée porte ouverte qui

était l'occasion de recevoir les parents dans la bibliothèque et d'exposer tous les travaux des ateliers. J'invitais les parents à utiliser la BCD pour leurs réunions. Je travaillais dans le quartier de Belsunce, à Marseille, une ZEP, où les enfants n'ont pas la culture du livre. Ma priorité était donc de le désacraliser.

**O. M. :** Il y a encore beaucoup à faire pour ouvrir les portes de l'école aux parents. L'institution scolaire n'est peut-être pas prête. Moi, j'avais envie de faire participer davantage les parents à la bibliothèque.

#### • À combien s'élevait votre budget d'acquisition ?

**O. M. :** À 1 200 euros environ, qui provenaient de la coopérative scolaire. Je travaillais avec des éditeurs. J'avais des abonnements préférentiels avec l'École des loisirs qui m'envoyait un livre par mois, un album et un documentaire. Cela fonctionnait très bien. Je centralisais la distribution auprès des classes, les retours étaient positifs, le livre devenait un objet transitionnel... Et voilà qu'au bout de cinq ans, tout s'arrête.

**N. A. :** Pour les acquisitions, l'école percevait environ 800 euros de l'inspection académique. Pour les abonnements, l'argent venait de la coopérative scolaire.

#### • Vos contrats sont arrivés à expiration. Qu'envisagez-vous de faire ?

**O. M. :** Je tiens à préciser qu'on nous a demandé de prendre nos congés sans solde début mai, pour ne pas avoir à nous payer les congés d'été.

**N. A. :** Nous avons postulé à l'Alcazar (nouvelle BMVR de Marseille). Malgré notre DUT et notre expérience, la réponse a été négative.

**O. M. :** À chaque fois, on nous a reproché de ne pas avoir de concours, mais l'on sait bien que le recrutement en biblio-

thèque par les collectivités ne se fait pas uniquement par le biais d'un concours...

**N. A. :** Pourtant, au cours de ces cinq ans, nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour essayer de faire évoluer la situation des EJ. Nous avons contacté l'ABF qui a rédigé sur motion, nous avons pris contact avec Jean Hébrard, nous avons écrit aux syndicats des éditeurs.

• **Qu'ont dit les parents lorsque vous avez dû fermer la BCD ?**

**N. A. :** Ils n'ont pas compris. Ce sont surtout les enfants qui ont été tristes.

**O. M. :** Pour certains parents, le livre est garant de réussite. Ils mettent une pression à leur enfant dès la maternelle, d'où l'importance d'un lieu dépressurisé comme la BCD où les enfants sont en dehors de la relation avec l'instituteur... Tout cela est un gâchis total : nous voulions avoir plus de formation et nous espérions un diplôme reconnu de bibliothécaire scolaire. Notre travail n'a pas été reconnu non plus : aucune évaluation n'a été faite de la part de l'Éducation nationale.

**N. A. :** Nous avons essayé de contacter les étudiants du DUT de Médiadix, en région parisienne, pour nous aider à défendre nos intérêts, mais nous nous sommes heurtés au manque de motivation. En PACA, nous étions particulièrement motivés et précurseurs. Nous nous réunissions pour essayer de faire bouger les choses.

**O. M. :** Les interlocuteurs que nous avons eus au niveau national nous ont reproché de ne pas être assez nombreux. Peut-

être n'ont-ils pas compris que nous ne nous battions pas pour les aides-éducateurs mais pour créer un statut de bibliothécaire-documentaliste d'école. Sans statut, les BCD font plus de mal que de bien. Une BCD non actualisée, c'est pire que pas de BCD du tout.

**N. A. :** Donner l'habitude à des enfants d'aller à la BCD, c'est les habituer à se rendre au CDI (Centre de documentation et d'information). Pourquoi y a-t-il des professionnels dans les CDI et pas dans les BCD ? Depuis mon départ le 3 mai, la BCD de mon école est fermée. Cela veut dire que les livres et les magazines arrivés pendant mon absence n'ont été ni dépouillés, ni mis en rayon.

• **Pensez-vous passer des concours pour sortir de l'impasse ?**

**O. M. :** J'ai envie de faire ma vie dans les bibliothèques. J'ai réussi à l'automne le concours d'assistant territorial de troisième voie.

**N. A. :** Je suis attachée à la lecture publique. Je passe des concours. Si je ne trouve rien, je postulerais dans une librairie, comme emploi alimentaire, même si l'esprit commercial me gêne un peu.

**O. M. :** Nous sommes attachés à notre région. C'est ici que je veux travailler, il y a tant à faire au niveau du livre à Marseille. Jugez plutôt : 11 % d'inscrits à Marseille, 33 % à Aix, 37 % à Gardanne et 64 % à Cavaillon !

Propos recueillis par Virginie KREMP

### COMMENT FAIRE SANS LES EJ ?

Mme Ganzoin est institutrice à l'école élémentaire Henri-Wallon à Saint-Auban (06). Pendant trente ans, le directeur a axé l'école et mobilisé l'équipe des enseignants autour de la BCD, il a su enrichir le fonds en albums, romans (2 000) et documentaires. Un demi-poste a été créé pour gérer la BCD, remplacé ensuite par une aide-éducatrice à plein temps : « Pour nous, c'était l'Amérique ! »

*Comment travaillez-vous avec la BCD ?*

*Ce n'est pas comme autrefois où la classe se rendait à la BCD. Les élèves y vont librement l'après-midi. Tous les jours, pendant que les cours moyens sont occupés à une activité autonome, par exemple sur Idéografix, le logiciel d'amélioration de la lecture, mis au point par l'AFL, deux CM2 quittent la classe pour aller gérer le prêt de la BCD et accueillir les élèves venus consulter les livres de leur choix.*

Les mercredis après-midi, les instituteurs rencontrent les bibliothécaires de la médiathèque de Château-Arnoux – qui dispose d'un secteur jeunesse important – pour mettre au point des activités communes. Cette année, des rencontres avec l'auteur Anne Herbauts sont prévues. Les instituteurs prévoient un travail sur ses livres tout au long de l'année, des lectures croisées entre les classes. Une coopération d'autant plus nécessaire que l'aide-éducatrice ne sera pas remplacée. Comment faire ? « Pour la gestion du prêt, nous ferons appel à l'intergénération entre les élèves. Nous ferons tout pour que cela marche. » Faut-il demander l'aide des parents ? Mme Ganzoin hésite. « Ce n'est pas l'idéal. Nous allons nous réunir entre collègues pour réfléchir à des solutions. » Les professionnels de la médiathèque étant largement débordés, il est à craindre que le bénévolat de l'équipe pédagogique soit sollicité.



VINCENT PEYRE  
Documentaliste  
CDI du collège Frédéric-Mistral, Port-de-Bouc (13)

# J'aurais voulu être un bécédéiste

À la rentrée 2003, Vincent Peyre a pris son premier poste en CDI (centre de documentation et d'information). Ancien emploi-jeune en BCD, il a dû se reconverter malgré le désir de poursuivre une aventure passionnante à travers la littérature jeunesse, l'accompagnement des enfants à la lecture-plaisir. Un parcours qu'il évoque avec humour et poésie.

**J'**ai beau me frotter les yeux, scruter un à un les pixels de mon écran magique, et pourtant, non ! Je ne rêve pas ! L'ABF s'intéresse aux parcours chaotiques dans l'univers des bibliothèques scolaires, et me demande de lui faire part de mon expérience ! Seulement voilà... Parler de moi, c'est aussi parler de nous, tant mon parcours reste le fruit d'une formidable aventure col-

lective : l'histoire d'une trentaine d'aides-éducateurs, recrutés en 1998 pour s'occuper de BCD d'écoles de la région marseillaise, ayant eu la chance d'accéder à une formation professionnelle véritable : un DUT Information-Communication, option Métiers du livre.

Malheureusement marginal, ce parcours laisse pourtant entrevoir sur quoi le dispositif emplois-jeunes aurait pu déboucher, si les mêmes chances, en matière de formation, avaient pu être données à l'ensemble des personnes intéressées.

À l'heure du remplacement des aides-éducateurs par des « assistants d'éducation » (tout aussi précaires, si ce n'est plus), alors que les nouveaux dispositifs du secondaire mettent en valeur la formation à la recherche documentaire, au moment même où la littérature jeunesse fait son entrée officielle dans les programmes de l'école primaire<sup>1</sup>, une question me pour-

suit : quand aura-t-on enfin le courage politique de prendre, une fois pour toutes, la question des bibliothèques scolaires à bras-le-corps ?

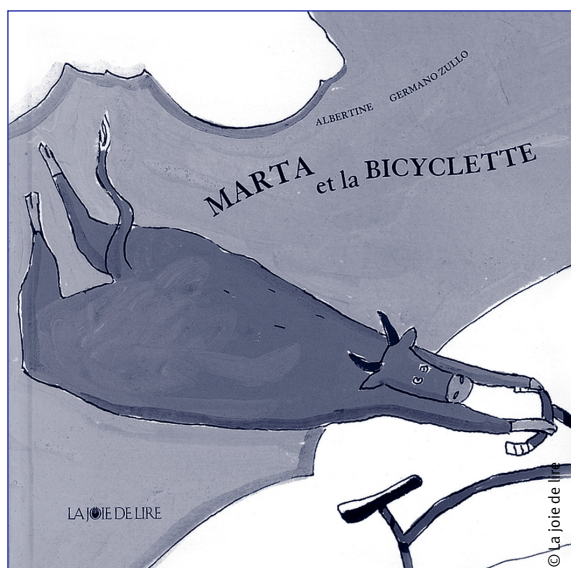
## CASSIS : PREMIER POSTE EN BCD

C'est en mars 1998 que remonte ma première plongée en littérature jeunesse. Nouvellement recruté sous contrat emploi-jeune pour monter la BCD de l'école, mon premier travail consista alors à transformer la simple salle de lecture existante en bibliothèque, en une collection organisée de documents. Aidé dans mon travail par les conseils avisés d'enseignants compréhensifs, encouragé par la confiance témoignée, j'ai alors consacré beaucoup de temps pour tenter de pallier l'absence de connaissances tant techniques que pédagogiques. Recherches personnelles et échanges avec des bibliothécaires furent l'occasion de découvrir d'autres conceptions du livre et de la lecture, pas forcément en phase avec celles de l'école : « La récréation, c'est fait pour se défouler, pas pour lire ! » ai-je entendu plusieurs fois.

Séduit par les lectures à niveaux multiples dans les albums pour enfants, je ressentis en moi un profond désir d'échange autour de ces histoires : l'animation allait ainsi rapidement prendre la part sur la seule gestion du fonds et des acquisitions... Et de me découvrir, à ma grande surprise, un goût caché pour la lecture orale et expressive, véritable outil pour faire entrer des enfants non lecteurs dans l'univers des livres pour enfants.

1. [http://www.cndp.fr/textes\\_officiels/ecole/Litt\\_ecole.pdf](http://www.cndp.fr/textes_officiels/ecole/Litt_ecole.pdf)





« Je garde bien au chaud dans ma mémoire l'œil pétillant du petit Paul, lorsque la grande Albertine l'encouragea à persévérer dans cette voie. »

Dès lors, chaque jour, quatre années durant, les groupes d'enfants se sont succédés à la BCD et, ensemble, nous avons partagé le plaisir des mots dits à haute voix, la frénésie de se faire peur et le réconfort de refermer le livre pour empêcher le loup de sortir de l'histoire : « Vérifie encore, pour voir s'il n'est pas sorti de l'autre côté ! »

Matin, midi (avant la cantine), après-midi, soir (magiques instants des soirées de garderie, où parents et enfants prennent enfin le temps de souffler un peu, le temps de terminer l'histoire), Max et ses amis Grodino, Loulou et compagnie accompagnèrent ainsi les enfants tout au long de leurs jeunes années, nourrissant leur imagination et faisant du livre un compagnon apprécié...

Séduits par le contenu des albums, les enfants ont alors éprouvé le désir de mieux connaître l'objet livre : les notions de couverture, de titre, d'auteur, d'illustrateur, d'éditeur, de cadre, de hors-cadre ont alors pu être abordées. Puis, au gré de nos lectures, au travers de jeux d'associations, de tri, d'intrus, de jeux de cartes ou autres « *sololoto* » (Solotareff, encore lui), l'objet de lecture devint aussi terrain d'investigations.

Les visites d'auteurs, poètes et illustrateurs nous aidèrent à rendre ces notions beaucoup plus concrètes. Des moments forts (je garde bien au chaud dans ma mémoire l'œil pétillant du petit Paul, penché sur sa feuille de dessin, lorsque la grande Albertine<sup>2</sup> l'encouragea à persévérer dans cette voie, au vu de l'originalité de son trait)...

2. *Marta et la bicyclette*, Romano Zullo, Albertine, La joie de lire, 1999.

## CHERCHER LE BIBLUTIN

Connaître l'objet livre permet ensuite aux enfants de participer à la gestion de la BCD. Or c'est un véritable apprentissage de l'autonomie que permet la BCD, si l'on prend la peine d'associer les enfants aux opérations d'acquisitions, de cotation, de rangement et de prêt de livres...

Chercher le Biblutin<sup>3</sup> caché dans un livre précis, attribuer une place à un livre d'après son contenu (classification décimale<sup>4</sup> ou thématique), distinguer les ouvrages de fiction des documentaires, choisir un livre, chercher sa fiche dans le catalogue de prêt (photocopies de la première de couverture, classées comme les livres dans les bacs), la ranger dans le fichier des livres prêtés assortie de sa carte de lecteur, ramener le livre, et ainsi respecter le copain qui attend son retour pour le prendre à son tour...

Quatre années se sont ainsi déroulées à tenter de démontrer combien le livre, s'il est médiatisé dès le plus jeune âge, peut ouvrir grand la porte à une attitude de lecteur. Quatre années (et combien de lundis ?) à porter mon hebdomadaire caisse de livres empruntés à la bibliothèque municipale, pour assurer à nos petits lecteurs de nouvelles aventures toutes fraîches... Une introduction au travail en réseau et à la logique de partenariat, en quelque sorte... au risque de voler quelquefois à nos chères bibliothécaires le plaisir de faire elles-mêmes découvrir leurs livres aux enfants... (Pardon Marie-Hélène et Manu !)

## L'AVENTURE DE L'IUT

Le partenariat, l'enrichissement mutuel né de la rencontre de deux univers différents... deux concepts clés que nous avons découverts dès janvier 1999. C'est effectivement à cette période que, sous l'impulsion de l'envoûtant « maître » Jean-Louis Jouanaud, alors chef du département Métiers du livre, et avec le concours du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, l'IUT d'Aix-en-Provence décidait de mettre en place une promotion en alternance de son DUT Information-Communication, option Métiers du livre, à destination d'une trentaine d'aides-éducateurs.

Cette formation (unique, hélas !), aménagée sur une période de trois ans, nous permit ainsi d'appuyer notre activité dans les écoles sur de solides bases théoriques et techniques, mais également de nous confronter aux autres acteurs des professions du livre grâce à des périodes de stage en librairies,

3. *Le Secret des Biblutins*, Gisela Dürr, Nord-Sud, 1998. Album servant de support à la découverte du classement de la BCD.

4. *BCD+*, cycle II, Catherine Jordi, CRDP de Nice / Gallimard Jeunesse, 1995.

bibliothèques et salons du livre. Une vision moins centrée sur le « tout pédagogique » allait nous aider à imposer notre rôle d'animation... Encouragés par nos enseignants acquis aux convictions de la lecture publique, nous entreprîmes alors d'engager une action pour démontrer le bien fondé de la présence de personnels qualifiés dans les BCD... Un engagement qui allait ainsi nous conduire jusqu'au Salon du livre de jeunesse de Montreuil, en décembre 2001...

Le dispositif Aubry « nouveaux services, emplois-jeunes » avait originellement été créé pour faire émerger des besoins nouveaux. Il ne s'agissait en aucune façon d'instituer une nouvelle génération d'emplois précaires, mais bel et bien d'inventer de nouveaux métiers. Ces métiers avérés<sup>5</sup>, il nous paraissait alors évident de revendiquer une reconnaissance

*Je suis le seul de ma promotion à être inscrit au CAPES de documentation de 3<sup>e</sup> voie. C'est dommage, nous aurions pu être plusieurs à réussir.*

statutaire des fonctions occupées par les aides-éducateurs (et autres personnels précaires) en BCD.

Malheureusement, la rencontre de protagonistes clés auprès du ministère de l'Éducation nationale, dont

le pourtant très pro-BCD Jean Hébrard, eut tôt fait de réduire nos espoirs à néant : vantant les mérites de la polyvalence au mépris de la compétence, leur discours eut bien du mal à cacher une totale indifférence quant à l'avenir des BCD. L'aventure de l'IUT s'est achevée en janvier 2002. À ce jour, huit d'entre nous sont en passe d'accéder à des fonctions dans les domaines de la lecture publique ou de l'enseignement... Pour ceux-là, longue vie à Jean-Louis Jouanaud !

### LIMOGES : CAPES DE DOCUMENTATION

Juillet 2002, Limoges... CAPES de documentation... Enfin... le CAPES allégé, sans matières grasses, dit de troisième voie, ouvert aux personnels sous contrat de droit privé ayant exercé, pendant quatre ans, des fonctions d'éducation et de formation... Je suis le seul de la promotion à m'y être inscrit, et c'est dommage : nous aurions pu être plusieurs à y réussir. Me voilà donc, soudain, stagiaire-documentaliste à l'IUFM d'Aix-en-Provence. Incapable de renoncer complètement à notre projet de statut des personnels de BCD, je consacre alors mon mémoire professionnel à la continuité des apprentissages documentaires de la BCD au CDI.

5. La perception des aides éducateurs par des acteurs d'équipes éducatives des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, note d'information de la Direction de la programmation et du développement d'avril 2002 n° 02-15 : disponible sur <http://www.ac-reunion.fr/pedagogie1/circons/stpierre2/circ/niouzes/ni/nio215.pdf>

Les nombreuses difficultés rencontrées au cours de la mise en place d'ateliers parallèles en CM2 et en 6<sup>e</sup>, au collège Jacques-Prévert de Frais-Vallon à Marseille, me font vite réaliser l'ampleur de la tâche... Seul le documentaliste-stagiaire que j'étais, suffisamment libre en dehors des dix heures de présence en établissement et des dix heures hebdomadaires de formation IUFM, pouvait se permettre de se consacrer à cette continuité BCD-CDI. Là encore l'idée de la nécessaire présence de personnes compétentes en BCD, pour tisser cette coopération BCD-CDI, justement voulue par les textes ministériels<sup>6</sup>, s'imposait en conclusion...

### PREMIER POSTE

Rentrée 2003-2004 : mon premier poste se trouve à Port-de-Bouc, les pieds dans l'eau, face aux raffineries de Fos (13). J'ai l'impression de me retrouver cinq ans plus tôt, à la maternelle, avec la pression en plus : eh oui ! maintenant, je n'ai plus droit à l'erreur... j'ai été formé ! Le CDI n'a pas connu de documentaliste effectif depuis trois ans. Un fonds vieux, voire inexistant (150 titres de romans pour 450 élèves, des documentaires dignes du patrimoine...) et une base documentaire perdue, puis reconstituée en dépit des règles de catalogage...

Cette année, comme il y a cinq ans, j'irai à la médiathèque municipale (superbe, au demeurant !) avec ma caisse pour prendre des livres... J'irai également à la BDP pour faire un dépôt à l'année... Et je rencontrerai à nouveau des professionnels qui m'aideront à faire quelque chose à partir de peu... Reste que le travail accompli dans ce collège pourra s'inscrire dans la durée : les CDI sont (en théorie) pourvus de personnels compétents, car formés et dotés d'un statut réel et stable...

À ce jour, et depuis mon départ, la BCD de Cassis a quitté sa salle propre pour regagner le dortoir. Certes, les enfants s'endorment entourés de livres... mais personne n'est là pour les leur lire et les leur faire vivre. Les Biblutins ne sont plus près de sortir... à moins qu'un nouvel assistant d'éducation motivé<sup>7</sup>... ■

6. « apprendre à se servir d'un centre de documentation constitue une finalité en soi : l'élève est appelé à se repérer dans la structure plus vaste d'un CDI » (Programmes de l'école primaire de 1995)

7. Les contrats d'assistants d'éducation, à la grande différence des contrats emplois-jeunes, ne prévoient pas le financement des formations de leurs contractants, et ne laisse aucune illusion quant à la pérennisation de leurs activités... L'espoir (illusoire) de continuer notre action en la pérennisant fut pourtant l'un des moteurs de notre implication dans les BCD...

SYLVIE PAOLI  
et BRIGITTE TAFFORIN  
Documentalistes à l'IUFM d'Aix-Marseille



# Formations des enseignants : rendez-vous manqué ou défi à relever ?

Quelle est la place et le rôle des bibliothèques et des centres de documentation scolaire dans la formation des enseignants ? Deux documentalistes témoignent des pratiques en cours dans les médiathèques de l'IUFM d'Aix-Marseille.

Les professeurs des écoles, des collèges et des lycées en formation initiale dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) se trouvent paradoxalement très souvent confrontés aux bibliothèques sans vraiment avoir une réflexion ou des formations programmées à ce sujet.

En effet, les rencontres sont nombreuses, que ce soit à la médiathèque de l'IUFM ou à la BCD pour les professeurs des écoles, et au CDI pour les professeurs de collège et de lycée.

*Le domaine de la bibliothéconomie est le parent pauvre de la formation en IUFM.*

On pourrait dire avec une note d'humour que les bibliothèques semblent être au cœur de leurs préoccupations pédagogiques ! Mais est-ce vraiment le cas ?

Les futurs enseignants ont dans ce domaine une formation très parcellaire. Une enquête sur les formations à la littérature jeunesse proposées à l'IUFM, publiée à l'occasion d'un colloque<sup>1</sup>, confirme qu'elles sont principalement destinées aux professeurs des écoles et sont surtout axées sur l'analyse critique de la production jeunesse imprimée et sur la didactique de la littérature jeunesse qui s'inscrit dans une réflexion globale sur la maîtrise des langages.

A. Lorand-Jolly précise que « le domaine de la bibliothéconomie est le parent pauvre de la formation en IUFM ». Très peu de formation existe sur l'aménagement des BCD, leur gestion, une politique d'acquisition en fonction du projet d'école, mais aussi sur l'édition multimédia pour la jeunesse, sur l'histoire du livre pour enfants...

On aurait pu penser que les nouveaux programmes pour l'école élémentaire, publiés en 2002, qui donnent une place importante à la littérature jeunesse (la liste des œuvres pour le cycle 3 a fait couler beaucoup d'encre !), accordent également un rôle à la BCD, mais paradoxalement celle-ci est très peu nommée ! Juste un partenariat évoqué en préambule : « Partout où cela est possible, le développement des BCD, mises en réseau avec le CDI du collège du secteur et d'autres bibliothèques locales, est un appui indispensable à la mise en application de ces programmes. »<sup>2</sup>

1. « Se former à la littérature jeunesse aujourd'hui ». Actes du colloque des 14 et 15 novembre 2002, BnF, organisé par la Joie par les livres, Médiadix, le CRDP de l'académie de Créteil, l'Institut international Charles-Perrault et la BnF. *Argos*, hors série n° 4, printemps 2003.

2. Préambule aux programmes de l'école primaire. *Le B.O. Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale*, n° 1 hors série, 14 février 2002.



## DES FORMATIONS À INVENTER

La bibliothèque, le centre documentaire sont certes des appuis, mais encore faut-il les connaître, comprendre leur organisation pour en révéler toutes les potentialités éducatives et culturelles. Cela passe par des moyens en personnel (les enseignants « bécédéistes » font cruellement défaut dans les écoles), mais surtout par des formations qui restent peut-être encore à inventer ! N'oublions pas le potentiel offert par les enseignants-documentalistes nommés dans les médiathèques d'IUFM !

Pour les collèges et lycées, seuls les professeurs documentalistes-stagiaires ont une formation en bibliothéconomie ainsi que sur les pratiques informationnelles des élèves. Peu de formations regroupent enseignants documentalistes et disciplinaires. En revanche, pour les professeurs de français et documentalistes-stagiaires, il existe souvent un module « culturel » ouvert sur les bibliothèques (et autres espaces culturels). Bref, peu de formations donnent sa place à l'édition pour la jeunesse dans les pratiques de lecture des futurs enseignants, quelle que soit leur discipline.

Mais que se passe-t-il dans les médiathèques d'IUFM ? Un bref témoignage éclaire en partie cette question et propose des ouvertures. Le service commun de documentation de l'IUFM d'Aix-Marseille propose un vaste ensemble de ressources dans les quatre médiathèques. La politique documentaire, à travers ses acquisitions, permet un développement de l'offre de documentation en adéquation avec l'évolution des contenus des programmes et des formations dans le souci de répondre aux besoins des usagers.

Les médiathèques constituent un lieu de formation des-

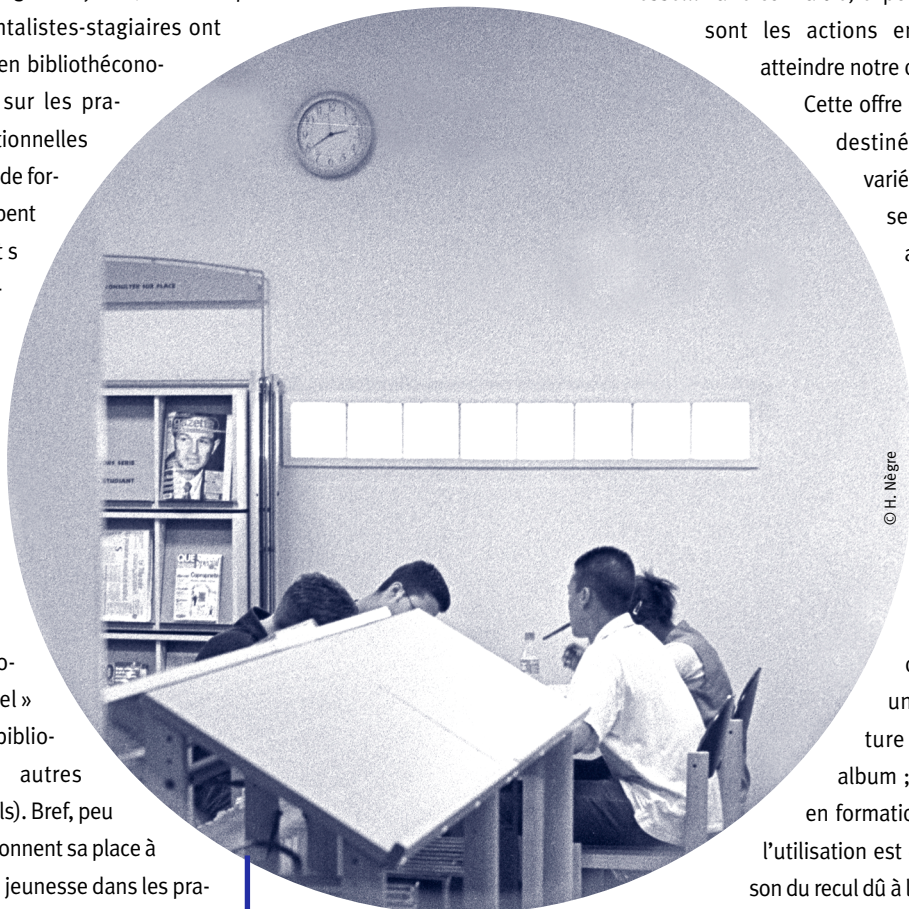
tiné à développer les compétences informationnelles des futurs enseignants et à les familiariser avec l'utilisation des ressources et structures documentaires dans leur pratique pédagogique. C'est ainsi que nous avons créé, depuis déjà quelques années, un fonds de littérature jeunesse que nous ne cessons d'enrichir. Ces « mini BCD » proposent un large éventail des parutions en littérature de jeunesse : albums, poésie, contes, romans, documentaires et en édition multimédia. La politique d'achat est très rigoureuse, après consultation des bibliographies des bibliothèques municipales, lectures de revues d'analyse critique, achat en librairie spécialisée jeunesse... Faire connaître, exposer, nombreuses

sont les actions entreprises pour atteindre notre objectif.

Cette offre de littérature est destinée à un public varié : les PE1 (professeurs des écoles 1<sup>re</sup> année) méconnaissant, pour certains, le sujet, et découvrant la richesse d'une telle littérature ; les PE2 (professeurs des écoles 2<sup>e</sup> année) tout occupés à monter une séquence lecture à partir d'un album ; les enseignants en formation continue dont l'utilisation est différente en raison du recul dû à leur pratique. Des formations ponctuelles comment timidement à se mettre en place autour du roman historique

avec les professeurs d'histoire, des albums à compter avec les professeurs de mathématiques. Certains professeurs d'école étudient l'esthétique de l'album pour enfants en relation avec les courants artistiques. Cette vision est un peu rapide mais montre néanmoins le rôle de médiateur du documentaliste.

La publication des nouveaux programmes pour l'école primaire à la rentrée 2002, proposant une liste de référence des œuvres de littérature jeunesse, n'a fait que confirmer une poli-



© H. Nègre

**Seuls les professeurs documentalistes-stagiaires reçoivent une formation en bibliothéconomie.**

tique documentaire déjà en place. Extrait du texte officiel : « En demandant aux enseignants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) de choisir les œuvres qu'ils feront lire à leurs élèves parmi les titres d'une large bibliographie, on vise à ne pas restreindre leurs possibilités de construire un trajet de lecture adapté à leurs élèves. Ce trajet doit être varié et permettre la rencontre des différents genres littéraires et éditoriaux habituellement adressés à l'enfance. En guidant leurs choix par une liste nationale d'œuvres de référence, on vise aussi à faire de la culture scolaire une culture partagée. »

### MULTIPLIER LES REGARDS

Certains éditeurs proposent des outils pédagogiques pour accompagner les albums. Il est bon d'avoir quelques ouvrages de ce type à proposer aux stagiaires, mais notre rôle, aux côtés des autres formateurs, est de veiller à ne pas vouloir transformer la littérature jeunesse en un unique objet d'apprentissage pédagogique. D'autres éditeurs scolaires publient des anthologies de textes issus de la littérature jeunesse pour les élèves de l'école primaire. Notre rôle serait aussi de présenter ces textes dans leur matérialité d'origine, de montrer aux futurs enseignants que la forme éditoriale a un effet sur le sens.

Non seulement médiateur, l'enseignant-documentaliste est aussi formateur. Il contribue à multiplier les différents regards portés sur la littérature de jeunesse en provoquant des rencontres. Il nous faudra, cependant, relever le défi de former de nouveaux types de lecteurs, que Jean Perrot appelle les « enfants de la vidéosphère »<sup>3</sup>, de s'interroger avec les enseignants sur une culture « informationnelle » ainsi que sur une culture de l'écrit qui prenne en compte aussi les écrits sur écrans. Un processus lent mais incontournable... ■

3. *Jeux et enjeux du livre d'enfance et de jeunesse*, Jean Perrot, éditions du Cercle de la librairie, 1999.

### Qu'est-ce que la FADBEN ?

Créée en 1972, la Fédération des enseignants-documentalistes de l'Éducation nationale regroupe les enseignants-documentalistes des collèges et des lycées. Elle est structurée en associations académiques, fédérées dans une association nationale et, à ce titre est membre de l'IFLA (International Federation of Library Associations).

#### OBJECTIFS

- Proposer et organiser une réflexion prospective autour de trois axes : l'exercice du métier, la formation, la recherche.
- Assurer une représentativité des enseignants-documentalistes auprès de l'Éducation nationale.
- Promouvoir la profession au sein du système éducatif et dans le contexte professionnel, en affirmant le rôle de l'enseignant-documentaliste dans la formation des élèves.
- Favoriser les échanges et les relations humaines et professionnelles entre les membres qui la composent.
- Concrétiser ces objectifs dans la vie associative.

La FADBEN travaille sur le profil professionnel, sa diversification et les conséquences de cette évolution. Elle a donc lancé une grande enquête sur la fréquence et la qualité de l'évaluation des enseignants-documentalistes. Elle a participé activement aux travaux qui ont conduit aux Assises pour l'éducation à l'information qui se sont tenues les 11 et 12 mars 2003, et dont les conclusions sont consultables sur le site de l'URFIST de Jussieu. Elle a aussi organisé un séminaire sur le thème de la politique documentaire, en axant son travail sur une clarification des contenus et l'intégration de la notion de progression dans les apprentissages.

Riche de la diversité de ses adhérents, privilégiant l'échange et le dialogue, ouverte à la fois sur les mondes de la documentation, de l'information et de l'éducation, elle tente d'être une force de proposition permettant de construire la profession d'enseignant-documentaliste.

PUBLICATIONS : Revue Médiadoc  
Actes de congrès et journées professionnelles

FADBEN 25, rue Claude-Tillier, 75012 Paris  
[fadben@wanadoo.fr](mailto:fadben@wanadoo.fr) ou [fadben.asso.fr](http://fadben.asso.fr)

### Que fait le CNDP ?

Le réseau du SCEREN (Services culture éditions ressources pour l'Éducation nationale) gravite autour du CNDP (Centre national de documentation pédagogique), des 28 centres régionaux (CRDP), relégués dans les 86 centres départementaux (CDDP) et les nombreux centres locaux (CLDP).

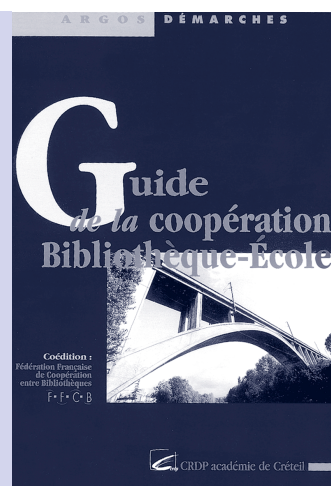
Les CNDP et les CRDP sont donc des établissements publics nationaux à caractère administratif, placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Le réseau s'adresse aux enseignants et à tous les acteurs et usagers du système éducatif (élèves, étudiants, parents, chefs d'établissement, enseignants, documentalistes, conseillers d'orientation, psychologues...).

Ils assurent auprès des enseignants une mission de formation continue, afin de renforcer le professionnalisme des équipes

éducatives, et favoriser l'évolution des pratiques : pédagogie de projets, autonomie de l'élève, intégration des TICE, interdisciplinarité... Ainsi, les CRDP, véritables pôles de documentation académique, participent à la formation aux ressources documentaires et à la littérature jeunesse. Depuis janvier 2001, ils proposent d'assurer la maintenance du logiciel de gestion documentaire BCDI pour l'ensemble des académies.

#### SCEREN-CNDP

29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05 –  
Tél. : 01 50 43 60 00 – [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)





EDWIGE MARTIN  
Animatrice culturelle  
BM d'Aulnay-sous-Bois

# Des jeunes lecteurs critiques à Aulnay-sous-Bois

Depuis sept ans, Edwige Martin anime le Club de jeunes lecteurs critiques (CJLC) à Aulnay-sous-Bois (93), qu'elle a créé avec volonté et persévérance. Il s'agit d'un outil de développement de la lecture et de l'écriture pour les adolescents et les enfants à partir de neuf ans. Les échanges se déroulent principalement dans les établissements scolaires, les rencontres avec les auteurs à la bibliothèque.

**I**l était une fois une personne inconsciente des barrières entre professions et secteurs d'activité : enthousiaste, elle croyait qu'il suffisait d'avoir une bonne idée pour que celle-ci soit rapidement mise en œuvre. Parfois, cette naïveté est nécessaire (mais pas suffisante) pour que les choses bougent. C'était en 1988<sup>1</sup>.

Pour monter un projet, il faut choisir les bonnes personnes, instaurer un climat de confiance réciproque et que chacun trouve un bénéfice à ce qui est entrepris. L'association

bibliothécaire/enseignant est tout à fait possible car leurs professions sont complémentaires. Mais, dans la réalité, il y a toujours des préjugés, des complications administratives, que l'on peut dépasser avec de la persévérance.

Il y a sept ans, j'ai présenté l'idée du Club des jeunes lecteurs critiques à la directrice des Affaires culturelles d'Aulnay-sous-Bois, puis j'ai rencontré Françoise Fontaine, responsable des cinq bibliothèques de la ville. Le projet a été soumis en commission municipale et a été approuvé. J'ai démarché paral-

lèlement les directeurs d'écoles, les enseignants et les documentalistes en collèges et en lycées, qui m'ont dit avec humour que le mot « projet » était tabou, synonyme de papiers à remplir, d'autorisation à soumettre à la hiérarchie.

À l'inspection académique, on m'a fait savoir que je faisais le travail des enseignants et que j'étais une militante de la lecture. Cela m'a fait réfléchir. Depuis que l'illettrisme est un cheval de bataille, on parle de « combat » pour la lecture. Je rejette ces mots guerriers et m'insurge contre toute injonction à lire, qui a toujours des effets négatifs. N'oublions pas que 40 % des Français de plus de 15 ans n'ont rien lu depuis un an (selon une enquête Ipsos pour *Livres Hebdo* de février 2003), et que parmi eux, il est des parents, des enseignants et des bibliothécaires. Soyons réalistes.

## LE SILENCE, L'ATTENTE DE LA PENSÉE QUI ADVIENT : UN LUXE

Si l'enseignement est obligatoire, aimer la littérature au point de vouloir en parler, de s'initier à la critique, n'est pas du goût de chacun. C'est pourquoi le Club des jeunes lecteurs critiques ne s'adresse qu'à des jeunes qui ont volontairement choisi cette activité. Au début, quelques enseignants m'ont reproché d'être élitiste. Ils confondaient élite avec petit groupe. J'ai dû préciser que les volontaires pouvaient provenir de classes différentes, pour faciliter l'hétérogénéité et les comportements de groupe installés.

1. Cette expérience, qui s'est déroulée avec le CJLC du Mans, est relatée dans *Les actes de lecture*, septembre 2002, n° 79.



Au Club, il est question de littérature, de partage. Il n'y a pas de bouffon ou de *boss*. Nous prenons notre temps : place est faite aux silences, aux hésitations, aux tâtonnements. Certains sont silencieux au début, puis osent petit à petit, d'autres quittent le groupe, préfèrent la classe et les règles établies.

Car parler de ses lectures demande du courage, surtout à l'adolescence. La maturité compte beaucoup. Pour les enfants situés en zone d'éducation prioritaire, elle aide à surmonter les difficultés du manque de vocabulaire. Comme il n'y a pas de réponse toute faite à ce qui est en jeu dans la lecture, cela met sur un pied d'égalité tous les membres du groupe, entre huit à 12 personnes, pour que chacun ait le temps de s'exprimer. Les comités de lecture durent une heure ou une heure et demie tous les quinze jours en moyenne, d'octobre à début juin. Cette durée est nécessaire pour que les participants puissent se sentir à l'aise, s'approprier des livres d'un genre différent, s'autoriser à écrire, approfondir leur réflexion, acquérir du vocabulaire.

La partie écrite n'est pas obligatoire, mais son utilité motive les enfants, comme la fierté de signer une critique (qui est prise en compte dans un dossier imprimé et largement diffusé). Par écrit, on peut se permettre de dire des choses plus personnelles, puisque je ne les lis pas tout haut. Je note tout ce qui est dit de pertinent, car souvent l'oral est très riche, et j'aide à la reformulation, de façon à ce que l'anecdotique travaille sur un plan plus symbolique. L'enfant s'initie à prendre ainsi des notes, et développe sa propre réflexion, sans interférence de ma part. Il faut, là encore, et j'insiste, du temps pour la maturation, pour vivre l'inconfort d'une parole qui manque de mots. Ce que ne peut se permettre l'enseignant qui a un programme à respecter, comme l'argumentation étudiée en 3<sup>e</sup>, où la métaphore prend plus d'importance en 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>. La complexité de la langue s'acquiert dans une progression toute scolaire qui vise à la maîtrise.

Mais les enfants sont dans une autre logique du point de vue de leur expérience affective et sociale. La vie ne fait pas de cadeaux. Quand nous parlons de ce qu'il y a dans les histoires,

*Quand je m'adresse aux enfants, nous sommes immédiatement je ne suis pas dans un langage dans les causes et conséquences académique. Ils en sont étonnés. des actions des personnages, dans*

*Et cela questionne aussitôt ce leurs sentiments et émotions, dans lieu qu'est la littérature. l'implicite et le non-dit. Les enfants*

ont besoin de vocabulaire pour en parler car cela les touche. Le « comment cela les touche » est le plus important. On parle d'écriture. Ainsi le désir naît d'outils qu'ils peuvent acquérir plus tôt qu'on ne pense. Au collège, ils s'adressent aux enseignants, garants de ces outils, pour progresser dans leur écriture. Plus jeunes, ils s'interrogent sur la valeur des temps :



© E.M.

Brigitte Smadja : dédicaces à la bibliothèque.

pourquoi parler au présent ou à l'imparfait, qu'est-ce que cela change ? Je donne les définitions des émotions, des sentiments, ainsi que des mots utiles à l'analyse des textes ou des illustrations. Quant aux finesses de la langue, on peut les approcher de manière consciente par l'album dès l'âge de 9 ans.

### DE LA LECTURE À LA LITTÉRATURE...

Pour résumer, je pars de la vision globale (l'affectif, l'esthétique) pour aller vers l'analyse (le savoir-faire de l'auteur ou de l'illustrateur) : de l'émotion/intuition à la raison. Dans l'entre-deux, je leur demande de faire une pause, pour que l'histoire prenne son temps dans leur mémoire, qu'elle ait le temps de produire des échos.

Au Club, ils sont libérés du poids de l'orthographe. Seule la qualité de leur réflexion compte pour juger un livre. Ce sont eux qui examinent. Ils se rendent compte de cette difficulté, qu'ils trouvent enthousiasmante, après deux ou trois mois d'incertitude. Ils apprécient le travail éditorial et les effets d'annonce en quatrième de couverture.

En 1999, nous avons invité Brigitte Smadja, à qui un enfant avait demandé s'il fallait être bon en orthographe pour écrire. Elle a répondu que non, mais que cela avait un rapport avec la grammaire, qui donne la liberté des choix, comme celui de faire une phrase longue de trois pages, par exemple ou celui des phrases courtes, pour donner un rythme oral. De même de l'usage des répétitions, pour un effet littéraire qui n'est pas permis dans l'écriture efficace.

Et nous voilà au mot « liberté », crucial dans la formation des jeunes. L'oralité permet beaucoup de choses. Quand je m'adresse aux enfants, je ne suis pas dans un langage académique. Ils en sont étonnés. Et cela questionne aussitôt ce lieu qu'est la littérature, qui est dans la relation, à l'autre (soi-même comme un étranger) et aux autres (le monde tel qu'il est). Un lieu non utilitaire, où les gros mots sonnent juste dans certains contextes. Un lieu qui permet la transgression en toute impunité, avec une transposition de situations angoissantes qui libère la parole.

#### DE L'ÉCOLE À LA BIBLIOTHÈQUE, EN PASSANT PAR LA FAMILLE

Animer des comités de lecture à l'école facilite l'accès aux livres des non-lecteurs (certains viennent en septembre en avouant ne pas aimer lire) et des enfants qui ne peuvent se déplacer seuls à la bibliothèque. Après huit mois de lecture, ils possèdent des clés, que ce soit un genre, un thème ou un nom

d'auteur. Cela leur permettra de se diriger dans l'espace de la bibliothèque ou cela les autorisera à poser une question à un bibliothécaire. Pour celui-ci, le cœur du métier est d'organiser la rencontre entre les livres sélectionnés et leurs lecteurs, au risque de travailler dans les marges (peu de lecteurs pour un livre).

Le bouche-à-oreille entre enfants marche. Il n'est pas rare que la lecture à voix haute se fasse pour le petit frère ou la petite sœur, et que les parents achètent les livres préférés de leurs enfants. D'ailleurs, la vente de ceux-ci (après un vote, une trentaine de titres sont sélectionnés) est toujours un succès. Cela se passe à l'Hôtel de ville, lors d'un cocktail en juin, où les jeunes lecteurs, leurs familles, les enseignants, les bibliothécaires et les élus sont présents.

La ville d'Aulnay-sous-Bois achète en début d'année pour 2 000 euros de livres qui restent la propriété des écoles et collèges. Elle reçoit une subvention de la DRAC, qui couvre ces frais et ceux des auteurs invités. Les parents achètent un ou plusieurs livres de l'auteur, aux fins de dédicace. Le travail accompli, qu'il soit intérieur ou relationnel, reste dans les mémoires, des petits comme des grands, car cela reste une aventure. J'espère que cet exemple sera suivi dans d'autres villes. Pour un bibliothécaire, c'est sans conteste la part belle de sa fonction médiatrice. Les remarques, parfois enchantées, des jeunes lecteurs sont dans un livre d'or. Je les tiens à votre disposition, comme le dossier de leurs critiques et toute information complémentaire. Il suffit de demander. ■



Vente des livres sélectionnés lors d'un cocktail à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois, mai 2002.



MADELEINE DUPARC  
Bibliothécaire-documentaliste  
Collège Claparède, Genève



# La Suisse : bonne élève en CDI, inégale en BCD<sup>1</sup>

**V**ingt-six cantons souverains, quatre langues nationales et autant de cultures, c'est cette « Suisse une et diverse » dont parlait Gonzague de Reynold.<sup>2</sup> Cette diversité est une richesse qui rend difficile toute description de notre pays. Si la politique étrangère, les postes, l'armée, les douanes, l'énergie, les routes nationales, etc. relèvent du gouvernement fédéral, en revanche, la Constitution attribue aux cantons tous pouvoirs dans le domaine de la santé, de la police, et de l'instruction publique. Il existe au niveau fédéral une Conférence des chefs de départements de l'instruction publique qui est garante de l'équivalence et des diplômes et de la formation pour l'ensemble du pays. Dans chaque canton, le rôle du conseiller d'État chargé de l'Instruction publique est comparable à celui du ministre français de l'Éducation nationale.

Il est donc difficile de décrire la situation de nos bibliothèques et centres de documentation : chaque canton étant souverain, l'histoire, la pratique, les budgets, la volonté politique peuvent être différents. La Suisse possède un très bon réseau de bibliothèques tant publiques qu'universitaires ou scientifiques. Pour les écoles, la réalité est plus complexe.

L'ensemble du pays est bien doté en bibliothèques et centres de documentation scolaires au niveau de l'enseignement secondaire (16-19 ans). La situation est moins satisfaisante au niveau du primaire et de l'enseignement élémentaire (12-15 ans) où il existe des petites collections dans les classes.

Certaines écoles primaires plus importantes possèdent des bibliothèques gérées par des instituteurs, mais ce n'est pas systématique. Dans tous les cantons, les enseignants du primaire bénéficient des services des CRDP (Centres de ressources et de documentation pédagogiques), qui leur offrent de multiples possibilités. Pour l'enseignement au collège (12-15 ans), sauf pour Genève et le Tessin, la situation est très inégale : bibliothèques, absence de bibliothèques, bibliothèques insuffisantes, manque de professionnels, etc.

## LES SERVICES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION (SID)

Les cantons de Genève et du Tessin se sont dotés d'un réseau de bibliothèques et centres de documentation scolaires, appelés Services d'information et de documentation (SID), particulièrement satisfaisant. Résultat d'une volonté politique, depuis les années 1960 pour Genève, depuis quinze ans pour le Tessin (canton italoophone), cette situation permet aux élèves d'avoir accès à l'information documentaire et virtuelle nécessaire à leurs études. Les budgets et les postes, s'ils ne sont jamais suffisants, sont cependant corrects et permettent aux élèves de bénéficier des ressources offertes par les NTIC. Bibliothèques et centres de documentation scolaires sont sous la responsabilité de professionnels de l'information et de la

La Suisse est un État fédéral composé de 26 cantons souverains. Certains domaines relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ; d'autres, comme l'instruction publique, relèvent de l'autorité cantonale, avec des diplômes validés par la Confédération. La situation des bibliothèques et centres de documentation est donc différente d'un canton à l'autre. Gros plan sur Genève et le Tessin.

1. Ces dénominations sont françaises : les Suisses parlent simplement de bibliothèques et centres de documentation.

2. Intellectuel suisse (1880-1970).



documentation dûment qualifiés.

À Genève, les bibliothécaires-documentalistes scolaires travaillent en semi-réseau : ils utilisent le même logiciel et le même thésaurus, ce qui permet les échanges de données et l'établissement d'un catalogue collectif consultable en ligne. Une migration est prévue prochainement. Ce changement de logiciel permettra le catalogage partagé et un allègement des tâches purement bibliothéconomiques. Les professionnels se réjouissent de ce projet qui leur laissera plus de temps pour mieux répondre aux besoins de leurs utilisateurs car, comme partout ailleurs, la formation et l'assistance à la recherche documentaire et informationnelle est leur priorité.<sup>3</sup> Les collègues tessinois bénéficient des avantages d'un véritable réseau leur permettant déjà le catalogage partagé et des échanges de données facilités.

3. Pour plus de renseignements, consulter la page : <http://edu.ge.ch/dip/biblio-web>

## DEUX HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

Dispensée auparavant par l'École supérieure d'information documentaire (ESID) de Genève et par l'association nationale des bibliothécaires suisses (BBS), la formation en bibliothéconomie a considérablement évolué. Aujourd'hui, deux écoles supérieures (bac + 3) délivrent un diplôme de spécialiste en Information et Documentation : il s'agit des Hautes écoles spécialisées – information-documentation – de Genève et de Coire.

Le diplôme permet de travailler dans n'importe quel service de bibliothèque, de documentation, d'information ou d'archives, public ou privé, puisque le programme offre des options selon les types de SID visés. Dans la continuité des formations antérieures, elles axent leurs programmes sur toutes les facettes de l'information et de la documentation en adéquation avec les ressources et possibilités offertes par notre société et placent les NTIC au cœur de l'enseignement.

Suite à la réorganisation des formations, les bibliothèques d'école souffrent d'un manque de professionnels diplômés. Certes il existe quelques formations légères (110 heures), mais elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins spécifiques des bibliothèques et centres de documentation scolaires.



© Collège Claparède

Le centre de documentation du collège Claparède.

## DISPARITÉS AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

Ornella Monti-Jauch, bibliothécaire tessinoise, a publié en 2001, dans la revue *Scuola Ticinese*, un état des lieux des bibliothèques d'école en Suisse. La comparaison avec les résultats d'une enquête réalisée dix ans plus tôt, a fait apparaître une situation améliorée, avec certes des bibliothèques, mais aussi des disparités.

En Suisse alémanique, par exemple, la diversité est de mise. On trouve des bibliothèques et des centres de documentation performants avec des professionnels qualifiés, mais aussi des collections et des ressources importantes sans professionnels qualifiés ; des bibliothèques et des centres de documentation gérés par des enseignants en échange de quelques heures de décharge ou avec une rétribution minimale ; des bibliothèques et des centres de documentation gérés et animés quelques heures par semaine par des bénévoles et/ou des parents d'élèves non qualifiés ; de nombreux ordinateurs ou pas du tout ; des collections documentaires, mais pas d'accès aux NTIC, etc.

Cette situation n'est certes pas idyllique, mais elle est compensée par un excellent réseau de bibliothèques et médiathèques publiques et par des distances qui, en Suisse, ne sont jamais très grandes. En outre, Bibliothèque pour tous (BPT), organisme prêteur comparable aux BDP, est très présent en Suisse alémanique et vient pallier les carences documentaires, mais non celles dues à l'absence d'une vraie politique d'information à l'école.

## SENSIBILISATION DES POLITIQUES

Une récente réforme de la maturité (équivalent du baccalauréat) met l'accent sur le développement de l'autonomie des élèves. La rédaction d'un travail de maturité en fin de scolarité rend encore plus impérieuse la présence des bibliothèques et centres de documentation au sein des écoles. Afin d'obtenir une meilleure reconnaissance et un meilleur statut des professionnels, les collègues du canton de Vaud ont rédigé un dossier à l'intention des autorités politiques qui énumère en dix principes les missions d'une bibliothèque scolaire et les rôles des professionnels. *La Bibliothèque scolaire : quelle mission ?* devrait être utile à toutes les écoles de notre pays.

Pour inciter les décideurs politiques à ne plus accepter que seuls les élèves de quelques cantons bénéficient des services de bibliothèques et centres de documentation scolaires performants, animés par des professionnels de l'information et de la documentation indiscutablement qualifiés, nous avons diffusé largement le Manifeste de l'Unesco, ainsi que des normes pour les bibliothèques scolaires, établies par une section de l'association nationale des bibliothécaires suisses (BBS).

Si le fédéralisme présente de nombreux avantages, il ne favorise pas les prises de position communes. Les contacts ou actions concertés sont encore rendus plus difficiles du fait du multilinguisme. Cependant, depuis quelques années, les

*Les collègues du canton de Vaud ont rédigé un dossier à l'intention des autorités politiques qui énumère en dix principes les missions d'une bibliothèque scolaire et les rôles des professionnels.*

échanges entre cantons sont devenus plus courants. Les réformes pédagogiques, l'explosion des nouvelles technologies sont autant de moteurs propres à encourager le développement de ces bibliothèques et centres de documentation. On ne choisit pas de travailler

dans les bibliothèques ou centres de documentation scolaires par hasard : les professionnels ont un intérêt manifeste pour les élèves, une aptitude à la pédagogie, une volonté d'ancrer dans l'école ce lieu privilégié, ce lieu où « apprendre autrement », ce lieu qui n'est pas une salle de classe, où ils sont encadrés par des professionnels qualifiés qui les aident, les assistent, les forment... et ne mettent pas de notes !

Nous avons les compétences, nous avons les enthousiasmes. Il ne nous manque que la volonté politique pour que toutes les écoles de notre pays soient égales face à l'information, que les élèves aient tous les mêmes chances. Quand entendrons-nous une prise de position encourageante de la part de la Conférence des conseillers d'État chargés de l'Instruction publique ? ■



## QUELS HORAIRES, QUELS PARTENARIATS ?

**Madeleine Duparc, auteur de cet article, est bibliothécaire, responsable du centre de documentation du collège Claparède, à Genève. Présidente du groupe des bibliothécaires-documentalistes de l'enseignement secondaire postobligatoire du canton de Genève, membre du comité des bibliothèques scolaires de l'IFLA, elle enseigne aussi au département Information-Documentation de la Haute École de gestion de Genève.**

### • *Combien d'heures par semaine est ouvert le centre de documentation ?*

**50 heures, soit un peu plus que les heures de présence des élèves dans l'école. Nous avons les mêmes horaires que les fonctionnaires non-enseignants, 40 heures par semaine. Je travaille à plein temps et mes deux collègues à mi-temps, ce qui correspond à deux postes, pour 850 élèves.**

### • *Comment les BCD suisses travaillent-elles avec la bibliothèque publique ?*

**On ne peut pas vraiment parler de collaboration avec les bibliothèques publiques. Mais, selon l'âge et les besoins de nos élèves, quand nous ne pouvons pas satisfaire leur demande, il nous arrive de les envoyer soit dans les bibliothèques municipales, soit à la bibliothèque cantonale, ou même aux bibliobus.**

**Au niveau d'un canton, et compte tenu du fait que nous sommes tous issus de la même école, il existe un réseau informel de professionnels qui permet un échange de bons procédés, entre les bibliothèques scolaires, publiques, universitaires et même, pour Genève, auprès des bibliothèques des organisations internationales.**



ZOUBIDA KOUTI  
Association Le petit lecteur  
Oran

# Comment favoriser la lecture en Algérie ?

À l'exception du manuel scolaire, l'enfant algérien n'a pas de livres à sa disposition. Il n'existe pratiquement pas de BCD ni de coin lecture en classe, ni ailleurs dans la cité. Pas de politique de lecture publique non plus, ni de chaîne du livre. Un constat qui a poussé l'association Le petit lecteur, à Oran, à militer pour la création d'un espace jeunesse et à favoriser le plaisir de lire.

**A**vec l'indépendance, l'Algérie hérite des éditions Hachette jusqu'en 1969, date de création de la SNED (Société nationale d'édition et de diffusion) qui exerce un monopole sur la chaîne du livre (édition, diffusion, librairies) et qui détient le plus important réseau national de librairies. Mais il n'y a toujours pas de politique éditoriale et aucun encouragement à la création. Les auteurs écrivant en français se font éditer en France et ceux en langue arabe dans les pays arabes. L'ENAL (Entreprise nationale du livre) qui, en 1983, reprend la SNED, hérite aussi de ses lacunes (des milliers de titres invendus, gestion non rigoureuse...). Jusqu'en 1989, le livre importé est soutenu par l'État, permettant au citoyen de l'acheter en librairie à un prix très abordable.

Mais l'inflation qui marque les années 1990 pousse l'État à couper les subventions. Le livre devient un produit de luxe. On assiste alors à la dissolution des librairies de l'ENAL, seul et unique réseau d'importation et de distribution. Une situation vécue comme un drame par les intellectuels, les enseignants, et tous les citoyens, conscients des conséquences ravageuses sur le plan culturel. Car, parallèlement, l'État ne fait aucune autre proposition ni ne soutient un secteur privé à

peine émergent. La situation devient des plus dramatiques, sans production nationale de qualité et ni importation.

## FAIBLE ÉDITION JEUNESSE

L'économie de marché voit apparaître des entreprises importatrices (des regroupements de livres) qui font flamber les prix. Dès 1994, on assiste à une profusion de maisons d'édition, et un regain d'intérêt pour le livre. Certaines subsistent, souvent en conciliant des activités d'imprimerie, d'autres ferment par manque de professionnalisme. Reste le manque de visibilité de la production éditoriale nationale pour tous les documents (livres, revues...), la carence en structure d'information rendant compte de la production éditoriale nationale, et la totale inexistence de chaîne du livre.

Les budgets alloués aux communes pour les bibliothèques municipales sont très faibles et suffisent à peine à financer le personnel. Dans le secteur éducatif, aucune politique n'assure la mise en place de bibliothèques ou centres de documentation dans les écoles, collèges ou lycées. Par conséquent, l'édition jeunesse est très faible et n'intéresse que peu d'éditeurs ou de créateurs, malgré de timides mais coûteuses tentatives, bien maigres par rapport au livre parascolaire et à quelques titres porteurs.

Ce marasme n'est pas sans incidence sur la désaffection

(suite en p. 42)



## ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DE LECTURE DES JEUNES ALGÉRIENS

Le constat est unanime ! L'état de la lecture en Algérie est des plus alarmants !

Professionnels du livre, éducateurs, parents, tous parlent de désaffection des jeunes. Ils ne lisent pas ! Ils n'aiment pas lire ! Au sein de l'association Le petit lecteur, nous nous interrogeons : qu'a-t-on fait en matière de politique du livre et de lecture publique en Algérie ? Quels sont les espaces affectés au livre et à la lecture ?

Oran, ville de 634 113 habitants (ONS<sup>1</sup>, 1999), ne dispose pas d'une bibliothèque municipale répondant aux besoins de la population mais plutôt d'un fonds ancien non renouvelé avec de nombreux titres obsolètes. Les jeunes y préparent leurs devoirs, faute de bibliothèques à l'école, au collège ou au lycée, et par manque d'espace à la maison. La ville comprend une dizaine de centres culturels dépendants de la commune où ils peuvent s'initier à l'informatique, à la photographie et où les jeunes filles apprennent la couture et la coiffure. Quelque 300 livres, rangés dans un bureau sont disponibles en consultation sur place.

Les enfants âgés de 5 à 14 ans représentent 24 % de la population. Ils ne disposent pourtant d'aucun espace public de lecture. Rares aussi sont les écoles pourvues d'une bibliothèque ou d'un coin lecture au fond de la classe.

Face à l'absence de politique en matière de promotion de la lecture chez les jeunes, lire reste un acte lié à l'école. Dans un environnement où l'audiovisuel est beaucoup plus présent dans les foyers que le livre, nulle part la lecture n'est pratiquée en tant que loisir. Une situation qui n'est pas sans conséquence sur la baisse du niveau culturel et éducatif des jeunes.

Pour mieux comprendre la représentation du livre et appréhender la lecture chez les jeunes, Le petit lecteur a mené une enquête auprès de 250 enfants fréquentant la section jeunesse de la bibliothèque régionale d'Oran. Cette enquête a révélé que la lecture était intégrée dans un processus d'apprentissage dont la finalité était la réussite scolaire, un discours relayé aussi bien par l'école que par les parents.

### RÉSULTATS

**Milieu social :** La majorité des enfants sont issus d'un milieu de cadres moyens (47 %), exerçant dans le secteur éducatif et de la santé. Les autres parents (25 %) sont employés administratifs, 15 % travaillent dans la sécurité et l'entretien. Pour 65 % des enfants, la mère est au foyer.

**Âge scolaire :** 87,50 % des enfants, dont une majorité de filles, fréquentent la bibliothèque deux fois par semaine. 81,24 % sont des élèves de collège, 15,62 % sont à l'école élémentaire, en phase d'apprentissage du français – enseigné à partir de la quatrième année du primaire. Seulement 3 % ont entre 6 et 10 ans.

**Démarche d'inscription :** 62 % des enquêtés se sont inscrits à la demande de leurs parents, mais pour 80 % des filles, il s'agit d'une démarche personnelle. 23 % se sont inscrits en accompagnant un copain, 15 % à la demande de la maîtresse.

**Motivations :** Plus de 43 % des enfants fréquentent la section jeunesse pour préparer un exposé, parce qu'on y trouve les ouvrages de références tels que les encyclopédies et les documentaires. Près de 33 % viennent seulement emprunter un livre. 23,63 % font leurs devoirs. L'acte de lecture n'est donc pas perçu comme un moment de détente.

**Goûts de lecture :** 47,27 % aiment les documentaires, 40 % les livres d'aventures et les belles histoires (contes, etc.) L'édition de contes en arabe est très limitée, notamment pour les adolescents. Ce sont surtout les documentaires qui font l'objet de traductions et les titres tombés dans le droit public, comme les contes de Perrault, Grimm. Les beaux livres en français rencontrent un gros succès auprès des enfants ne lisant pas cette langue, car ils raffolent des images qui leur procurent beaucoup d'émotions. Souvent à leur demande, un animateur lit avec une traduction simultanée. 9 % aiment les magazines pour enfants et 3,6 % la bande dessinée, encore très peu connue, certains enfants se demandant même comment lire les bulles : la BD pour les jeunes en arabe est presque inexistante. Ce n'est qu'à partir de 12 ans, avec la maîtrise de la langue française, qu'ils prennent connaissance de ce genre.

**L'espace privilégié :** 55 % aiment lire dans la bibliothèque, où ils trouvent toutes les conditions pour travailler ou lire. Une partie des filles préfère venir à la section jeunesse, car elles sont trop sollicitées à la maison pour les tâches ménagères. 30 % préfèrent lire à la maison, surtout les plus petits parce qu'ils peuvent lire à voix haute. 15 % seulement aiment lire à l'école.

**Pratiques de lecture :** 53 % – majoritairement âgés de 12 à 14 ans – aiment lire seuls. 40 % aiment lire en compagnie d'une autre personne, de préférence avec un copain, puis viennent les parents, et enfin la maîtresse. 7 % – les plus petits – préfèrent qu'on leur fasse la lecture.

1. Office national des statistiques.



**L'association Le petit lecteur favorise les ateliers de lecture pour les enfants d'Oran.**

des jeunes à l'égard de la lecture (voir encadré p. 41), d'autant qu'ils lisent en arabe et que la situation du livre dans le monde arabe n'est pas plus florissante que celle de l'Algérie. D'où la nécessité d'encourager la création d'œuvres originale et la traduction.

C'est dans ce contexte que l'association Le petit lecteur essaye d'intervenir pour réconcilier le livre et l'enfant et semer la graine du plaisir de lire. Son premier objectif est d'acheminer le livre là où l'enfant se trouve : à l'école, dans le quartier, et partout où il est en détresse physique ou morale (hôpital, établissement pour enfants abandonnés...). L'association s'appuie sur les relais que sont les associations de parents d'élèves, les associations de quartiers et sur les personnes ressources, comme les enseignants, le personnel paramédical et les psychologues.

Les premières subventions perçues fin 1994 nous ont permis de constituer un fonds documentaire réparti dans des valises de livres prêtées à une dizaine d'établissements scolaires et d'associations. Le choix dans les librairies était limité, mais nous étions heureux de trouver une centaine de titres. Notre souhait était d'acquérir un nombre important d'exemplaires afin de toucher un maximum d'écoles et de quartiers. Malgré une demande importante, nous n'avons pas pu répondre à toutes les écoles. Ces valises devaient susciter chez les bénéficiaires le besoin de créer leur propre bibliothèque scolaire. Ce fut le cas pour quatre écoles et un collège.

### LES VALISES DE LIVRES

Nous avons insisté auprès du chef d'établissement et des enseignants pour que les élèves puissent emporter les livres à la maison, que cette lecture ne soit pas contrôlée, sanctionnée, ou récompensée, ni associée à un devoir, mais simplement encouragée. Nous tenions à ce que les enfants choisissent librement leurs livres. Les livres des premières valises ont été distribués aux élèves en classe par les membres de l'association en présence de la maîtresse, dans une ambiance détendue. Depuis 1994, une trentaine d'écoles d'Oran et de

communes voisines, cinq collèges, quatre quartiers en ont bénéficié.

L'association œuvre aussi pour la création de bibliothèques de quartier et essaie de sensibiliser les pouvoirs publics à soutenir notre action. Ainsi, en décembre 1994, nous avons inauguré le premier et le seul espace jeunesse à la bibliothèque régionale d'Oran, lieu existant auparavant mais jusque-là fermé, faute d'animateurs. L'association a mis tous ses moyens humains pour en faire un véritable espace de lecture régulier, avec des ateliers de lecture, des animations (l'heure du conte) et un fonds documentaire important de 1 000 exemplaires. Plus de 500 enfants d'Oran et des agglomérations environnantes sont inscrits. Nous sommes obligés de refuser les demandes d'inscription.

Nous multiplions les opérations stimulant l'imagination des petites et des grands. Ainsi, les concours de dessin nous ont permis de constater l'esprit imaginaire des participants et combien la lecture était vécue comme un moment de détente, de bonheur et de découverte du monde ! Depuis 1999, nous multiplions les ateliers au niveau de la section jeunesse où sont inscrits une vingtaine d'enfants par atelier, âgés de 6 à 14 ans.

Chaque premier jour du mois de juin est l'occasion d'organiser un forum des arts et métiers où participent des dizaines d'artistes et d'artisans, à la grande joie des enfants qui ont ainsi l'occasion de peindre, découper, faire des moulages, des décorations florales, relier les livres, se familiariser avec le monde de l'audiovisuel... ■

### BIBLIOGRAPHIE

- Bertrand, Anne-Marie, *Les Bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 2002.
- Baudelot Christian, Cartier Marie, Detre Christine, *Et pourtant ils lisent*, Seuil, 1999.
- *Bulletin des bibliothèques de France*, « Enfants, lectures et bibliothèques », n° 3, 1999.
- *Bulletin de l'ONS*, 2000.
- Chekouche Yamina. « Le livre, l'enfant et les horizons de la lecture », in *Les Cahiers du CREAD*. Alger : Revue du centre de recherche en économie appliquée pour le développement, n° 42, 1997.
- *Lectures, livre et bibliothèques pour enfants*, sous la dir. de Claude-Anne Permegiani, éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 1993.
- « L'Édition en Algérie : Histoire et histoires », in *La Voix de l'oranie*, 16 avril 2000.
- Nyssen Hubert, *Éloge de la lecture*, Fides, 1997.
- Revue *Autrement*, « L'enfant lecteur : tout pour faire aimer les livres », n° 97, 1988.

## Les gens



**Catherine PICARD**, bibliothécaire au CRCFB de Marseille (13), est la nouvelle présidente du groupe PACA, succédant à Gilles Éboli.



**Christian LUPOVICI**, quitte le SCD de l'université de Marne-la-Vallée (77) pour la BNF.



**Daniel LE GOFF** a été élu secrétaire général de l'ABF, lors du Conseil national du 7 octobre.



**Odile FEY**, ancienne secrétaire au siège de l'ABF, vient d'être engagée comme agent du patrimoine à la bibliothèque de Saint-Ouen-l'Aumône (95).



**Françoise BÉRARD** quitte la BM de Châlons-en-Champagne (51) pour l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA).

Il succède à Jean-François Jacques, nouveau délégué général du Conseil supérieur des bibliothèques. Directeur de la bibliothèque départementale de l'Aisne, il a été responsable de la coopération française dans le domaine du livre au Liban, de 1996 à 2000, et bibliothécaire au CCF de Marrakech, de 1990 à 1996.

### ■ QUI SONT-ILS ? Trombinoscope du comité de rédaction

Ils se réunissent une fois par mois en moyenne, au siège de l'ABF, et discutent du sommaire des dossiers à venir. Ils se transforment parfois en auteurs, en journalistes, en critiques littéraires. Si le thème d'un futur dossier vous intéresse, vous pouvez les rejoindre.



Alexandre AUSSÉDAT a rejoint le comité de rédaction le 2 septembre. BAS au service documentation sur le livre et la lecture au département littérature et arts de la BNF, il est intéressé par ce qui se passe dans les bibliothèques publiques. *« Ma conception de la profession est qu'il faut s'ouvrir au maximum aux autres bibliothèques que la sienne, en France, dans les régions, et à l'étranger... Bref, n'ayons pas d'œillères et soyons créatifs pour encore mieux communiquer entre nous ! »*



Isabelle DE COURS, BNF, département de la littérature asiatique et orientale



Antoine CARRO-RÉHAULT, BM de Rennes



Geneviève BOULBET, Toulouse



Jean-François JACQUES, Conseil supérieur des bibliothèques (CSB)



Gilles ÉBOLI, Cité du livre, Aix-en-Provence



Sylvie HAMZAOU, BM de Reims

## En bref



L'espace jeunesse de la BM de Thann.

### ■ FRANCHE-COMTÉ : LE GROUPE REDÉMARRÉ

Le groupe ABF Franche-Comté a organisé une journée d'étude au printemps dernier, à Thann, sur le thème « bibliothèques publiques et intercommunalité ».

Ce fut l'occasion de visiter la nouvelle médiathèque, inaugurée en 1998, et créée sous l'impulsion du conseil général du Haut-Rhin.

D'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, la médiathèque compte

42 000 documents et enregistre 4 961 inscrits. En 2002, le nombre de prêts s'était élevé à 206 000. Dotée d'un budget de 68 600 euros pour les acquisitions – 2 400 pour les animations –, la médiathèque utilise encore les services de la BDP du Haut-Rhin, pour le prêt de vidéos, de CD-audio, les réservations de documents par Internet et les formations.

Avec sa voisine, la médiathèque intercommunale de Cernay, créée en 2000, elle prévoit un passeport commun, permettant, avec une seule carte et au tarif unique de 24 euros, d'emprunter des documents dans les deux bibliothèques.

C'est aussi en Franche-Comté, à Besançon, qu'aura lieu le séminaire des groupes régionaux les 10 et 11 janvier 2004.

Nadine MARCHAL





Promotion 2002-2003 des élèves de l'ABF-Réunion.

### ■ PAS DE FORMATION À LA RÉUNION

La formation ABF n'a pas repris à la Réunion cette année, pour cause de restructuration et de redéfinition des moyens. Mais le groupe prévoit un redémarrage de la formation en septembre 2004. Dans la promotion 2002-2003, sur 19 inscrits, 13 ont obtenu le diplôme, un a échoué, quatre ont abandonné en cours d'année.

### ■ LES FRANÇAIS À L'IFLA

La 69<sup>e</sup> conférence générale Ifla, qui s'est tenue à Berlin en août, a rassemblé plus de 4 500 participants venus de 133 pays, dont 148 Français. Les bibliothèques universitaires françaises étaient particulièrement représentées. Une forte délégation officielle de la Direction du livre et de la lecture s'était déplacée : un stand DLL et BPI proposait des informations détaillées et des documents récents sur les grandes bibliothèques publiques françaises et la politique du ministère de la Culture. Les grandes institutions, BNF, Abes (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) et même le Cobiac (Collectif des bibliothécaires et intervenants en action culturelle), établi à Charleval (13), avaient également leurs espaces d'exposition ainsi que nombre d'entreprises françaises et européennes.

Les collègues et stagiaires francophones avaient pu bénéficier de bourses du Comité français Ifla – ce qui expliquerait un certain rajeunissement de la présence française –, occasion pour eux de se rassembler et de montrer leur dynamisme. Nombreux sont les collègues impliqués dans la défense de l'équilibre linguistique, mais surtout dans la défense d'une culture du raisonnement et de l'organisation particulière, ce qui faisait l'objet d'un groupe de travail, animé par Réjan Savard. Les collègues de Suisse romande n'étaient pas en reste et préparaient le sommet mondial de l'information de Genève, prévu en décembre afin de défendre les droits de l'utilisateur, nonobstant le travail mené par l'Ifla, Eblida et les associations nationales.

L'ABF était représentée par plusieurs de ses membres, en particulier au sein de la nouvelle section de management des associations de bibliothèques, qui est amenée à jouer un rôle croissant. On ne dira jamais assez combien la participation à l'Ifla est enrichissante pour les professionnels des bibliothèques, tous types confondus, et que les collègues français des bibliothèques publiques sont encore largement sous-représentés.

Ifla : [www.ifla.org/](http://www.ifla.org/) CFI : [www.cfifla.asso.fr](http://www.cfifla.asso.fr)

Gérard BRIAND



Kay Raseroka (Bostwana) a pris la présidence de l'Ifla à la suite de la Française Christine Deschamps.

### MOTION

**Pour soutenir les collègues qui se sont engagés auprès des emplois-jeunes, le bureau national a rédigé un communiqué en juin dernier.**

Comme on pouvait le craindre, la fin du dispositif des emplois-jeunes apporte dans les bibliothèques comme ailleurs, son lot d'interrogations et d'incertitudes dans le meilleur des cas, de remises en cause graves de fonctionnements acquis, voire de conflits mettant des collègues en difficulté. Comme elle l'avait fait dès janvier, l'ABF demande la transformation de ces emplois précaires en postes statutaires de la filière culturelle correspondant aux qualifications obtenues par les agents concernés (diplôme, concours) ainsi qu'aux missions poursuivies par les établissements.

Il est en effet essentiel que, grâce au règlement de ce problème humain et fonctionnel, les activités liées à ces emplois, notamment dans les domaines des NTIC et du social, ne disparaissent pas et qu'en conséquence les services rendus au public ne soient pas amputés.

L'ABF a voté huit motions au congrès d'Aubagne, publiées dans la *Note d'info* n° 100 et disponibles sur le site.

### ■ REMERCIEMENT DE L'ALA

Par une motion datée du 24 juin 2003, les membres de la section des études européennes de l'association américaine des bibliothécaires (ALA) ont remercié l'ABF pour son soutien au « *Patriot Act* » qui a fait l'objet d'une motion, votée à Aubagne.

Rappelons que, suite aux attentats du 11 septembre, la loi du 26 octobre 2001 autorise, dans toutes les bibliothèques américaines, sans qu'il y ait suspicion de délit ni requête préalable, l'accès aux agents de police et de la justice à toutes les données relatives à l'historique des emprunts de documents, des recherches réalisées sur Internet ou des messages électroniques par les usagers, les bibliothécaires n'ayant pas le droit de tenir les usagers informés de ces recherches.

L'ABF s'était associée à la résolution de l'ALA, pour demander un amendement du « *Patriot Act* » restituant aux usagers le droit de s'informer et de se cultiver à l'abri de toute investigation non fondée.

## La chronique d'Oxor

## Paris-Paname je visualise, après...



Marc Roger a commencé son périple autour de la Méditerranée le 18 octobre dernier, emmenant avec lui femme, enfant et photographe. Avant de partir, il a pérennisé par écrit ses projections de voyage, déjà supplantées par la confrontation avec le réel, qu'il relatera dans notre édition de février. Une exclusivité pour les lecteurs de BIBLIOTHÈQUE(S).

**H**estrie Cloete, Sud-Africaine, vous connaissez ? Dernier prix Médicis étranger ? Des doutes sur vos connaissances concernant la rentrée littéraire ? Et de vous dire : « Aurais-je loupé quelque chef-d'œuvre de l'autre moitié du monde ? » Rien de tout cela. Hestrie Cloete, médaille d'or de saut en hauteur féminin aux derniers Championnats du monde d'athlétisme de Paris. Et alors ? Et alors, cette femme est une page de beauté pure...

Au palimpseste des dieux du stade, elle écrit dans l'espace son envol qu'elle efface aussitôt. Ne vous reste que le rituel qui précède : visage concentré, catogan au plus près de son crâne, boucles fines aux oreilles, yeux fermés à l'inverse des mains à hauteur de poitrine quand, d'une giration précieuse des poignets s'enroulant l'un sur l'autre, elle répète une à une les foulées de son élan, visualise sa course par une suite d'images mentales.

Soudain, dans toute l'élégance de ses deux bras qui s'ouvrent, gracile, elle part avec des gestes de cigogne qui se pose au milieu de son nid. Et là, au bout de cette brève course, de tout son pied d'appel, elle mise la trajectoire de ses vertèbres, de son bassin et de ses membres pour rafler l'or entre le sol et le ciel. Deux mètres zéro six. La foule exulte et la gamine se retrouve à genoux sur le tapis de réception à serrer de rage joyeuse les poings, son visage enfin s'éclaire d'un superbe sourire...

Depuis trois ans que je prépare mon voyage, je vis presque les yeux fermés et visualise au jour le jour les pas, les paysages, les rencontres, le régal de l'olive enveloppée d'une louche d'ouzo, avec les mots qui vont avec, les titres des auteurs que j'aime lancés au vent des joutes et le bonheur de comparer les écritures pour dire la même phrase...

Tant de choses improbables, qu'il me faut garder le souci du tangible.

Jacques est toubib à la Mélod'hier en Seine-et-Marne ; rompu au devenir de la vie qui se barre au-delà de 80 piges, il prépare ma pharmacie pour élargir ma carte orange aux vingt pays bordant *Mare Nostrum*. « Pour la chiasse, mon p'tit père, n'oublie pas l'Imodium, deux gélules après chaque hiéroglyphe ! Et du Coca pas froid, battu, sans bulles... Une piqûre de serpent ? No problème : Aspivenin ou mieux, suçon de Gorgones en version générique, un peu de pitié pour la sécu. » Suit toute une liste de remèdes à régaler les Centaures, Homère n'a qu'à bien se tenir s'il préfère les médecines douces...

Bernard, quant à lui, tient table d'hôtes avec Thérèse dans une ferme-auberge pas loin de Cheyne\* en Haute-Loire. Bien qu'il n'ait pas un ventre à courir dans les stades, il a de l'or au bout des doigts. Le coin bouquins dans le coffre du 4 x 4, la galerie verrouillée sur mesure sur le toit, les vérifs du moteur, la bonne odeur de ses chèvres dans le tissu des banquettes, tout ça c'est lui, servi sur un pla-

teau haut-vivarais où les volcans roupillent depuis 5-6 millions d'années. Pour une fois que les protestants se trouvent un coin peinarde...

Retour Paris 20°. Petit circuit, petite vitesse, à défaut d'être l'ADSL du grand réseau mondial, j'appelle David, l'ADN homme des petits bonheurs tout près. David est prince du numérique et il se bat contre the Big Goliath inoculeur de nos méchants virus. Autant vous dire que notre ordi n'est pas avare en ex-voto... De même, sans lui et sans son kit d'adaptateurs de prise aux différents systèmes dans le monde, comment pouvais-je avec mon beau batteur aux normes NF, envisager de me faire des œufs en neige au cœur de la Turquie profonde ?...

Il y a les voyages dont on rêve, il y a ceux qu'on s'autorise à faire, ceux qu'on pense avoir fait. Lesquels méritent le plus d'être contés ? Pour l'instant je fais pas mal le fier, mais au fil des jours qui passent j'ai des sueurs. La logistique, ça semble okay, mais la physique, qu'en est-il ? Là, c'est pareil, je visualise énormément. En pleine canicule dans Paris, j'ai fait des siestes à une moyenne de 4 kilomètres-heure... Vous voyez je connais mon sujet.

Corinne, ma femme, mon épouse, ma conscience littéraire, navrée, regarde l'écran sur lequel je m'amuse : « Et tu penses leur parler de lecture quand ? » Tout doux Darling, écrire chaque jour sa distance, voilà ce que signifie marcher, donner du temps au paysage, convertir



Du coup, je pense aux Villes invisibles d'Italo Calvino : « Toute ville reçoit sa forme du désert auquel elle s'oppose... » comme toute parole reçoit sa forme du silence dans lequel elle s'énonce. Architectes des langues, haut-parlez c'est un ordre ! Haut-parlez dans ma tête. Savez-vous qu'à force de lire Giono, il y a de ses phrases qui me viennent, en regardant les arbres ?

l'un et l'autre au dialogue ; en chemins, les traduire à soi-même. D'instinct, choisir le sens de sa circumambulation en fonction même des écritures ! De gauche à droite pour aller lire de Marseille à Beyrouth ; puis à partir du Sinaï, quand on regarde la carte, marcher de droite à gauche jusqu'à l'Atlas, pour être en quelque sorte au plus près de la littérature arabe... Lecteur debout dans l'écriture, en silence, à l'arrêt, traquer l'audible et l'inaudible ou en mouvement vers, arracher les pages roses du dico, détrousser les pages jaunes de l'annuaire, attaquer de la langue les falaises ; mais construire nom de Dieu, « se » construire. Se construire par les mots !

Où que mes yeux se posent sur la mer, je m'imagine Izzo dans la lumière du mois d'octobre. Ce mec devait fumer j'en suis sûr ; devait savoir marier la nicotine aux embruns de sa ville. Dans *Les Marins perdus*, à deux reprises, je l'ai surpris en flagrant délit d'hommage à Camus dont il reprend quelques morceaux des pages 16 et 17 de *Noces à Tipasa*.

« Le même bonheur coulait du ciel vers la mer. Il s'était dit alors que c'était ça, la seule gloire du monde. Le droit d'aimer sans mesure. Il avait envie d'étreindre le corps de Céphée, comme il l'avait fait ce jour-là. De l'aimer dans les senteurs de figues et de jasmin. »

J'aime cette communauté de biens qui relie nos jardins par de l'eau. Quand

Chantal Portillo, l'écrivain, me propose de m'écrire sur le Net tout un journal imaginaire pour me suivre par pensées autour de la Méditerranée ; dans l'attente qu'elle est de cette nuit magique prévue au Maroc au mois d'août 2004, nuit tout au long de laquelle je vais lire son roman *La Femmepluie*. Comprenez, que les livres m'irriguent...

À l'heure où certains n'ont de cesse de trouver un bon poulet de Loué pour le cuire entouré par des Belles de Fontenay ; pour ma part, il me tarde de bouffer du lapin estampillé « Carroll » et de franchir le miroir, haut la cuisse !

Marc ROGER  
Lecteur-marcheur

\* Cheyne Éditeur au Chambon-sur-Lignon.

#### Livres cités

- *La Femmepluie*, Chantal Portillo (Éd. Bérénice)
- *Les Villes invisibles*, Italo Calvino, traduit de l'italien par Jean Thibaut-deau (Éd. du Seuil)
- *Les Marins perdus*, Jean-Claude Izzo (Éd. J'ai Lu)
- *Noces*, Albert Camus (Éd. Folio Gallimard)



## Congrès

## Mon premier congrès

**Isabelle Moreau est agent qualifié du patrimoine à la bibliothèque municipale de Clermont-sur-Oise (60). Adhérente du groupe ABF-Picardie depuis 1992, pour la première fois cet été, elle a participé au congrès de l'ABF à Aubagne. Un témoignage plein de fraîcheur et de sincérité.**



L'année dernière, j'avais hésité.

La proposition de participer au congrès de l'ABF à Troyes était restée longtemps sur mon bureau, mais le cou-

rage m'avait manqué. Cette réunion des Bibliothécaires français me concernait-elle ? Y avais-je réellement ma place ? Comment pouvais-je y apporter ma contribution ? Saurais-je exprimer mes points de vue sur ce métier ?

Je travaille dans une ville de 10 000 habitants, mes activités au sein de la bibliothèque sont très variées et je dois faire face à de nombreuses responsabilités qui n'incombent pas toujours à un agent du patrimoine. Pour répondre aux exigences de ma fonction, j'ai suivi plusieurs formations professionnelles. Néanmoins, je me suis vite rendu compte que rien ne vaut les échanges avec les autres bibliothécaires pour améliorer ses projets et faire évoluer ses idées dans une bibliothèque.

Aussi cette année, lorsque la proposition de participer au congrès de l'ABF à Aubagne s'est présentée, je me suis dit : c'est maintenant ou jamais.

J'ai eu alors la chance de rencontrer des bibliothécaires venus des quatre coins du monde : Algérie, Afrique noire, Nouvelle-Calédonie, Antilles, Allemagne, Italie, sans oublier l'exemplaire Finlande, mais aussi de toutes les régions de France.

Toutes ces personnes étaient réunies, défendaient des idées parfois opposées,

parfois convergentes ; mais toutes avaient le souci de construire « une » profession qui répondrait aux besoins de la lecture, des bibliothèques et de leurs usagers.

### > Pleinement concernée par les sujets

De toute évidence, ma participation n'a pas toujours été à la hauteur de mes intentions, j'aurais aimé trouver les mots qu'il fallait lors des différents ateliers. Avec un peu plus de confiance, j'aurais pu exprimer mes idées avec plus de conviction. Toutefois, j'ai eu la sensation de faire partie de cette profession car je me sentais pleinement concernée par la plupart des sujets abordés.

Ainsi, le vendredi, j'ai assisté à la conférence de Philippe Mioche, sur le thème

« Europe, culture, éducation ». Ce professeur d'université nous a donné un aperçu historique de la construction culturelle de l'Europe, et a conclu que le processus de construction européenne était inéluctable et que l'ABF avait eu raison de choisir cette thématique pour ces travaux au congrès.

Le samedi, je me suis rendue à l'atelier jeunesse « Quel accueil et quelles pratiques proposer aux jeunes ». L'intervention de Corinne Poulain était très intéressante, elle nous a fait part de son expérience en Allemagne, à l'institut Lesart. Ce centre de promotion du livre de jeunesse à Berlin propose des nuits de lecture aux jeunes adolescents. Les animations rencontrent un succès remarquable et leur description m'a laissée rêveuse. Dommage que nous n'ayons pas eu un autre exemple européen.

Le deuxième atelier de la matinée s'intitulait « Statut et formation ». Patrick Mano a rappelé les propositions de l'ABF sur ce sujet et a dressé un tableau comparatif des statuts de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'État.

Hélène Jacobsen, chargée de formation à la Direction du livre et de la lecture, a répondu aux questions de l'ABF. Notre métier est en pleine mutation et la discussion est ouverte.



Pierre Tchernia et la petite-fille de Marcel Pagnol, invités surprise du congrès.



Un séjour qui ne s'est pas résumé à de longues séances plénières.

### > Les Ruches : des affaires à suivre

L'après-midi, séance plénière. Éric Gross, directeur du livre et de la lecture, expose les objectifs de l'État. Les séances plénières devenaient un véritable défi. Après un bon repas pris sous un chapiteau à 45 °C environ, il fallait maintenir l'organisme en éveil. Cela dit, mes sens se sont activés lorsque M. Gross a parlé des Ruches, médiathèques de proximité, et d'une éventuelle compensation pour les municipalités dans le cadre de la loi sur le droit de prêt. Pour moi, c'était là des affaires à suivre.

Peut-être pensez-vous qu'à ce stade de mon récit, la journée allait se terminer ? Pas du tout.

Le troisième atelier « BM, lecture savante, BU lecture loisir » m'a beau-

coup appris, mais je me sentais moins concernée. Le sujet traitait des missions des bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'étude.

Dimanche après-midi (eh oui, on est tout de même allés dormir), séance plénière sur les bibliothèques européennes. Claudia Lux, directrice des bibliothèques de Berlin, a décrit le fonctionnement et les objectifs des bibliothèques berlinoises, et Barbro Wigeland, chargée de mission pour les bibliothèques finlandaises, a su épater toute l'assemblée en décrivant le réseau des bibliothèques de son pays. C'est tout simplement incroyable ! Nous en avons tous bavé d'envie. J'avais assisté le matin à ma première assemblée générale de l'association, assez mouvementée : les motions n'ont pas pu être toutes votées le jour même.

### > Visites, danses et plongeurs

Lundi, le sujet était important : l'interassociation. L'ABF aimerait réunir dans un effort commun les différentes associations de bibliothécaires – et elles sont nombreuses. J'en sais un peu plus aujourd'hui sur la nature de ces associations, mais j'avoue être encore un peu dans le flou. L'après-midi, départ. Tous les membres de l'équipe de l'ABF-Picardie sont des personnes sérieuses, et nous devons retourner à nos obligations professionnelles tôt le lendemain.

Cependant, je l'avoue, ce séjour à Aubagne ne s'est pas résumé à de laborieuses réunions et à de longues séances plénières, car l'équipe de l'ABF-PACA a su nous faire découvrir des lieux magnifiques. J'ai visité la légendaire ville d'Aubagne, dîné dans le port de La Ciotat, dansé dans l'enceinte de l'exceptionnelle Cité du livre d'Aix, plongé dans l'eau salée de Cassis, et je n'ai pas oublié de goûter à la bouillabaisse marseillaise dans le vieux port, avec bien sûr quelques petits bémols : la grève des éboueurs et ses effluves plutôt « marée basse » que méditerranéennes, un hôtel très éloigné de la première étoile, une chaleur écrasante.

Mais bon !...

L'année prochaine, l'ABF se réunit à nouveau. Je vais essayer de convaincre ma municipalité de m'envoyer en mission. Cela risque d'être difficile mais la partie en vaut la chandelle. Une participation à un congrès vaut la meilleure des formations car, en nous immergeant complètement, elle anime une curiosité professionnelle qui va bien au-delà de nos réflexions quotidiennes de bibliothécaires municipales.

Isabelle MOREAU

**50<sup>e</sup> congrès de l'ABF**  
**« Bibliothèques et territoires »**  
**Toulouse**  
**Palais des expositions**  
**11-14 juin 2004**

RENSEIGNEMENTS CONGRESSISTES : ABF : 01 55 33 10 30  
RENSEIGNEMENTS EXPOSANTS : ABIS : 01 40 22 63 11





Post-conférence Ifla

## Les étrangers, nouveaux « clients » des BP

Des bibliothécaires américains, anglais, australiens, canadiens, danois, espagnols, hollandais, néo-zélandais témoignaient des services mis en place dans leur pays à l'intention des immigrés.

Programme commun d'acquisition et de distribution de documents multilingues au Nord de l'Europe, bibliothèque numérique pour nouveaux immigrants aux Pays-Bas...

les expériences foisonnaient à la conférence de la section Ifla des services aux communautés pluriculturelles qui a réuni, en août, à Utrecht, 150 professionnels.



Lourina de Voogd, qui travaille à l'association néerlandaise des bibliothèques publiques, a organisé cette conférence avec brio.

**P**our permettre à la bibliothèque publique de remplir ses missions envers les populations étrangères, telles qu'elles sont énoncées dans le manifeste Ifla/Unesco, il faut une réelle volonté politique.

Les deux bibliothécaires françaises qui ont participé aux travaux de la section, cet été à Utrecht, ont pu constater combien la France est loin derrière les pays d'Europe du Nord et que même de proches voisins, comme l'Espagne ou les Pays-Bas, la devancent en ce domaine.

Au départ, il faut la loi. La promotion de la pluralité culturelle et des valeurs de tolérance font partie des stratégies de certains gouvernements pour résoudre les problèmes liés aux nouveaux mouvements d'immigration. Certains

pays, comme la France, développent une attitude protectionniste, d'autres comme l'Espagne, les Pays-Bas et ceux du Nord de l'Europe mettent en place des programmes d'intégration au sein desquels la bibliothèque a une fonction centrale. Auparavant institution, elle est devenue un service avec des missions spécifiques.

En Suède, la loi permettant à tout immigrant d'accéder à l'information existe depuis 1965, au Danemark, depuis 1990. Elle précise que toutes les populations, quelle que soit leur langue ou leur provenance, doivent pouvoir participer activement à la société qui les accueille, mais aussi rester en contact avec leurs cultures d'origine. Au Canada, où plus de 100 langues différentes sont parlées – 20 % de la

population est née à l'étranger et 10 % parle une autre langue que l'anglais ou le français –, la Bibliothèque nationale a créé un programme spécifique de ressources et de services multiculturels.

**> 80 % du budget financé par le gouvernement anglais**

Coventry, au centre de l'Angleterre, a une longue tradition d'accueil de réfugiés politiques et de demandeurs d'asile. La ville a travaillé sur le concept d'intégration sociale en enquêtant auprès des utilisateurs, mais aussi auprès des non-utilisateurs de la bibliothèque. Après analyse des résultats, le service des bibliothèques s'engage. « Nous voulons vous offrir un service amical

et efficace, nous vous promettons un environnement agréable chaque fois que vous nous rendez visite, des livres et autres documents dans la langue de votre communauté, d'ouvrir au moins dix de nos bibliothèques plus de 41 heures par semaines », lit-on dans la charte adressée aux lecteurs.

La ville – 300 000 habitants environ – a travaillé avec des consultants spécialisés dans certaines communautés. Un dépliant multilingue est disponible en tamoul, arabe, en gros caractères, en braille et sur bande magnétique. Pendant trois semaines, elle célèbre la pluralité culturelle avec le Festival des images positives. La bibliothèque publique de Coventry s'enorgueillit d'un réseau de 40 bibliothèques et de



deux bibliobus. Elle enregistre 1 500 000 visiteurs par an et bénéficie de 5 millions de livres sterling. Des chiffres qui seraient sans doute moins brillants sans le soutien du gouvernement central, qui finance toutes les bibliothèques publiques du pays à hauteur de 80 %.

Au Danemark, les statistiques révèlent que les minorités ethniques fréquentent davantage les bibliothèques que les autres.

Le programme d'acquisitions, commun à la bibliothèque centrale danoise de littérature étrangère (DCLIL) et au réseau des bibliothèques publiques de Copenhague, permet à toutes les bibliothèques publiques, mais aussi scolaires, et aux écoles de langue d'acquérir CD et livres pour adultes et enfants, en arabe, bosniaque, serbo-croate, persan, tamoul, turc, urdu et vietnamien.

Les bibliothèques publiques de Copenhague se distinguent aussi par leur département audio, qui fournit des enregistrements de la presse étrangère, une compilation faite à partir de périodiques étrangers et d'articles émanant de la presse nationale danoise.

Un service gratuit a été conçu à l'attention des publics en difficulté de lecture, mais aussi des immigrés et des réfugiés. Il s'étend à l'enregistrement gratuit, et sur demande, de manuscrits pour adultes et pour enfants.

### > Le marketing comme philosophie

Pour satisfaire ces nouveaux publics, on n'hésite pas à appliquer les principes de *marketing*. Dinesh K. Gupta, professeur à l'université de Kota, en Inde, a constaté que 80 % des livres disponibles en bibliothèques n'étaient pas utilisés. Un « gâchis » qui nécessite de trouver des solutions pour minimiser les coûts administratifs,

flatteur et trop long) ?

Quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, l'Australie a décidé de casser l'image que les populations étrangères ont de la bibliothèque publique, différente selon la culture d'origine, luxueuse pour certains, compliquée pour d'autres. L'association des bibliothèques publiques métropolitaines a réalisé une campagne d'affichage où le même message est décliné



© MPLA

Des affiches qui ont envahi les bus, les gares et les stations de métro de Sydney, pendant sept mois.

accroître la satisfaction des usagers et la fréquentation des bibliothèques. Le marketing n'est pas la vente, précise le docteur Gupta, c'est une philosophie qui place l'utilisateur au cœur des préoccupations. Doit-on, pour autant, le qualifier de « client » comme le font les Anglo-Saxons (*patron*) ? La réflexion sémantique à laquelle s'est livrée María Antonia Garcia Moreno, de l'université de Madrid, révèle la considération nouvelle qu'on leur accorde. Faut-il parler d'immigré (forme passive et péjorative), d'immigrant (forme plus active), de minorité ethnique (peu

en dix langues. Un message qu'elle ne s'est pas contentée de traduire d'une langue à l'autre, mais, d'en explorer les finesses de chaque idiome pour mieux cibler les groupes linguistiques. C'est ainsi que les bus de la ville ont véhiculé, des semaines durant, des affiches invitant à se rendre à la bibliothèque publique locale, le lieu par excellence où « l'on peut communiquer par Internet, apprendre l'anglais et emprunter des livres dans sa langue ». Puis les affiches ont envahi les halls des gares et du métro. Des cartes postales ont été distribuées dans les centres

pour immigrés et les associations travaillant avec eux. La campagne a duré sept mois. Résultat ? La bibliothèque de Fairfield (banlieue ouest de Sydney) a enregistré une augmentation de 5,31 % des emprunts en langues étrangères, contre une diminution de 5,78 % pour les autres.

Los Angeles a opté pour une méthode de recherche de financement prouvant qu'il était possible de recueillir des fonds privés, afin de constituer des collections en langues étrangères, au risque toutefois de ghettoïser les utilisateurs concernés. La fondation de la bibliothèque publique de San Francisco, constituée en ONG, a réussi à rassembler 32 millions de dollars auprès de donateurs étrangers de la ville, pour financer des collections hébergées

dans des espaces individualisés appelés les « centres d'affinité ». C'est ainsi qu'il existe un espace afro-américain, latino-hispanique, chinois, philippo-américain mais aussi gay et lesbien. Martin J. Gomez, directeur de cette opération, n'a pas précisé si ces différentes communautés se rencontraient dans un espace commun.

Les résumés des interventions sont disponibles en anglais sur le site [www.ifla-utrecht.nl](http://www.ifla-utrecht.nl). Les travaux de la section des services aux populations multiculturelles de l'Ifla sont à suivre de près.

Virginie KREMP



© Coll. J. Lapiere, DR

## Léo Ferré : « la Musique et les Mots... »

Le 14 juillet, on fêtait les dix ans de la mort du poète. Les hommages continuent, ainsi à l'université libre de Bruxelles en septembre, mais aussi dans les bibliothèques françaises où circule une exposition-débat, animée par Jean Lapiere, ami du poète, qui retrace ici le parcours d'une personnalité exceptionnelle.

**J**e ne vais tout de même pas te raconter comment et pourquoi j'écris des chansons, non ? C'est comme ça ! Ma main sur le clavier de mon piano est reliée à un fil et ça marche. Je suis « dicté ». J'ai un magnétophone dans le désespoir qui me ronge et qui tourne et qui n'arrête pas. Alors je copie cette voix qui m'arrive de là-bas, et je la reconnais à chaque fois. Ça fait comme un dé clic et ça se déclenche... »

« Porte-parole d'un monde perdu », comme il le disait, Léo Ferré est allé au fond de lui décrypter des paysages inconnus. Comme un passeur, il nous a guidés sur les routes d'un voyage, rempli de mots et de musiques liés par cette voix venue du lointain de la nuit, une voix comme une lumière disant l'Amour, les mains tendues sous les projecteurs...

Homme de spectacle, poète, musicien, chef d'orchestre..., Léo ne peut se laisser enfermer dans la petite case : « chanteur auteur compositeur de chansons ». Il a toujours cherché, dès ses débuts, à voir de l'autre côté du miroir, loin des castes conformistes... Et dix ans après son départ, son œuvre, multiforme et immense, témoigne d'un parcours hors norme qu'on n'aura pas fini de découvrir.

### Un orchestre imaginaire

Déjà, sur les remparts de Monaco, où il était né, Léo dirigeait, tout petit, des orchestres imaginaires. « Je n'avais

jamais entendu de musiques, et je jouais à faire tous les instruments. Je pensais que tous les enfants chantaient à l'intérieur aussi... » Mais il se rendit vite à l'évidence : il était le seul à faire ça. « J'étais à part, quoi. Et ce jour-là, je me suis caché. J'ai eu un peu honte... » Il se rappelait aussi d'une après-midi où il avait entendu la « 5<sup>e</sup> » de Beethoven dans une crêmerie avec sa mère : « J'avais 9 ans et demi. Je me mis à pleurer. Quand ma mère m'a demandé pourquoi je pleurais, je lui ai dit : parce que tu vas t'en aller. Mais ce n'était pas vrai. C'était pour la musique... »

Diriger un orchestre, « faire » de la musique : tout cela était en lui. Mais il en a fallu du temps et des pleurs pour arriver à diriger les musiciens tout en chantant. Une gageure pour beaucoup, regardée avec mépris par le monde officiel de la musique... Léo, qui avait eu une grande émotion en 1933, en assistant à un concert de Ravel, qui, loin des conservatoires, se plongeait dans les méandres de l'harmonie, de l'écriture musicale, a, dès ses débuts, voulu composer des œuvres plus ambitieuses. Un opéra en 1950 : *La Vie d'artiste*, un oratorio radiophonique avec Jean Gabin comme récitant : *De sac et de cordes* (1951), un ballet pour Roland Petit *La Nuit* en 1956, finalement refusé par le chorégraphe, et puis *La Chanson du mal-aimé* d'Apollinaire mise en musique sous forme d'oratorio symphonique... Alors qu'il courait les cabarets de Saint-Germain, avec « les copains d'la

neuille », il expérimentait d'autres formes, loin des trois minutes réglementaires de la chanson...

### De la pop-musique à la musique symphonique

Et puis arriva le mois de mai 1968... Tout d'un coup, Léo, artiste connu, mais seulement par les amateurs de chanson, allait rencontrer le grand public, et surtout la jeunesse. Devenant une espèce de « père idéal » pour beaucoup, ses spectacles n'étaient plus de simples récitals, mais de véritables célébrations « insurrectionnelles » ! Ce fut vraiment un « état de grâce » pour lui, avec une grande rupture personnelle. Il s'installe en Toscane avec Marie. Trois enfants vont naître. Il finit *Benoit Misère*, roman autobiographique. Il ose extirper de ses cartons des textes qui existaient déjà comme *Les Anarchistes*. De nombreux poèmes du recueil *Poètes vos papiers !*, publié en 1956, deviendront ainsi des chansons. Il gardait tout, et souvent écrivait, réécrivait, retailait. Ainsi, avant d'arriver dans les sillons du disque, sa chanson *La Mémoire et la mer*, considérée comme un sommet, a eu de nombreuses moutures.

D'autres chansons sont issues de la première version appelée tout d'abord *Les Chants de la fureur* puis *Guesclin*. Porté par la grande vague des années 1970, Léo va « surfer », se produisant même avec un groupe pop les Zoo ! Il faut dire qu'il était déjà allé à New York

pour enregistrer *Le Chien*, en fait le premier récitatif de sa discographie, si on peut le qualifier ainsi. Jimi Hendrix (eh oui !) devait jouer avec lui. Mais comme il n'était pas venu, le guitariste John Mc Laughlin, le batteur Billy Cobham et le bassiste Miroslav Vitous, qui ont fait depuis une grande carrière, l'avaient remplacé. Leur version servi de modèle à l'équipe des Zoo...

Et enfin, Léo allait oser écrire les arrangements sans passer par un « spécialiste ». Après *Le Chien*, d'autres textes, souvent prophétiques, où la voix clame, gueule, récite..., en étroite complicité avec la musique qu'il va désormais lui-même diriger, vont voir le jour, notamment le fameux *Il n'y a plus rien* : « *Écoute, écoute... Dans le silence de la mer, il y a comme un balancement maudit qui vous met le cœur à l'heure...* » Pour Ferré, la poésie ne pouvait rester enfermée dans la typographie. Il fallait que la voix la porte jusqu'aux oreilles grandes ouvertes. « *Elle doit être entendue comme la musique.* » Il devint également son propre producteur : une

quinzaine d'albums, en studio, en public, des doubles, des triples, dont *L'Opéra du pauvre*, retravaillé à partir de *La Nuit* de 1956...

Et puis ce fut la réalisation de son rêve d'enfance. On le vit sur une espèce de promenoir diriger un grand orchestre et des chœurs, tout en chantant avec un micro-cravate. « *Bernstein avait dit à des amis : Léo a raison car, au début aussi, le Chef chantait !* ». À la fin de ce spectacle hors du commun, Ferré prenait la main de la violoniste et entraînait tous les musiciens vers les coulisses !

## Les poètes

Mais Léo aimait aussi à se retrouver dans son atelier d'imprimerie installé dans sa maison de Castellina in Chianti, au milieu des vignes et des oliviers. Des recueils, des programmes sortirent de ses presses personnelles, sur des papiers choisis avec goût au moulin de Pescia.

On l'imagine là-bas, sur les chemins de terre, ou avec la famille et les amis à table, avec la polémique de rigueur, une palabre toute méditerranéenne et passionnée... On l'imagine dans la solitude de l'écriture devant le piano, avec au-dessus un texte de Baudelaire qui devient tout à coup musique par la magie de la voix et des touches... Outre Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Apollinaire, Aragon, l'ami Caussimon..., se sont échappés, eux aussi, des livres pour devenir chansons... Léo a traqué dans le filigrane de leurs mots des mélodies pour les mener jusqu'à nous, des musiques au service du poème. « *Quand tu me manques, Baudelaire, je te mets en musique, humblement. C'est*

*vraiment la seule rose que je puisse apporter sur ta tombe...* »

## Avec le temps

« *L'Art n'est pas un bureau d'anthropométrie. La lumière ne se fait que sur les tombes. Nous vivons une époque épique, nous n'avons plus rien d'épique. La musique se vend comme du savon à barbe* », disait-il dans *Préface*. Il ne nous en voudra pas de penser à lui, comme un phare qui éclaire, qui dit d'être debout... Ses chansons ont mis du temps à sortir de la longue nuit de la « solitude » qu'il avait forgée, déjà, dans les dortoirs du pensionnat. *Avec le temps* est reprise par de nombreux artistes, citée comme une des plus grandes chansons du XX<sup>e</sup> siècle. Léo affirmait : « *un artiste vit toujours demain* ». Alors aujourd'hui, écoutons-le.

Au-dessus de la rumeur quotidienne, il chante, avec son sens de la formule, en appelant à l'homme libre, toujours. On l'a souvent réduit à un « chanteur engagé anarchiste ». Certes, il n'a pas eu peur de crier – « *les plus beaux chants sont des chants de revendication* » – mais c'était avant tout un formidable créateur plein de générosité et de chaleur, comme dans la vie, sur les scènes du monde, ou sur une terrasse de Toscane, devant le verre de l'amitié. « *À l'école de la Poésie et de la Musique on n'apprend pas, on se bat !* »

Jean LAPIERRE

## ANIMATIONS AUTOUR DU POÈTE

À Monaco, Bron, Orly, Bonneuil, Les Mureaux, Fontenay-sous-Bois, des conférences assorties de spectacles et d'expositions sur Léo Ferré ont eu lieu cette année. Une exposition est encore visible à la médiathèque de Grignan, jusqu'au 20 décembre. Pour une animation autour de Léo Ferré, contacter Thierry Damène, 8, rue de la Patience – 78410 Aubergenville, tél. : 01 30 91 13 87. [thierry.damene@wanadoo.fr](mailto:thierry.damene@wanadoo.fr)



© Coll. J. Lapière. DR



## Culture et sport à Megève

Megève, station de sports d'hiver en Haute-Savoie, a inauguré sa première médiathèque en juin. Anne-Françoise Bonnardel, département des estampes à la BNF, est Megévane d'adoption depuis une trentaine d'années. Habitée de la chaleureuse petite boutique de prêt située au cœur du village, elle a voulu rencontrer Sylviane Grosset-Janin, adjointe chargée de la culture, et Thierry Antoine, jeune responsable de ce nouvel équipement.



Les grandes verrières permettent de profiter des paysages de la montagne.

**Pourquoi un équipement de cette importance pour une population stable de 4 700 habitants ?**



**T. A. :** La construction d'une médiathèque de cette importance dans un village de montagne pourrait en effet étonner si on ne gardait en tête le fait que Megève, tout en conservant et développant sa vocation de station d'hiver, fut et reste précurseur en matière

d'équipements d'été, qu'ils soient sportifs ou culturels.

**Les touristes pourront-ils aussi emprunter des livres ?**

**T. A. :** Bien sûr. Il est dans la tradition megévane d'offrir des services de qualité destinés à la fois à sa population permanente, à ses nombreux résidents secondaires, et à tous les visiteurs occasionnels du village. C'est pourquoi, plusieurs tarifs d'inscription ont été prévus, 40 euros

pour les Megévans, 50 euros pour les personnes extérieures à la commune, une carte visiteur pour les touristes d'hiver – ou d'été – valable quinze jours, au prix de 10 euros.

**La médiathèque a une entrée commune avec le Palais des sports. C'est plutôt inattendu, non ?**

**T. A. :** Les contraintes du POS étaient assez fortes et imposaient que le nouveau bâtiment soit construit en

appui du Palais des sports. Ce qui aurait pu être considéré comme une difficulté a été en fait intégré à la démarche de la commune, qui a décidé de relier, symboliquement et physiquement, sport et culture, à travers la médiathèque et le Palais des sports. La façade du Palais des sports a disparu pour laisser place aux grandes verrières de la médiathèque. Cela permet de partager la vie de la médiathèque depuis l'extérieur et, à

l'intérieur, de profiter des paysages de la montagne. L'entrée commune est accessible de plain-pied, depuis le parvis, qui a été créé dans le cadre du projet d'aménagement des abords. Il est abrité par un vaste auvent, qui est le prolongement d'une longue esplanade permettant aux véhicules de service, d'entretien et de secours de circuler, voire de stationner. Cette esplanade est l'aboutissement du cheminement piéton aménagé depuis le centre du village. C'est l'accès principal, prévu aussi pour les personnes handicapées. Mais il y a aussi un accès complémentaire : la rampe à degrés en façade est également utilisable pour l'évacuation du public en cas d'incendie.

**À l'intérieur, l'architecte a organisé son projet autour des espaces d'animation, avec une salle d'exposition et un auditorium.**

**T. A. :** En effet, une part importante du bâtiment a été consacré à l'animation puisqu'un auditorium de

150 places permet d'accueillir des classes, d'organiser des conférences, des lectures ou des débats. Une mezzanine d'exposition, visible depuis l'extérieur du bâtiment et depuis le hall d'entrée, affirme cette vocation d'animation et de convivialité.

**S. G.-J. :** C'est un parti pris de la municipalité, qui a voulu offrir à l'ensemble de la population (près de 20 000 habitants en haute saison) toutes les activités de loisir culturelles et sportives dans une proximité incitative. C'était aussi une façon de répondre à la demande d'animation venant des enseignants et des scolaires, car il existe un CDI qui répond déjà aux besoins documentaires.

**Un autre parti pris encore assez inhabituel est la cohabitation des jeunes et des adultes avec, au niveau 1, la médiathèque des enfants et l'espace rencontre pour tous et, au niveau 3, un secteur prêt et consultation pour adolescents et adultes, sur un plateau libre de 400 m<sup>2</sup>.**

**T. A. :** Ici, l'étude et la recherche cèdent le pas à la convivialité des enfants et des parents, aux autochtones et aux visiteurs, qui se vit aussi dans les activités sportives voisines. Mais cette médiathèque n'est pas uniquement ludique : les collections répondent aux demandes exprimées par les différents publics. Des postes informatiques multimédia permettront l'accès aux logiciels de base, l'écoute des CD et la lecture de DVD.

**L'architecte a aussi dessiné le mobilier.**

L'ensemble du bâtiment, mobilier compris, a été pensé, étudié et réalisé comme un élément de la vocation culturelle et d'éducation artistique de la médiathèque. Les matériaux dominants sont le bois, le verre et le métal. On les retrouve à chaque niveau du bâtiment, mais aussi sur la façade dont la transparence permet au passant et à l'utilisateur des équipements sportifs d'avoir vue sur les collections et sur les allées et venues dans le bâtiment.

**Cet équipement s'inscrit-il au sein d'un réseau documentaire plus important ?**

En effet, un réseau des bibliothèques du pays du mont Blanc est en train de se mettre en place.

Propos recueillis par  
Anne-Françoise BONNARDEL

## Fiche Technique

**Médiathèque de Megève**  
Route du Palais des sports  
74120 Megève  
Tél. : 04 50 91 57 70  
Fax : 04 50 91 57 71  
[mediatheque@megeve.fr](mailto:mediatheque@megeve.fr)

- **Surface :** 2 300 m<sup>2</sup>  
1<sup>er</sup> niveau : médiathèque des enfants, salon de rencontre et de lecture  
2<sup>e</sup> niveau : hall d'exposition et auditorium  
3<sup>e</sup> niveau : médiathèque adultes et adolescents
- **Personnel :** 5 postes (un bibliothécaire, deux assistants, deux agents)
- **Horaires d'ouverture :** 28 heures en saison, 14 heures hors saison
- **Tarifs d'inscription :** 40 € pour les résidents megevans  
50 € pour les personnes extérieures à la commune  
Gratuit pour les enfants résidant à Megève  
Carte visiteur, 10 €, valable 15 jours
- **Collections :** 15 000 documents
- **Services :** 10 postes multimédia
- **Informatique :** Logiciel de gestion Aloès d'Opsys
- **Architecte :** Jean-Louis Godivier, Paris
- **Prestataires :** Mobilier fourni par la société Tecno (Milan), sur les dessins de J.-L. Godivier  
Système antivol : société 3M.



Le parvis est abrité par un vaste auvent, prolongement d'une longue esplanade.



## Emprunt de CD et de livres : quelle articulation ?

**Sociologue et enseignant à l'IUT de Nancy, Claude Poissenot a enquêté sur l'emprunt de CD et ses incidences sur l'emprunt de livres, afin de mieux connaître les publics et leurs usages, et pourquoi pas, d'adapter la demande à l'offre. Une façon aussi d'affirmer la place d'un service et d'un support en essor continu.**

Les bibliothèques ont progressivement ouvert leur porte aux documents audio depuis plusieurs décennies. Ce mouvement se traduit par l'intégration quasi systématique aujourd'hui d'un secteur discothèque dans tout nouvel équipement. Pour autant, ce service occupe une position encore marginale dans la profession. Le personnel chargé des discothèques appartient au corps des personnels des bibliothèques et ne tire aucune valorisation particulière de la prise en charge du secteur musical. Il ne suit que rarement une formation complète et spécifique. De même, si les établissements portent de plus en plus le nom de « médiathèque », la notion de « bibliothèque » demeure dominante dans la profession (cf. les noms des revues et associations professionnelles). Enfin, la querelle du droit de prêt a été dominée par la question du livre, alors qu'on aurait pu imaginer de voir résolue la question juridique du prêt de documents quelle que soit la nature des œuvres proposées à l'emprunt<sup>1</sup>.

Dans ce contexte hésitant, l'ouverture de discothèques apparaît comme le résultat d'une demande sociale de la part des usagers relayée par les élus. Pour les bibliothécaires, ce service présente la vertu d'attirer un public nombreux et (parfois) nouveau dans les murs de la bibliothèque. Pour certains, la discothèque peut permettre de cap-

ter un public qui glissera de l'emprunt de CD vers celui de livres. La passerelle de l'un vers l'autre ne pourrait que contribuer à la promotion de la lecture. Partant de cette situation, nous avons voulu essayer de mieux connaître les emprunteurs de CD afin d'alimenter une réflexion sur le sens de l'emprunt de ce type de documents, et, du point de vue des bibliothécaires, de mieux cerner quelles sont les conséquences de la proposition de CD sur l'utilisation des collections de livres. Ce nouveau support est-il un bon « appât » pour la lecture ? Laquelle ? Auprès de quelle population ? Comment s'articulent les pratiques d'emprunt de CD et celles de livres ? Il s'agit une nouvelle fois de mieux connaître les publics et leurs usages.

L'objectif d'une enquête sociologique réside dans la mesure objective des phénomènes sociaux. Il s'agit de produire des résultats qui ne seront pas toujours en opposition avec les intuitions des professionnels qui observent quotidiennement les usagers des bibliothèques, mais qui disposeront d'une fiabilité plus grande parce qu'ils reposent sur un nombre élevé d'observations standardisées.

Plutôt que de demander aux usagers s'ils empruntent des disques et des livres, nous avons fait le choix d'utiliser les informations recueillies par les logiciels de gestion des emprunts en bibliothèque. De façon aléatoire, nous avons prélevé les informations anonymes d'un emprunteur de CD sur six. Il s'agissait

de recueillir des informations portant sur les caractéristiques de l'emprunteur et sur le type de CD et (éventuellement) sur les livres empruntés. Les relevés ont été effectués entre novembre 2001 et mars 2002 dans deux bibliothèques que l'on a cherché à rendre comparable sauf sur un critère.

Il s'agit des établissements de Toul (16 945 habitants) et Saint-Dié-des-Vosges (23 699 habitants), c'est-à-dire de petites villes avec un fonds de 7 375 et 7 995 CD. La seconde a été choisie à titre d'échantillon « témoin » car l'emprunt de CD ne suppose pas d'abonnement spécifique<sup>2</sup> entraînant un tarif plus élevé, comme c'est le cas à Toul (12,20 € pour tous les supports contre 4,57 € pour les livres seulement). Cela permet de vérifier si le régime tarifaire a une incidence sur l'articulation des usages. Nous avons procédé à 275 relevés exploitables à Toul et 81 à Saint-Dié-des-Vosges<sup>3</sup> soit un total de 356.

### Nombreux emprunteurs exclusifs de CD

Presque la moitié (47 %) des emprunteurs de CD n'empruntent pas de livres ! Ce résultat surprend par son ampleur et gagnerait à être confirmé ou rectifié par d'autres enquêtes. La théorie de la passerelle entre les supports est démentie par une large proportion d'usagers. C'est encore plus le cas quand l'emprunt de CD est payant (Toul = 49 %) que lorsqu'il n'entraîne aucun surcoût (Saint-Dié-des-Vosges = 38 %). Le fait de devoir acquitter une somme pour l'accès au service du prêt se traduit par un « consumérisme », un désir de « retour sur investissement » chez certains emprunteurs de CD. Cela est également repérable par le fait que les emprunteurs de Saint-Dié-des-Vosges espacent davantage leurs emprunts dans le temps que ceux de Toul.

2. Le montant de l'inscription (pour les adultes) varie selon les tranches d'imposition, de la gratuité (tranches A ou B) à 18,30 € (tranche G).

3. Je remercie les étudiantes de l'IUT « Métiers du livre » de Nancy pour leur précieuse et agréable collaboration.

1. Pour une analyse juridique du droit de prêt, cf. R. Marié, « Une œuvre inachevée : le droit de bibliothèque », in *Légipresse*.





Il semble que l'emprunt exclusif de CD soit facilité par la proximité géographique de la médiathèque. Les résidents de la commune de la bibliothèque ou d'une commune limitrophe sont moins souvent emprunteurs de livres que ceux résidant dans une autre commune (51 % contre 41 %). La venue de plus loin se traduirait par une utilisation plus exhaustive de la médiathèque.

Les emprunteurs exclusifs de CD sont plus souvent des hommes que des femmes (56 % contre 39 %). On retrouve ici une conséquence de l'attrait plus marqué des hommes pour ce type de document, déjà observé en France et ailleurs<sup>4</sup>.

L'emprunt exclusif de CD s'observe surtout chez les moins de 20 ans (69 %), un peu moins chez les 20-40 ans (49 %) et nettement moins chez les 40 ans et plus (32 %). Il caractérise les catégories de visiteurs déjà les plus présentes dans les sections discothèque<sup>5</sup>, ce qui renforce le poids de ces jeunes classes d'âge en leur sein. L'exclusivité apparaît d'autant plus chez les catégories d'âge qui attachent de l'importance à la musique. On sait que c'est particulièrement le cas des classes d'âges jeunes et des générations récentes<sup>6</sup>.

La position occupée dans l'espace social ne semble pas générer de différences

importantes dans l'emprunt exclusif de CD. Ce résultat gagnerait à être vérifié ailleurs, mais il découle peut-être du fait que les différences observables à l'intérieur de la bibliothèque s'estompent par rapport à celles observables à l'extérieur, du fait du franchissement, par tous, de l'obstacle de l'inscription.

### L'emprunt de livres dépend des CD empruntés

Les emprunteurs intensifs de CD se livrent moins à l'emprunt de documents imprimés que ceux moins investis dans cet usage. Ceux qui en ont emprunté un ou deux sont nettement moins exclusifs que ceux qui en ont emprunté trois, c'est-à-dire le maximum autorisé (29 % contre 55 %). Il existe bien une partie des emprunteurs de musique qui utilisent les médiathèques comme point d'approvisionnement en musique à l'exclusion du reste des documents offerts.

L'emprunt de livres dépend largement du type de CD emprunté. Tous les goûts musicaux ne conduisent pas également à l'emprunt de livres. Le choix de musique classique apparaît particulièrement propice ainsi que celui de jazz/blues et musique du monde (respectivement 72 %, 69 % et 66 %). En revanche, le choix de chanson française, de rock et surtout de rap/techno/reggae (respectivement 55 %, 49 % et 28 %) éloigne de l'emprunt de livres. Ce résultat s'explique en partie par l'inégal engagement dans la lecture des personnes selon leurs goûts musicaux. L'enquête « Pratiques culturelles des Français »<sup>7</sup> de 1997 montre que les audi-

4. Cf. S. Peters, O. Riondet, et alii, « Les publics des bibliothèques musicales » in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 2, p. 22;28.

5. À Toul et Saint-Dié-des-Vosges, les 20-40 ans représentent 52 % du total des emprunteurs. Cette proportion est semblable à celle observable ailleurs. À Bordeaux, les 18-35 ans « représentent 58 à 61 % des emprunteurs » (F. Morey, « Politique documentaire », *Rencontres nationales des discothécaires et bibliothécaires musicaux*, Strasbourg, 19 juin 2003. [http://discothecaires.ouvaton.org/article.php3?id\\_article=76](http://discothecaires.ouvaton.org/article.php3?id_article=76)

6. Cf. O. Donnat, *Les Pratiques culturelles des Français*, Paris, La Documentation Française, 1998, p. 118-119.

7. Source : Département des études et de la prospective, ministère de la Culture et de la Communication. Cédrom *Pratiques culturelles des Français*, enquête 1997.

teurs de jazz ou de musique classique sont plus souvent fortement investis dans la lecture de livres que les auditeurs de rock, variété française ou rap (respectivement 38 % et 31 % des premiers déclarent avoir lu au moins 20 livres au cours des douze derniers mois contre 25 %, 18 % et 19 % des seconds).

L'emprunt de livres plus fréquent chez les emprunteurs de classique et de jazz/blues peut s'expliquer également par un effet de l'offre. Ils trouvent peut-être davantage de livres entrant dans leurs goûts de lecture. À l'inverse, les emprunteurs de chanson française, rock, rap/techno/reggae pensent-ils (à tort ou à raison) qu'ils ne trouveront pas des lectures qui les intéressent. Leur intérêt pour la musique les fait entrer dans la bibliothèque mais leur découverte ne s'étend pas toujours aux autres services de la bibliothèque.

### Les auditeurs de classique préfèrent les romans

Les emprunteurs de CD sélectionnent-ils des livres en adoptant la même approche que pour les CD ? Indépendamment de la nature de ce qu'ils empruntent, on distingue les emprunteurs selon qu'ils sont exclusifs (ils empruntent un seul genre de document, par exemple : uniquement du rock, uniquement des romans, etc.) ou éclectiques (ils empruntent plusieurs genres de documents sonores ou imprimés). L'enquête établit qu'il existe une légère relation entre les manières d'emprunter des CD et des livres. Les exclusifs pour les CD le sont également un peu plus pour les livres que les éclectiques (61 % contre 49 %). La focalisation sur un genre semble transversale aux supports. Cela apparaît comme une manière parmi d'autres d'appréhender les œuvres de l'esprit<sup>8</sup>.

Si le type de CD emprunté a des incidences sur l'emprunt de livres, parmi ceux qui empruntent ces deux types de documents, on ne repère pas de relations entre le type de CD emprunté et le type de document imprimé emprunté. Le franchissement des obstacles de

l'inscription en bibliothèque, d'une part, et de l'emprunt de livres, d'autre part, neutralise les variations associées au type de document choisi qui existent pourtant. L'enquête « Pratiques culturelles des Français »<sup>9</sup> permet d'identifier que les auditeurs de musique classique ou de jazz déclarent plus souvent lire des romans (classiques, policiers ou non) que les auditeurs de rock, chanson française et variétés internationales (respectivement 76 %, 75 % contre 64 %, 58 % et 56 %). Les mêmes se plongent davantage dans des livres sur l'histoire (25 % et 20 % contre 15 %, 13 % et 10 %).

À l'intérieur des romans, les personnes qui préfèrent la musique classique ou le jazz se distinguent des autres par leur lecture de romans contemporains (français ou étrangers) ainsi que celle des grands auteurs du XX<sup>e</sup> et des prix littéraires. Ces variations qui existent à l'extérieur de la bibliothèque ne s'observent plus à l'intérieur<sup>10</sup>.

### Fidéliser à la bibliothèque

L'ouverture de service de prêts de disques favorise-t-elle l'emprunt de livres ? Notre enquête suggère une réponse nuancée. Pour moitié ou presque, les usagers des discothèques (de l'étude) ne procèdent pas à l'emprunt de livres. Ils définissent ainsi ce service non comme appât pour le livre mais comme une offre autosuffisante. Ils suggèrent ainsi que la bibliothèque n'est pas seulement un lieu de lecture mais également un lieu d'ouverture aux autres formes d'expression. Ils sont ouverts aux autres supports et on peut penser qu'ils accueilleraient sans difficulté des fonds diversifiés de vidéosgrammes.

Ils abordent ces nouveaux supports avec un désir de divertissement teinté parfois de « culture ». Leurs choix relèvent davantage d'une logique de la demande que celle de l'offre. C'est ainsi par exemple que la proportion des CD empruntés selon leur genre ne suit pas celle des collections. Les usagers manifestent donc une certaine liberté en redéfinissant les services proposés à tra-

vers les usages qu'ils en font. Il serait intéressant de se livrer à ce type d'analyse pour l'emprunt de livres.

Il subsiste que l'ouverture de secteurs discothèque dans les bibliothèques crée les conditions de la fréquentation de certains publics qui ne sont pas familiers du lieu. En cela, ce peut être un outil d'une politique d'élargissement des publics, laquelle doit être relayée par un souci de fidélisation. Une fois dans les murs de la bibliothèque, les usagers se font en effet une opinion de l'ensemble des services proposés (et pas seulement de la discothèque), ce qui décide partiellement de la pérennité de leur fréquentation.

Claude POISSENOT

8. Ce résultat pourrait être confirmé (ou non) et précisé. Il faut regretter que les données si nombreuses des bibliothèques sur les emprunts des usagers ne soient pas davantage exploitées statistiquement. Il faudrait que les logiciels facilitent ce type de traitement.

9. Voir note 7.

10. On observe ainsi un résultat qui confirme celui obtenu à la discothèque de Grenoble par F. Berthier (« Une communauté réduite aux acquêts ? Les usagers d'une médiathèque et la musique », Communication faite à l'occasion du colloque « Les public(s). Politiques publiques et équipements culturels » organisé par le Département des études et de la prospective (ministère de la Culture et de la Communication) et l'OFCE (novembre 2002).

- Oh !
- What ?
- Honoré... have you seen it ?
- Quoi ?
- Le pont. Tu t'en souviens, c'était il y a si longtemps.
- Tu crois que c'est celui-là ?
- Yes. « Sous le pont Mirabeau coule la Seine et nos amours, faut-il qu'il m'en souvienne la joie venait toujours après la peine. »
- Guillaume Apollinaire... Yes, I remember Marguerite. We almost cried the first time we heard this poem.
- We left our beautiful country so full of tears. But what else could we have done?
- Nothing my dear. Do you regret it?

Extrait de *Les Deux Rings*, Éd. Green Turtle

## Green Turtle : l'invitation au voyage

**Vous voilà entrés dans l'univers Green Turtle, des livres où une langue alterne avec une autre sans prévenir, au fil de la narration. C'est un peu comme lorsque vous passez une frontière européenne depuis les accords de Schengen, vous ne vous apercevez de rien que déjà vous êtes dans un autre pays. Romane Raiberti, jeune Niçoise de 32 ans, est à l'origine de cette trouvaille prometteuse qu'elle porte à bout de bras. Directrice des éditions Green Turtle, elle a publié dix livres. Voyage dans la zone euro d'une littérature d'un nouveau genre.**



### Comment est née cette idée originale de livres multilingues ?

J'ai travaillé six mois au Canada, un an en Écosse,

un an en Irlande. Après avoir relu tous les e-mails reçus et écrits pendant cette période, je me suis aperçue que l'anglais et le français se mélangeaient harmonieusement et je me suis dit que cette alternance entre les deux langues était intéressante. J'en ai parlé autour de moi. On m'a poussé à écrire un livre de cette manière – l'écriture est une passion depuis l'âge de huit ans. J'ai testé mon idée auprès de plusieurs personnes. Il a fallu quatre ans de maturation avant de sortir le premier livre.

### Vous avez exploité un processus naturel chez les expatriés ou dans des environnements bilingues.

En effet, pourquoi le multilinguisme ? Si vous n'avez pas une raison, en tant que lecteur, de lire un livre multilingue, vous restez dans votre langue, sans quoi cela fait pédant, comme à la télévision quand les animateurs font du « franglais ». Dans les livres que je publie, je me considère comme un cheval de Troie de la langue.

J'ai certes un nom anglais, Green Turtle, parce qu'il a une très belle connotation, une sonorité magnifique et qu'il est symboliquement très fort. Mais je défends les langues européennes face à l'anglais, parce que je m'adresse aussi bien à

des Français qui vont vers l'anglais, qu'à des Anglais qui vont vers le français. Je facilite le flux des deux.

### Les lecteurs qui vous lisent sont déjà aguerris au multilinguisme, par expérience ou par ouverture d'esprit.

Effectivement, il y a préalablement une disposition. Les livres que je publie sont lus de 7 à 103 ans, des plus jeunes aux retraités. Il suffit d'avoir des notions dans une autre langue.

### Vous avez donc commencé à travailler sur ce concept en tant qu'auteur ?

Au départ, je voulais le présenter et le diffuser au maximum. Ma première idée était de rencontrer des

éditeurs ou des producteurs. Je me voyais davantage comme directrice de collection ou chef de projet.

### La présentation de vos livres donne l'impression de rentrer dans la planète Green Turtle. On trouve en page de titre le mail de l'auteur, l'interview de l'éditeur sur le concept et ses remerciements. Green Turtle, c'est une attitude mentale ?

Toute ma stratégie de communication repose sur mes idées. La manière dont Green Turtle et tous ceux qui ont participé au projet – ceux qui m'ont offert leur temps et leurs compétences, je pense par exemple aux correcteurs –, est vécue comme une aventure. Ils y croient. Il y a beaucoup de



troc et d'échange humain : les gens qui m'entourent vont apprendre quelque chose, nous allons nous rendre service mutuellement. Nous créons une sorte de Ring, pour arriver à nous ouvrir les uns aux autres. Pour faire ce que je fais aujourd'hui, il faut des millions, j'y parviens avec quelques dizaines de milliers d'euros et parce qu'il y a appropriation de ce concept. Je trouve normal de remercier les personnes qui m'ont aidée à sortir un livre.

C'est au Québec que j'ai appris à travailler sur un projet et en équipe. En France, lorsqu'on a un budget, on en fait un minimum pour en garder un maximum dans les poches, mais là-bas, quel que soit le budget, on fera de toute façon le maximum, en privilégiant toujours la créativité. Ce n'est pas une question de coût mais de résultat, et c'est ce qui est appréciable. Le travail d'équipe, je l'ai vu fonctionner là-bas et je m'en suis inconsciemment imprégnée.

#### Comment sont perçus vos livres auprès du public et des prescripteurs ?

Les lecteurs qui ont découvert ce principe-là ne veulent plus du bilingue.

#### Vous situez-vous dans la lecture-plaisir ou dans l'apprentissage des langues ?

Mes livres donnent la possibilité à tout lecteur de travailler la grammaire, les expressions idiomatiques, le vocabulaire.

Mais je publie avant tout de vrais textes créatifs de littérature ou techniques.

#### Qui sont vos auteurs ?

Ce ne sont pas tous des auteurs à proprement parler mais des gens qui ont quelque chose à dire. Il est important qu'ils aient tous vécu au moins un an à l'étranger, car ils peuvent témoigner de ce passage d'une langue à une autre. Certains sont professeurs de français langue étrangère. Quand on s'exprime dans une langue étrangère, on reste originaire de son pays, on conserve son identité et sa langue. C'est pourquoi, je demande aux correcteurs de laisser certaines tournures pas très idiomatiques, pour garder ce décalage. C'est ce qui donne de la couleur, une richesse et un intérêt aux livres.

Dans ma démarche, je suis beaucoup inspirée de Zola, témoin de son temps. J'essaie de donner une photographie instantanée de l'expression, de la pensée, de quelque chose qui se passe par rapport à un mouvement de population, à une mutation. On n'a jamais eu autant d'écrit qu'aujourd'hui, alors pourquoi nous ? Parce qu'on apporte quelque chose, peut-être pas original dans le fond, mais dans la façon de le dire, en faisant pratiquer des langues. Ce qui est important, c'est notre sincérité. Le plus beau compliment que l'on m'ait fait pour le premier livre vient d'un lecteur qui m'a dit en avoir compris l'accent.

#### Comment travaillez-vous avec vos auteurs ? Y-a-t-il un cahier des charges précis ? Comment passent-ils d'une langue à l'autre ?

Le procédé est long. En premier lieu, je leur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une traduction d'une langue vers l'autre. Lorsqu'ils me présentent leurs textes, à un moment donné, je sens qu'ils ont automatisé les choses, qu'ils ont traduit des passages et qu'ils ont voulu les retravailler. Que ce soit en russe, en allemand, en espagnol, même si je ne comprends pas la langue, je m'en aperçois grâce à une technique toute simple, en me fondant sur la musicalité de la langue, sur le rythme, essentiellement. Mais ça c'est mon secret.

#### Vous ne donnez aucune autre directive ?

Aucune, ils sont libres dans le choix des textes. Lorsqu'ils me demandent ce qu'ils doivent faire, je leur dis de travailler sur l'histoire, celle qu'ils veulent, de puiser dans leurs souvenirs, car j'ai la grande chance d'être un éditeur où tout est à faire. Je n'ai pas d'a priori, c'est à nous d'inventer. Je suis plus contraignante sur la forme : on travaille souvent les intertitres. Nous sommes une génération du *zapping*, il faut que les chapitres soient courts. Les lecteurs sont souvent des gens qui n'ont pas l'habitude de lire. Ils y arrivent car c'est écrit gros, la lecture est aisée, et ils entrent assez rapidement dans l'histoire. Dans la forme, j'essaie que chaque livre soit un objet que les gens s'approprient,

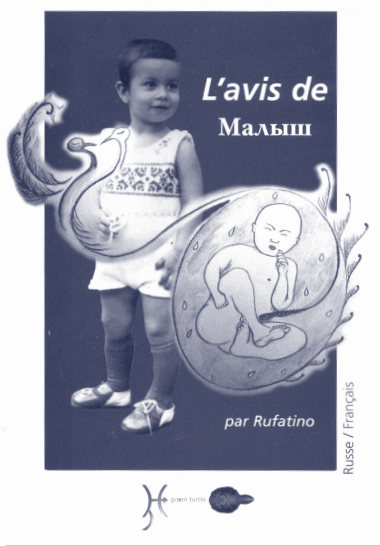
et c'est vrai que les jeunes me disent avoir envie de collectionner mes livres. Ils le ressentent comme l'émergence d'un nouveau genre littéraire et artistique auquel ils ont envie de participer.

#### Ce qui m'a frappée dans ces livres, c'est le plaisir que prend chaque auteur à raconter une histoire et la volonté, au-delà de l'apprentissage des langues, de transmettre certaines valeurs.

J'essaie de tirer le meilleur des auteurs qui travaillent avec moi. S'ils le font, c'est parce qu'ils l'ont bien voulu et qu'ils ont quelque chose à dire. Je les accompagne partout, je les écoute, je leur donne confiance. Green Turtle, c'est aussi ça. Quand les gens ont des choses à dire qui viennent de l'intérieur, il faut les protéger.

#### Vous avez publié un livre tête-bêche, avec un côté en espagnol et de l'autre, une histoire différente en portugais. Est-ce pour pousser l'approche vers d'autres langues ?

Les livres réversibles ont beaucoup de succès lors de salons. Ils plaisent énormément aux lecteurs, car il y a un côté ludique dans cette présentation, voulue pour encourager les gens engagés dans l'apprentissage d'une langue. Ceux qui sont capables de lire un texte en espagnol, sont aussi capables d'en comprendre un en portugais. Ils sont aidés par un petit lexique en fin d'ouvrage à l'attention des lecteurs français et des lecteurs portugais.



Les correcteurs doivent provenir du pays dont ils corrigent la langue, mais ils doivent aussi être compétents dans les deux langues. Il faut qu'ils aient l'intelligence de la correction, cela suppose un dialogue avec l'auteur pour être sûr qu'il n'y ait

### Pourquoi ne pas avoir pris le parti d'insérer des notes en bas de pages, comme le font certains éditeurs bilingues ?

Mes livres sont lus et relus. Il y a donc un contact personnel entre le livre et le lecteur, par l'intermédiaire de l'histoire, dans laquelle le lecteur va puiser. J'ai choisi de ne pas faire d'aide à la lecture car il y a déjà une alternance entre les deux langues. J'ai préféré ne pas trop en rajouter au profit de la fluidité de la lecture. D'après une étude de marché, j'ai pu remarquer que les gens n'aimaient pas les petits astérisques, cela les perturbe.

### Comment l'auteure Green Turtle, alias Romane Raiberti, travaille-t-elle avec l'éditrice Green Turtle ?

Je signe les mêmes contrats que mes auteurs. Depuis le départ de cette aventure, j'ai un leitmotiv : que ce soit pour moi ou pour mes auteurs, toute histoire passe par un filtre de 15 à 20 lecteurs avant d'être publiée.

### Comment gérez-vous le travail avec les correcteurs, qui sont nombreux, je suppose ?

pas de mauvaise compréhension au niveau de la correction, car une « porte fermée », *cerrada* en espagnol, peut se retrouver « porte cirée » en français. Ce sont donc des choses lourdes au niveau du processus. Aujourd'hui, j'ai réussi à rendre ces frais quasiment inexistantes parce qu'il y a le Green Turtle *effect*, ce sentiment d'appropriation, mais il ne faut pas rêver, ça ne va pas durer, et il ne faut pas que je capitalise là-dessus. Pour arriver à me développer, il faut des relais de presse, des bibliothèques. Celles-ci ont été les premières à s'intéresser aux livres Green Turtle.

### Être en région, c'est un handicap pour une jeune éditrice ?

Non, c'est une force. C'est sur la promenade des Anglais que j'ai réalisé mon étude de marché, auprès des étrangers qui se promenaient là. Sur plus d'une centaine de questionnaires, plus de 85 % des gens étaient intéressés par le concept. Le premier livre, *Carnet de voyage – Travel Note Ireland* (Publibook), a beaucoup plus, il a même incité un jeune à partir à l'étranger.

Un club de personnes âgées m'a invitée et j'ai distribué quelques exemplaires de l'ouvrage, pour eux, pour leurs petits-enfants, car ils ont vraiment apprécié ce livre, perçu comme une invitation au voyage.

### Vous tirez à combien d'exemplaires ?

Je n'ai pas de stock. J'imprime à la demande car je travaille en numérique. Mais j'ai toujours à peu près une cinquantaine de livres en réserve pour répondre aux demandes les plus pressantes.

### Est-ce que l'activité d'éditrice vous permet de vivre ?

Pas encore, mais j'espère un jour !

### Mais quel est votre statut juridique ?

Je suis gérante, c'est une SARL. J'essaie de réduire au maximum les frais pour qu'elle puisse vivre, parce que c'est un travail de maturation. Je suis sur le point de sortir un livre français-italien, ce qui me permet d'avoir six langues au catalogue : français, anglais, allemand, espagnol, russe, italien. Cette dernière me manquait, car il y a une grosse demande en italien dans le Sud.

### Est-ce qu'on vous reproche le prix de vos livres, plutôt chers, 15 euros pour une centaine de pages ?

Très sincèrement, au niveau du prix, je n'ai pas le choix. Le prix « psychologique » est à 12 euros en moyenne. Mais

avec 12 euros, je ne rentrais pas dans mes frais, d'une part, et, d'autre part, je ne pouvais pas négocier avec Novascol, mon distributeur, qui prend 60 %.

### Avez-vous sollicité les prescripteurs – professeurs, bibliothécaires – de votre région ?

Non. J'ai rencontré beaucoup de bibliothécaires au Salon du livre de Nice, qui ont trouvé que mes livres apportaient quelque chose de frais, de nouveau. Je travaille déjà aux Itinéraires découverte avec une bibliothécaire de Menton : il s'agit d'un partenariat entre les animateurs de bibliothèques et les professeurs pour inciter les jeunes à aller en bibliothèque, qui sera mis en place dès l'année prochaine dans les écoles de la région.

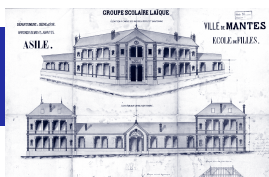
Propos recueillis par  
Virginie KREMP

**Green Turtle**  
21, rue Lepante  
06000 Nice  
romane@green-turtle.com  
www.green-turtle.com

**Green Turtle sera présente à l'office du tourisme de Méribel pour la dédicace du livre *Savoy aujourd'hui et demain* du 20/12/03 au 03/01/04.**  
Un livre technique sur le vin va paraître prochainement en français-anglais, selon le Green Turtle *effect*, mais également en français intégral.



# DOSSIER



▶ 69



▶ 73



▶ 75







# Laïcité

Pas un jour sans que ce mot ne soit prononcé dans les médias ou écrit dans nos quotidiens. Source de multiples représentations, il nous interpelle professionnellement.

Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion approfondie. Ne s'agit-il pas d'éclairer les raisons d'être même de notre activité ? Service public, neutralité laïque, liberté de conscience, devoir de réserve, pluralisme, communautarisme, identité culturelle, complexité sociale, complexité informative... Que de champs ouverts à nos interrogations !

C'est une démarche d'investigation qui vous est proposée dans ce dossier, parce que nous ne pouvons répondre par l'indifférence ou le néant à l'un des défis les plus sensibles de notre société.

Nous remercions chaleureusement les auteurs qui se sont livrés à cette réflexion.

Geneviève BOULBET

# La laïcité face aux défis d'une société multiculturelle

Marie-Claude Lutrand, sociologue, évoque quelques-unes des mutations qui affectent aujourd'hui la société française et contribuent à réinterroger la notion de laïcité. Elle montre combien cette question de la laïcité sous-tend un enjeu culturel capital : la promotion d'une culture démocratique capable de mettre en œuvre une véritable citoyenneté interculturelle en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui.

**I**ntimement liée à l'histoire de la nation, la laïcité en France s'est construite de façon spécifique. S'il faut prendre en compte cette histoire pour appréhender la situation actuelle, force est de constater qu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle le décor a changé. La France est devenue une société multiculturelle et multireligieuse, et ce pluralisme interroge notre « vivre ensemble ». Compte tenu de ce nouveau contexte, la laïcité se trouve requête et placée face à de nouveaux défis.<sup>1</sup>

rité. Celle-ci découle de l'histoire propre à la France et de son cadre institutionnel.<sup>2</sup> La laïcité française s'inscrit en effet dans une tradition d'émancipation et de séparation d'avec un catholicisme dominant. Cependant, si la séparation a répondu à la volonté d'enlever à l'Église son monopole de formation des consciences, il importe de ne pas confondre la laïcité avec cette phase historique anticléricale. Les principes fondamentaux que sous-tend la laïcité sont : le respect de la liberté de conscience, la séparation du politique et du religieux, la neutralité de l'État. La laïcité inscrit dans l'ordre du politique et de la société une liberté affirmée en 1789 : la liberté de conscience.

L'État et la société doivent donner à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer sa foi dans le cadre des lois de la République. Par sa neutralité, l'État représente l'intérêt général. Il ne reconnaît aucun culte mais doit en garantir l'égalité de traitement. Ainsi, la religion perd sa dimension politique mais conserve sa dimension sociale. Par ailleurs, l'idéal républicain comporte des idées fortes telles que celle de citoyenneté. Au nom du principe d'égalité de tous devant la loi, l'État ne reconnaît que des citoyens, si bien que la nation française s'oppose aux communautarismes et aux particularismes.

## UNE « SPÉCIFICITÉ » À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

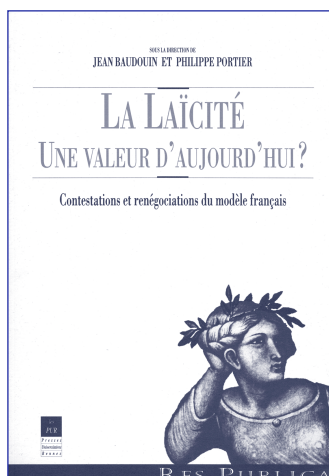
Afin de mesurer les recompositions contemporaines du modèle français de la laïcité, il importe de tenir compte de sa singularité.

1. Le titre de certaines publications et certaines expressions sont à cet égard significatifs : *Le Monde de l'éducation*, n° 270, mai 1999, Dossier : la laïcité, un idéal à réinventer. J. Baudoin et P. Portier, *La Laïcité une valeur d'aujourd'hui ? Contestations et renégociations du modèle français*, Presses universitaires de Rennes, 2001. Pour J. Costa-Lascoux, la laïcité atteindrait désormais « la maturité du pluralisme démocratique », *Les Trois Âges de la laïcité*, Hachette livre, 1996, p. 14. De son côté, Danièle Hervieu-Léger parle de « laïcité en panne » du fait d'une crise de l'éthique laïque qui perd ses principaux appuis : le progrès, la nation, la raison : *Le Pèlerin et le converti*, Paris, Flammarion, 1999. D'autres auteurs notent la montée des valeurs individualistes en rupture avec le civisme républicain : P. Bréchon, *Les Valeurs des Français : évolutions de 1980 à 2000*, Paris, A. Colin, 2000.

## DES REPRÉSENTATIONS À METTRE EN QUESTION

En offrant un cadre juridique qui permet de respecter la diversité des expressions, la laïcité apparaît comme un fondement essentiel du lien social. Encore faut-il que le principe de laïcité

2. La Constitution depuis 1946 et la loi de séparation de 1905.



soit perçu dans ses vertus pacificatrices et vécu comme un moyen de faire vivre ensemble les différences ! Un certain nombre de représentations font obstacle à une bonne compréhension et mise en œuvre de la laïcité. Celle-ci fait l'objet d'interprétations diverses et contradictoires.

Ainsi, du point de vue d'une « laïcité-assimilation », les différences sont un danger et doivent rester au vestiaire du privé, au sens du « chez soi ». Mais peut-on imaginer une personne dont les engagements publics seraient dissociés de sa propre histoire, de ses convictions ? Dans le cadre d'une « laïcité-coexistence », les différences sont tolérées. On laisse les minorités s'organiser au lieu de se situer par rapport à elles dans une perspective d'interaction. Une telle conception de la laïcité ne risque-t-elle pas d'encourager la formation de communautés particulières, étrangères les unes aux autres ? Dans la perspective d'une « laïcité-intégration », la diversité des croyances est une source d'enrichissement du débat démocratique. Cette représentation ouverte au pluralisme préconise une véritable « communauté de citoyens ».

Contrairement à une opinion fort répandue, la loi de 1905 n'est pas une loi antireligieuse. De même, il importe que l'idée de neutralité de l'État soit comprise au sens d'absence d'endoctrinement et non au sens d'abstention, de négation ou d'ignorance du phénomène religieux dans la société. Si la laïcité entraîne une privatisation de la religion et si le choix religieux relève bien de la conscience personnelle, cela ne signifie pas que la religion doive se vivre dans le strict cadre privé du « chez soi ».

### NOUVEAUX DÉFIS POUR LE MODÈLE FRANÇAIS

Le paysage religieux se pluralise et se complexifie. De nouvelles demandes religieuses émergent. Les croyances sont de moins en moins régulées par des institutions. Un individualisme religieux nouveau apparaît. À propos des nouvelles expressions religieuses, Danièle Hervieu-Léger montre comment les dispositions gouvernementales de lutte contre les sectes découlent d'un modèle de gestion étatique du religieux spécifique à la France.<sup>3</sup> La loi de 1905 élaborée pour la religion dominante d'alors, l'Église catholique, a permis de construire

un mode de gestion de la religion dans la République. Comme nous le rappelle clairement l'auteur précité<sup>4</sup>, le dispositif institutionnel de la loi de séparation a fait en même temps du modèle organisationnel du catholicisme la référence implicite de la religion « normale ». De sorte que les religions minoritaires doivent s'organiser en fonction de ce modèle<sup>5</sup> afin de ne pas être suspectées ni qualifiées de « sectes ».

Comment gérer le pluralisme religieux dans le cadre de la laïcité ? Une nouvelle approche doit être trouvée, nous dit D. Hervieu-Léger et, pour cela, plusieurs défis sont à affronter : « assurer la protection des personnes et protéger le droit à la radicalité religieuse ; combiner la préservation de la singularité nationale et la réalité de la globalisation du religieux, conjuguer la reconnaissance de la place des grandes religions spirituelles et le respect de l'égalité des groupes religieux. »<sup>6</sup>

Par ailleurs, l'inscription de l'islam dans le paysage religieux et culturel français interroge. Certains voient dans l'islam une chance pour la laïcité, d'autres pensent que ce sont là deux réalités incompatibles. Or, par ses principes, la laïcité offre un cadre juridique accueillant, et la religion musulmane, comme toute autre religion, a toute liberté pour s'y développer, bénéficiant d'une égalité de droit. Comment donc expliquer l'inégalité constatée au plan des faits<sup>7</sup> ? Outre les réalités géopolitiques du monde contemporain qui font obstacle à une approche sereine de la question sont aussi

*Certains voient dans l'islam une chance pour la laïcité, d'autres pensent que ce sont là deux réalités incompatibles.*

en cause les représentations de l'islam dans l'imaginaire collectif. De plus, le débat sur l'islam en France est révélateur d'une mise en question de la conception dominante de la religion réduite à la confession. La visibilité de l'appartenance musulmane vient en effet bousculer la frontière entre le public et le privé. Le fait musulman est à prendre en compte dans la construction du devenir social et non à interroger en tant que « problème ».

Il convient pour cela de mesurer combien l'islam se trouve aujourd'hui dans une situation inédite. Pour la première fois, un grand nombre de musulmans en France et en Europe vivent dans un contexte de pluralisme religieux et politique. Ils font

<sup>3</sup> Un cadre confessionnel cantonnant la croyance religieuse dans l'intimité des consciences et une expression collective limitées aux formes agréées du culte. En dehors de ce cadre, la religion n'a pas de place socialement identifiable. D. Hervieu-Léger, *La Religion en miettes ou la Question des sectes*, Paris, Calmann-Lévy, 2001.

<sup>4</sup> D. Hervieu-Léger, *op. cit.*

<sup>5</sup> Consistoire juif, Fédération protestante, Conseil français du culte musulman.

<sup>6</sup> D. Hervieu-Léger, *op. cit.* p. 184-194.

<sup>7</sup> La création du Conseil français du culte musulman (CFCM), en mai 2003, peut être vue comme un premier pas dans le sens d'un changement de la situation.



l'apprentissage de la modernité politique, du pluralisme, comme naguère le catholicisme a pu le faire sans renoncer à ses propres valeurs. Ces conditions nouvelles n'ont pas été prises en compte par la tradition juridique musulmane, d'où l'émergence d'une nouvelle « conscience musulmane » chez de « nouveaux penseurs » qui interprètent le Coran en fonction des exigences modernes.<sup>8</sup> Dans leur grande majorité, les citoyens français musulmans entendent pratiquer la laïcité. En témoignent l'élaboration de la Convention laïque des droits pour l'égalité et la promotion des musulmans de France et la création d'un Conseil national des musulmans laïques. Ces instances entendent compléter le Conseil français du culte musulman (CFCM) par une réflexion laïque culturelle et non d'abord religieuse dans un contexte républicain.

### CRISE DES VALEURS ET DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Restreindre la portée de la laïcité au seul rapport entre religion, société et État serait la priver de son plein sens. La laïcité revêt une dimension sociale essentielle fondée sur le principe d'égalité. Si l'un des messages forts de la laïcité est le refus des inégalités et des exclusions, n'assistons-nous pas actuelle-

*On constate qu'aujourd'hui les citoyens sont dépossédés des débats du fait de l'emprise des experts qui vulgarisent leurs avis dans les médias, de l'influence des sondages qui ne laissent pas le temps à l'opinion de se faire.*

ment à une régression de la valeur républicaine d'égalité ? Si la laïcité est le fait qu'aucune idéologie particulariste ne doit imposer ses choix à la société entière, cette valeur même d'égalité n'est-elle pas mise à mal par ces institutions qui véhiculent voire imposent une vision ultralibérale de la mondialisation ? Les inégalités, les exclusions sapent les fondements de la démocratie. Et Jean Bauberot rappelle à juste titre que si le combat laïque d'hier a revendiqué les libertés celui d'aujourd'hui revendique l'égalité des citoyens. Il propose une réévaluation des valeurs laïques.<sup>9</sup> Sans égalité de droits, la laïcité n'est qu'un concept abstrait peu crédible. Aussi, toutes les discriminations viennent compromettre le contrat civique. Ainsi, le fait que l'islam ne trouve pas les conditions d'exercice de son propre culte constitue un défi à la laïcité de la République. La création du Conseil fran-

çais du culte musulman a le mérite<sup>10</sup> d'impulser une dynamique de l'islam en France et d'ouvrir un débat islamo-musulman.

La laïcité doit garantir un espace de débat pluraliste, ouvert, respectueux des opinions des autres, mais un débat informé et « éclairé ».<sup>11</sup> S'il est vrai que la notion de citoyenneté doit être réhabilitée, on constate qu'aujourd'hui les citoyens sont dépossédés des débats du fait de l'emprise des experts qui vulgarisent leurs avis dans les médias, de l'influence des sondages qui ne laissent pas le temps à l'opinion de se faire. C'est notamment pour dénoncer cela qu'Edgar Morin lançait en 1990 un appel<sup>12</sup> pour une « démocratie cognitive », c'est-à-dire une démocratie où les débats sur les problèmes fondamentaux ne seraient plus le monopole de certains. Il invitait aussi à resourcer la laïcité, à « la mobiliser contre les Barbaries et les Idoles modernes ». « Il ne s'agit plus aujourd'hui de brandir l'étendard de la science, de la raison, du progrès, mais de les interroger, et il s'agit de se mobiliser contre les Évidences impensées de la Techno-Science. »<sup>13</sup>

### LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ INTERCULTURELLE : UN NOUVEL ENJEU

Au cours des années 1990, un débat social est lancé par le ministère de l'Éducation nationale, sur la nécessité de dire le phénomène religieux à l'école. Il aboutit, en 2002, à la création de l'Institut européen des sciences des religions. Parmi les raisons de telles initiatives : l'effacement des références religieuses dans une société paradoxalement sécularisée où les expressions religieuses et spirituelles diverses se multiplient ; l'absence de repères solides pour appréhender la réalité géopolitique du monde actuel et permettre à nos contemporains de mieux discerner parmi toutes les offres présentes sur le « marché du religieux ».

À cela s'ajoute le fait que les réflexions sur les grandes questions humaines ne sont pas vraiment abordées à l'école. Sous couvert de neutralité dans la sphère scolaire publique, on en est venu à ignorer tout ce qui n'est pas connaissance positive, si bien que les interrogations existentielles sur le sens de la vie se posent très souvent de manière solitaire. C'est pourquoi la question se pose aujourd'hui de savoir si l'école n'aurait pas à structurer, en plus d'une réflexion pluraliste, une réflexion sur le sens à partir des différentes traditions spirituelles, philosophiques et humanistes. Cependant, si cet ensei-

8. A. Filali-Ansari, *Réformer l'islam ? Une introduction aux débats contemporains*, Paris, La Découverte, 2003. *Le Monde des religions*, « Les rénovateurs de l'islam », n° 1, sept.-oct. 2003. R. Benzine, *Les Nouveaux Penseurs de l'islam*, Paris, Albin Michel (à paraître).

9. J. Bauberot, *Vers un nouveau pacte laïque ?*, Paris, Seuil, 1990.

10. Malgré la dénonciation du peu de démocratie de son processus électoral et des mises en question de sa réelle représentativité.

11. Michel Morineau, postface du livre de J. Bauberot, *Vers un nouveau pacte laïque ?*, op. cit., « Questions pour une laïcité de l'an 2000 », p. 241-265.

12. Article paru dans *Le Débat*, Edgar Morin, « Le trou noir de la laïcité », n° 58, 1990.

13. *ibid.*



© Archives communales, Ville de Mantes-la-Jolie

### Bulletin Officiel, 1905.

#### Loi de la séparation de l'Église et de l'État.

gnement du fait religieux interroge l'école, l'enjeu dépasse le cadre strictement scolaire. Il touche, en effet, le terrain de l'éducation citoyenne dans une société multiculturelle.

### DES LIEUX D'INFORMATION À LA DISPOSITION DE TOUS

Une société laïque doit garantir un débat pluriel, ouvert, respectueux de la différence. Afin d'exercer véritablement sa liberté de pensée et d'opinion, tout citoyen doit pouvoir bénéficier d'une information diversifiée voire contradictoire ; condition *sine qua non* pour une réflexion critique et un positionnement individuel et social « éclairé ». Cela suppose que l'État mette à la disposition de tous des lieux d'information et de formation tout au long de la vie. Ainsi, les missions des divers établissements culturels, tels les musées, les bibliothèques, les maisons des jeunes et de la culture, les centres culturels, les émissions TV du service public... ne devraient-elles pas être élargies afin que soit davantage pris en compte le pluralisme culturel et religieux caractéristique de la société contemporaine ? En raison du rôle d'information, de diffusion, de documentation qui est le leur, de tels « lieux-relais » n'auraient-ils pas à participer activement à la promotion d'une citoyenneté interculturelle ?

Ce champ privilégié de formation permanente ouvert à tous, à tous les âges de la vie, doit ouvrir à la pluralité des savoirs scientifiques, philosophiques, à la diversité des cultures, des religions et des civilisations. Expositions, livres, conférences, débats, films... apparaissent comme autant de supports à mettre au service d'un apprentissage du pluralisme culturel afin que tout un chacun puisse prendre part aux débats publics et se positionner en tant qu'acteur. L'accès à une information plurielle permet de se construire une opinion, de dépasser les idées préconçues, de mesurer les enjeux que sous-tendent les grandes questions de société, de savoir décrypter l'actualité du monde contemporain et ainsi d'éviter bien des amalgames et généralisations.

### S'INTERROGER À CHAQUE PÉRIODE DE SON HISTOIRE

Pour des raisons d'urgence historique, la laïcité a d'abord fonctionné pour penser la séparation entre l'Église et l'État, l'universel et le singulier, le public et le privé. Compte tenu de l'évolution du contexte social, culturel et religieux, elle doit dorénavant permettre de penser le pluralisme de notre société et de conjuguer de façon nouvelle unité et diversité. Tout cela suppose que la laïcité fasse l'objet d'une nouvelle compréhension, qu'elle soit abordée en termes dynamiques et non de manière monolithique. À chaque période de son histoire, n'a-t-elle pas à se questionner et à se montrer inventive pour faire face aux problèmes qui lui sont contemporains ? Pour cela, il importe que les citoyens et les institutions de la République, forts de l'idée de laïcité ouverte et pluraliste, soient convaincus du rôle d'acteur qu'ils ont à jouer sur le terrain de l'éducation citoyenne en contexte multiculturel. L'émergence d'une société réellement interculturelle n'est-elle pas à ce prix ? ■

# Bibliothèques publiques : de la **neutralité** au pluralisme ?<sup>1</sup>

L'entretien-fleuve qui suit fera date, par la richesse et la limpidité des réflexions de l'inspecteur général Jean-Luc Gautier-Gentès qui, à travers la laïcité, interroge la bibliothèque publique d'aujourd'hui dans tous ses aspects identitaire, technique, humain. Ce texte a été adressé à la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, à la demande de son président, Bernard Stasi, médiateur de la République.

## LAÏCITÉ ET NEUTRALITÉ

### • Quand vous avez été sollicité pour participer à ce numéro, vous vous êtes dit surpris et intéressé par le thème. Pourquoi surpris ?

Votre démarche m'a fait prendre conscience de ceci. Les bibliothèques publiques ont toutes les raisons de faire le plus grand usage du terme de laïcité : elles sont des services publics. Historiquement, le terrain qu'elles ont conquis, elles l'ont conquis en particulier sur celui des bibliothèques confessionnelles. Elles aiment à se présenter comme

des institutions éminemment républicaines, or la laïcité tient, dans l'idéal républicain, la place que l'on sait. Enfin, elles constituent un certain enjeu pour les confessions et les partis et il est donc de leur intérêt, pour tenir ceux-ci à la bonne distance, de s'affirmer et de se réaffirmer comme laïques. Or, justement, quand la bibliothèque publique parle d'elle-même, de ses missions et des principes qui doivent la guider, le terme de laïcité est peu présent dans son discours. C'est d'autant plus frappant que c'est bien sous le signe de la laïcité qu'un des pères fondateurs que la « lecture publique » s'est choisi, Eugène Morel, avait placé la bibliothèque nouvelle qu'il appelait de ses vœux<sup>2</sup>.

Pour qualifier l'attitude qui doit être la sienne à l'égard du contexte religieux et plus généralement philosophique, politique, idéologique, au terme « laïcité », la bibliothèque publique préfère « neutralité ».

### • Vous y voyez malice ?

Avec la neutralité, nous ne sommes pas très éloignés de la laïcité. Sous la plume des historiens et des philosophes de la laïcité, la neutralité, c'est la traduction du principe de laïcité, la façon dont celle-ci s'applique dans les faits...

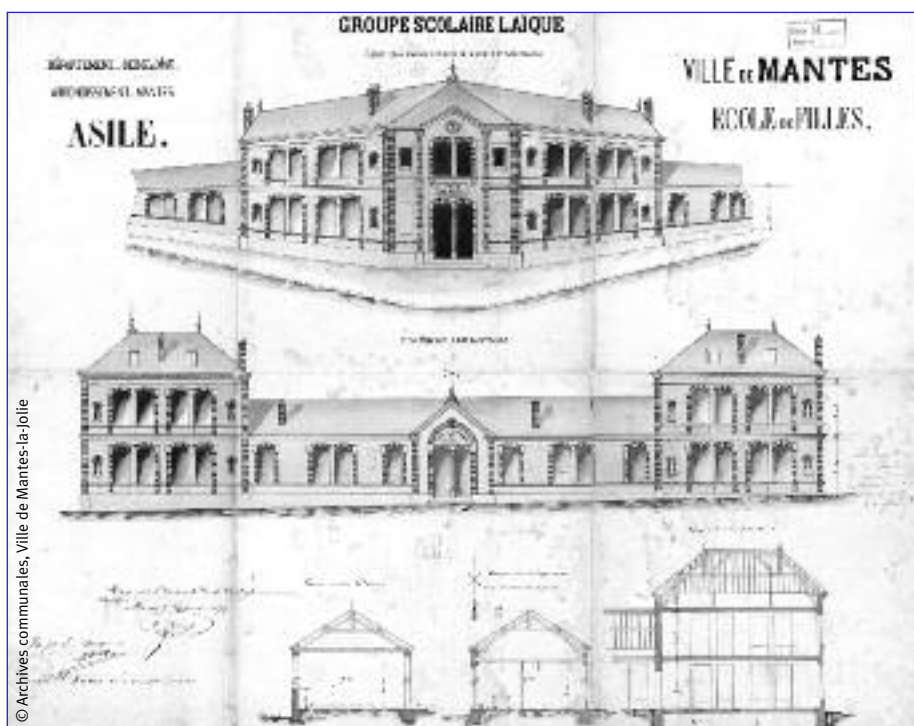
### • Là est peut-être l'explication que vous recherchez. Pour les bibliothèques, la laïcité va de soi ; ce qui les préoccupe, c'est la façon appropriée de la mettre en œuvre.

Il est vrai que, dans le discours professionnel, les techniques de mise à disposition de la documentation et de l'information tendent à occuper plus de place que l'examen des finalités. Sans que celles-ci soient pour autant mises en cause. Au contraire. Pourtant, en l'occurrence, l'explication par le pragmatisme a ses limites. En effet, d'une part, « neutralité » n'est pas un terme moins abstrait que « laïcité » ; sa définition n'appelle pas moins d'effort. D'autre part, les bibliothèques utilisent largement d'autres termes abstraits et qui se réfèrent au

1. Mes propos n'engagent que leur auteur ; ils n'ont pas de valeur normative. (JLGG)

2. « L'affranchissement intellectuel d'un peuple comporte deux stades : 1°) L'école publique laïque ; 2°) La bibliothèque. Celle-ci, comme l'école, doit être publique, laïque, gratuite. » Texte de 1924, cité par Seguin (Jean-Pierre), *Un prophète en son pays. Eugène Morel et la lecture publique*, Paris, BPI, 1993, p. 75.





**C'est à l'univers scolaire que le mot « laïcité » est le plus étroitement associé.**

même idéal que la laïcité : « démocratie », « République », « pluralisme », etc.

Pour avoir été rapportée aux mêmes valeurs que l'école par un de ses créateurs (E. Morel), la bibliothèque moderne ne s'en est pas moins formée sinon contre elle, du moins à côté d'elle ; et en veillant à s'en distinguer. La distance de la bibliothèque à l'école était et reste donc identitaire. Dans la mesure où c'est à l'univers scolaire que le mot « laïcité » est le plus étroitement associé, il n'est pas exclu que le non-usage de ce terme par les bibliothèques soit un de ces automatismes, de ces réflexes défensifs par lesquels se marque cette distance. Mais cette explication, à supposer qu'elle soit exacte, ne saurait suffire. De même, si les bibliothèques n'emploient pas le terme « laïcité », ce pourrait être parce qu'il continue d'évoquer d'abord la religion. Alors que c'est de tous les prosélytismes, confessionnel mais aussi idéologiques, que les bibliothèques sont appelées à se protéger. Mais n'est-ce pas faire injure au milieu professionnel que de formuler l'hypothèse qu'il n'a pas mis à jour sa définition de la laïcité en y englobant désormais, comme l'ont fait les philosophes, les idéologies ?

Si l'on écarte l'hypothèse que les bibliothèques n'emploient pas le terme « laïcité » parce qu'elles ne se reconnaissent plus dans l'idéal laïque, il est en fait possible de les créditer d'une bonne raison – ou une raison assez bonne – de préférer « neutralité » à « laïcité ».

#### • Qui est ?

De l'espace public qu'elle ne contribue pas peu à délimiter, à commencer par l'école, la laïcité exclut les professions de foi des religions et des idéologies, en tant qu'elles cherchent à

convertir et tendent à l'hégémonie. Or, n'est-ce pas le rôle de la bibliothèque, centre de ressources documentaires, que de mettre à disposition aussi ces professions de foi ? De ce point de vue, pour qualifier son comportement par rapport à la religion et à la politique, le terme « neutralité » peut sembler plus approprié que « laïcité ». Son emploi, de préférence à celui de laïcité, revient à dire non que les confessions et les idéologies ne seront pas introduites dans la maison (la maison commune espace public, en l'occurrence la bibliothèque), mais que, les confes-

sions et les idéologies devant nécessairement y être admises, on s'abstiendra de prendre parti pour l'une ou pour l'autre et de la favoriser. Il n'y a qu'un *hic*.

#### • Lequel ?

Si les bibliothèques préfèrent « neutralité » à « laïcité » parce qu'elles veulent signifier que les idéologies et les croyances religieuses ont leur place à la bibliothèque, elles ne tirent pas les conséquences de cette affirmation. Les faits sont en contradiction avec les intentions affichées.

### ENTRE-DEUX

#### • C'est-à-dire ?

Quelle place les bibliothèques font-elles exactement à la politique et à la religion dans les collections ? La vérité est que nous ne le savons pas. Aucune enquête ne nous l'apprend. Au-delà des pétitions de principe hostiles aux sectes et aux extrémismes, politiques ou religieux, la littérature professionnelle est discrète sur le sujet. On en est donc réduit aux conjectures. Toutefois, fondées sur l'observation, elles ont d'autant plus de chances de toucher juste qu'elles laissent place à des exceptions. En matière de politique et de religion, la collection « moyenne » d'une bibliothèque qui n'est pas celle d'une très grande ville pourrait bien ressembler à celle-ci.

Les textes de bases des grandes confessions – ainsi la Bible, le Coran. Il est difficile de les éviter. Un argument est disponible pour ne pas le faire : si ces textes ont nourri des fanatismes, ils n'ont pas nourri que des fanatismes, et, de plus, ils revêtent une valeur historique. Un peu d'histoire des religions. À titre de vaccin, des ouvrages révélant le vrai visage des sectes, mettant en évidence leurs procédés. À cette exception près : pas d'ouvrages ressortissant à l'anticléricalisme.

Un peu de politique : des biographies. Mais pour les programmes électoraux, c'est non. (Hélas, il est des biographies qui, publiées à la veille des élections ou non, ont tout de la publicité rédactionnelle.) La politique pour peu qu'elle se situe dans le passé (l'histoire) ou, au contraire, dans l'avenir (la science-fiction). Et si c'est la politique au présent, de la politique sans la politique : l'actualité économique, sociale, diplomatique, sanitaire – pas trop. (Mais dans quelle mesure cette politique sans politique est-elle vraiment apolitique ?) S'agissant des journaux, un échantillon qui va de la droite modérée à la gauche socialiste, parfois communiste.

Dans l'hypothèse la plus favorable, un choix des grandes œuvres de la philosophie politique. Dans le jeu qui consiste à manipuler des matériaux explosifs sans qu'ils explosent, il arrive que leur statut soit ambivalent, elles peuvent être à la fois inoffensives et dangereuses : encore parfois amorcées, servant toujours de références à des mouvements contemporains, leur appartenance au passé est de nature à justifier, si nécessaire, leur présence sur les rayons ; du risque qu'elles représentent, l'enveloppe de l'histoire est supposée protéger la vulnérabilité postulée du public.



© Ch. Fouin

Christianisme et judaïsme se partagent le territoire hexagonal.

• **En somme, un entre-deux. Une position située quelque part entre rien et tout.**

Probablement un peu plus proche du rien que du tout. Et par ailleurs, une position qui n'est pas vraiment choisie. Une position subie autant et plus qu'adoptée.

• **Pouvez-vous expliquer ?**

Le pluralisme est au premier rang des valeurs professionnelles. Les bibliothécaires ne le voudraient-ils pas, il le faudrait bien. En effet, les partis et les confessions veillent, attentifs à ce que leurs idées soient représentées dans les collections de la manière qu'ils jugent appropriée. Et de plus, à ce qu'il ne soit pas fait la part trop belle aux idées des autres. Or, à supposer même que soit trouvé le secret de la représentation à la fois la plus complète et la plus équilibrée, il y a toute chance qu'elle n'apparaisse pas comme telle. Un groupe, nécessairement, estimera que ses idées sont maltraitées, celles de tel autre trop bien traitées. Dans le cas de la politique, il peut s'agir d'un groupuscule dont l'opinion, naturellement excessive, importera peu et restera sans conséquence. Il peut aussi s'agir du maire, de la majorité municipale. Toujours prompts – et ce dans toutes les villes, et à quelque parti qu'ils appartiennent – à voir un foyer d'opposition là où ne se manifeste pas une adhésion sans nuances. Ou du moins le plus lisse des visages, la plus atone des voix. L'opposition municipale, de son côté, ne manquera pas de nourrir le soupçon inverse. C'est-à-dire d'estimer qu'il n'est pas fait assez écho à son point de vue.

Deux autres éléments viennent compliquer le problème. Le premier est propre à la religion. Parmi les grandes confessions, les variantes du christianisme et le judaïsme se partagent traditionnellement le territoire hexagonal. Or, s'y ajoutent désormais deux « orientalismes ». Réputé bonhomme, le premier, le bouddhisme, est riche en sous-écoles et, la demande stimulant l'offre et réciproquement, peu avare de recommandations de toute nature. Fréquemment assimilé à ses fondamentalistes, l'islam inquiète d'autant plus qu'il est désormais la deuxième religion de France. Ça et là abouché à la politique, sous la forme du terrorisme ou de la théocratie, l'islam cumule les suspicions dont font l'objet, de la part des bibliothèques, la religion et la politique ; dominateur et violent, dans une de ses manifestations, il a tout, aux yeux d'une laïcité farouche, de ce que le catholicisme était autrefois. En outre, importé, il pâtit des réflexes négatifs que, le cas échéant, ses importateurs – les « immigrés » – inspirent ; les réserves qu'il suscite sont, dans ce cas, un des visages de la xénophobie.

Le second élément de complication est partagé par la politique et la religion. Toutes deux comportent des « pathologies » : sectes et intégrismes dans le cas des religions, extré-

mismes dans le cas de la politique. D'un côté, ces groupes politiques et religieux existent, et, à défaut d'adhérer à la thèse qu'ils ont le droit de voir porter leurs idées à la connaissance du public à travers les collections de la bibliothèque, il est possible de soutenir que le public est fondé à prendre connaissance de ces idées. Pour y adhérer, peut-être. Mais aussi pour les rejeter alors qu'une information superficielle les rendait peut-être séduisantes. D'un autre côté, en donnant la parole à ces groupes, en paraissant, de surcroît, leur décerner le brevet de légitimité qu'assure aux yeux des personnes les moins averties la présence dans un service public culturel, ne facilitera-t-on pas la propagation de leurs idées, ne concourra-t-on pas à leur progression ?

À ce risque, la bibliothèque, par rapport à l'école, est peut-être particulièrement sensible. C'est que si religion et politique figurent dans l'enseignement dispensé par l'école, elles y figurent à travers la parole du maître. Lequel, si, conformément à la recommandation de Jules Ferry<sup>3</sup>, il est tenu de ne pas heurter les consciences, est censé expliquer, mettre en perspective. Et par conséquent, tout naturellement, fera saillir par exemple le fanatisme, ou plutôt le laissera se révéler lui-même, là où il se déploie effectivement. Or, pour partie, il en est de même à la bibliothèque. Mais pour une autre part, non. Il en est de même quand religion et politique y paraissent à travers des études historiques et critiques. Vis-à-vis des usagers, l'auteur tient alors *grosso modo* le rôle que remplit le maître auprès des élèves. Mais il n'en est pas de même quand religion et politique sont représentées dans les collections par elles-mêmes. Autrement dit, par les professions de foi des confessions et des partis. Dans ce cas, l'usager d'une part, la religion ou la politique d'autre part se retrouvent en quelque sorte en tête-à-tête. Dans la littérature professionnelle, la représentation de cette situation est que l'usager se trouve alors en grand danger. Son statut est celui d'Hérode devant Salomé dansant, de Faust auquel Méphistophélès promet l'immortalité.

Pour être tout à fait complet, il convient d'ajouter qu'en ouvrant leurs collections aux « pathologies », il paraîtrait aux bibliothèques qu'elles courraient deux autres risques. Le premier, d'offenser ceux auxquels ces manifestations « pathologiques » s'en sont pris ou s'en prennent. Le second, de se rendre, elles, bibliothèques, suspectes de complaisance à l'égard de tel ou

3. Lettre aux instituteurs, 17 nov. 1883.



© Ch. Fouin

**Aux yeux d'une laïcité farouche, l'islam a tout ce que le catholicisme était autrefois.**

tel groupe. Appréhension attachée, on l'a vu, à l'introduction de tout document politique ou religieux dans la bibliothèque ; mais d'autant plus vive, dans le cas des « pathologies » qui font l'objet d'une réprobation générale sinon unanime.

À première vue, la solution est simple : elle consiste à exclure des collections ce qu'on a qualifié de « pathologies ». Ou à tout le moins leur expression directe, les professions de foi des groupes qui les incarnent. Au profit d'études plus ou moins critiques. Mais où précisément la frontière qui sépare une religion d'une secte se situe-t-elle ? Et celle qui, dans le domaine politique, sépare l'admissible de l'intolérable ? Cette difficulté à trancher porte à l'abstention totale ou quasi totale.

**• Vous décrivez les bibliothèques comme se déterminant moins en fonction des valeurs professionnelles qu'elles affichent – dont le pluralisme – que du contexte dans lequel elles fonctionnent, des regards plus ou moins suspicieux que portent sur elles les élus, la population ou du moins certains groupes, etc.**

Sans oublier une sorte de « surmoi » ; je veux parler du regard des autres bibliothèques, de la communauté professionnelle des bibliothécaires telle que l'ont forgée et la forgent, souvent en opposition à d'autres groupes, l'histoire, la formation, la littérature et les rencontres professionnelles, etc. Il faut enfin



faire état de leur propre regard à elles, bibliothèques, du regard que chacune d'elles porte sur soi – c'est-à-dire que portent sur eux-mêmes, sur leur action, sur les possibles conséquences de leurs choix ses bibliothécaires, avec leur origine sociale, leurs parcours propres, leurs convictions et leurs allergies, leurs espoirs et leurs craintes. Ce regard-là n'est pas le plus indulgent.

Mais il faut surtout mettre l'accent sur les élus et la population de la commune concernée. D'une part, en toute bonne foi, les bibliothèques pensent qu'elles sont là non pour

*La neutralité, selon Jules Ferry, est dépourvue d'hostilité envers les religions.*

troubler mais pour consolider la paix civile. Il faut, d'autre part, se souvenir qu'elles ont eu du mal à prendre pied dans l'espace social français. Elle s'y sont développées tardivement. Elle s'y sentent encore fragiles. Elles ont le sentiment que leur prospérité, leur pérennité même supposent qu'elles ne dérangent rien ni personne – ou dans certaines limites. On ne peut pas comprendre les réticences des bibliothèques françaises devant la politique et la religion si l'on ne se souvient pas que ce sont des institutions qui, pour s'être multipliées, n'ont pas encore trouvé pour autant leur pleine légitimité.

Je dirai pour terminer qu'il n'est pas d'institution qui ne tienne compte pour fonctionner du contexte politique et social dans lequel elle se trouve. Sauf à ce qu'elle ait été conçue spécialement pour agir en toute indépendance et exercer une fonction d'avertissement et de correction. C'est par exemple le cas des tribunaux et des institutions de contrôle de type Cour des comptes ou « hautes autorités ». Or, nous voyons bien que même ces instances n'ignorent pas le contexte. Une sorte de « haute autorité » en charge du bon fonctionnement de la démocratie : c'est bien là ce que la bibliothèque devrait être elle aussi dans le domaine qui est le sien, celui de la lecture publique. Le problème n'est pas qu'elle tient compte du contexte, c'est que le contexte la tétanise.

• **Mais encore ?**

Politique et religion sont d'un maniement si délicat et si ingrat que les bibliothèques préféreraient ne pas y toucher du tout. Et c'est ce qu'elles s'efforcent de faire. Sauf à ce que politique et religion revêtent les formes plus ou moins « désactivées » que nous avons vues (histoire, philosophie, etc.). Ou, pour la religion, cette foi sans foi, cette croyance sans église qu'est la superstition ; peut-être y reviendrons-nous.

Neutralité dépourvue d'hostilité envers les religions (c'est la neutralité selon Jules Ferry) ou neutralité suspicieuse voire



© Ch. Foulin

agressive (c'est la neutralité selon Ferdinand Buisson) : dans les deux cas, le fait religieux n'est pas exclu de l'espace public<sup>4</sup>. Il y est sinon approuvé, du moins reconnu et débattu. Surtout en matière politique, mais aussi en matière religieuse, la bibliothèque, elle, n'est pas éloignée d'opter pour une neutralité d'un troisième type : la neutralité par le vide.

Pour expliquer que la bibliothèque publique préfère le terme « neutralité » à celui de « laïcité », on a formulé l'hypothèse que c'était pour s'autoriser une plus grande proximité avec ces matériaux irradiants. Tout porte à croire que c'est l'inverse. En optant pour « neutralité », la bibliothèque entend se débarrasser de la politique et de la religion en même temps qu'elle les évoque. Elle les mentionne *pour* les congédier. À la neutralité sans agressivité, mais vigilante, de la laïcité, s'oppose une sorte d'en-deçà ou d'au-delà de la neutralité. Ce que l'abstention est au vote blanc ou nul, l'aphasie au silence.

Un des rares auteurs contemporains à associer la notion de laïcité aux bibliothèques est Anne-Marie Bertrand<sup>5</sup>. Or, c'est aussi l'auteur qui dit le plus volontiers de la bibliothèque publique qu'elle est une institution *politique* – au sens de : l'estée d'une mission politique, dans l'acception la plus large du terme, une mission d'utilité publique incluant mais dépassant la culture. C'est peut-être la contre-épreuve qui nous permet de penser que le non-emploi du terme « laïcité », au profit de « neutralité », est une façon de prendre ses distances par rapport à ce rôle « politique ». Ou plus précisément de le cantonner à la mission culturelle, à l'exclusion de ce qu'on appelle aujourd'hui la dimension « citoyenne ».

• **Politique et religion ne sont pas tout à fait absentes des collections.**

En effet. Mais elles y sont présentes de la façon que j'ai dite : fragmentaire et chaotique. Il ne peut pas en être autrement. D'un côté, la bibliothèque les considère avec suspicion. Mais d'un autre côté, il lui est difficile de les ignorer totalement et tout le temps. L'actualité impose des thèmes qui se rapportent à elles. Des usagers font, en la matière, des demandes aux-

4. Je reprends ici à gros traits, par commodité, une opposition Ferry-Buisson qui appellerait précautions et nuances.

5. A.-M. Bertrand fait de la laïcité un des traits distinctifs d'une « collection publique » dans « Patrimoine et mémoire » (*Actualité et patrimoine écrit*, actes du colloque de Roanne, 26-27 sept. 1995, Roanne, FFCB-ARALD-Roanne, BM, 1996, p. 123-132) ; et cite Morel dans « La médiathèque et après ? » (*Regards croisés et perspectives. Bibliothèques publiques en Europe*, actes du colloque des 5 et 6 nov. 1998, BPI-Centre Pompidou, 2000, p. 51-57).

quelles il est impossible d'opposer un refus justifié. Les bibliothèques sont donc amenées à passer des compromis avec leur suspicion. Or, acceptés au jour le jour, au fil des circonstances et par conséquent sans cohérence, il en résulte des collections, d'une part, incomplètes, déséquilibrées, des collections de bric et de broc, d'autre part des collections qui, du point de vue du pluralisme, ne sont pas défendables sans contorsions. De curieuses collections, consensuelles par défaut, sans relief ni saveur, et pourtant provocantes parce que les inévitables écarts commis par rapport à l'insipidité idéologique et confessionnelle se remarquent d'autant plus qu'il s'agit d'exceptions. Le comportement de la bibliothèque vis-à-vis de la religion et de la politique tient de la stratégie d'évitement. Elle est vouée au même insuccès que l'est toujours cette stratégie qui ne supprime pas les obstacles, ni même l'obligation, parfois, de les surmonter.

**• N'est-il pas exact que la recherche du pluralisme, un pluralisme complet et irréprochable, entraînerait, dans le domaine religieux et idéologique, une bibliothèque à des acquisitions considérables, et que cette donnée matérielle, à défaut de « grands principes », invite à la circonspection ?**

Cet argument – celui des « budgets disponibles » – est en effet parfois avancé. J'observe toutefois qu'il n'est pas opposé à d'autres types de production tout aussi considérables en nombre, au premier rang desquelles les romans et les biographies. C'est bien que les publications politiques et religieuses sont moins bien vues que celles-ci. Une précision s'impose. Pour diverses raisons que ce n'est pas le lieu de rappeler, c'est l'ensemble des « documentaires » qui font l'objet dans les bibliothèques d'une attention moindre que celle dont bénéficie la fiction. De ce point de vue, la religion et la politique sont logées à la même enseigne que les sciences humaines et sociales en général. Sans parler des sciences exactes. Au sein de ce secteur négligé, parfois délibérément et parfois à regret, elles font toutefois l'objet, si l'on peut dire, d'un redoublement de négligence.

**• Pour les raisons que vous avez exposées ? Leur présence constitue un facteur de discordance civile potentielle ? Et du fait des désaccords et des suspicions auxquels elles ne manqueront pas de donner naissance, elles représentent une menace pour l'institution bibliothèque ?**

Pour être tout à fait complet, il faut faire état de deux autres mobiles, le premier occasionnel, le second plus répandu. Le premier a trait à la religion. Il arrive que, parmi les bibliothécaires, des anticléricaux convaincus, pendant des zélotes de la spiritualité, donnent libre cours à leur passion au point que les collections dressent de celle-ci l'autoportrait fidèle : non que les religions y soient prises à partie ; elles ont été escamotées, frappées d'invisibilité. Cette sentence se réclame parfois de la laïcité. Elle revient en fait à choisir une définition contre une autre. Pour reprendre une distinction classique, déjà utilisée ici, à la laïcité selon Jules Ferry, laïcité « sereine » qui prend acte de l'existence des religions sans leur vouloir ni bien ni mal, est préférée la laïcité selon Ferdinand Buisson. Suspicieuse. Et pour laquelle il n'est de croyance inoffensive qu'éteinte. Force est de noter que ce choix, rien moins qu'évident de la part d'un service public, va encore moins de soi dans le cas d'un service public dont la mission est d'informer. Aux confessions, la bibliothèque n'est ni hostile ni favorable. Elle les constate. Témoin sans passion du passé et du présent, mais amie de la liberté, elle relève que si la foi a été, est parfois le facteur d'une coercition, dans certains contextes, ce peut être l'inverse, elle constitue une échappatoire – plus,



Les bibliothécaires français sont plutôt tournés vers la culture, au sens littéraire.

l'instrument d'un affranchissement<sup>6</sup>. Si l'adversaire déclaré des religions, l'anticléricisme, a sa place dans les collections, ce n'est pas en tant qu'il s'en prend aux religions, mais en tant qu'il représente un courant de pensée. Il y figure, en somme, au nom du même principe qui vaut à ses « ennemies » de s'y trouver ; et qui l'autorise à s'en prendre à elles tout en lui interdisant de les en chasser. Toutefois, à ce degré, ce rationalisme appliqué n'est pas fréquent.

*Pour diverses raisons, les bibliothèques ne tiennent en haute estime ni le réel ni l'actualité. On parle ici très spécialement des bibliothèques françaises.*

L'autre motif annexe ne concerne que la politique. Pour diverses raisons, les bibliothèques ne tiennent en haute estime ni le réel ni l'actualité. On parle ici très spécialement des bibliothèques françaises<sup>7</sup>. Ni les bibliothèques anglaises ni les scandinaves ne jugent indignes d'elles de faire toute sa part au présent – c'est-à-dire, peut-être, au bien commun de demain, mais peut-être aussi à du périssable, de l'éphémère. Non plus que de se rendre utiles, au sens le plus prosaïque du terme. En dépit d'une évolution certaine, c'est moins vrai des bibliothèques françaises. Qui entendent se tenir sur les cimes où ne se respire que l'air pur de la Culture. Et œuvrent *sub specie aeternatis*. Or, en paroles sinon en actes, le réel est la pâte que la politique entend pétrir. Et elle se nourrit de l'actualité – dont elle cherche en outre à occuper le premier rang. Les réserves des bibliothèques à l'égard de la politique sont donc une des conséquences des liens que celle-ci entretient avec le réel et l'actualité. Mais la politique n'est pas sans alimenter, de son côté, la distance des bibliothèques à l'actualité et au réel.

Si les bibliothèques portent plus d'attention à la littérature qu'à la vie politique, c'est parce que, pour diverses raisons, elles s'y intéressent davantage. Mais la littérature contribue à leur permettre d'oublier la politique. Ce qu'elles font tantôt contre l'avis des politiques, tantôt à leur demande, implicite ou explicite.

## JEU D'ÉCHECS

**• Les risques qui conduisent les bibliothèques à se méfier de la politique et de la religion ne sont-ils pas authentiques ? Et si oui, ne sont-elles pas fondées à les tenir à distance ?**

Tout dépend de l'idée qu'on se fait d'une bibliothèque. La bibliothèque publique aime à se présenter comme essentielle

6. Je pense au rôle joué, dans les dictatures d'Amérique du Sud, par la théologie de la libération, par le bouddhisme au Tibet devant la colonisation chinoise.

7. Auxquelles pourraient être ajoutées sous cet angle les bibliothèques espagnoles et italiennes, le « type » qu'elles forment en l'occurrence s'opposant au modèle anglo-saxon et scandinave (pour partie, les bibliothèques scandinaves sont issues des bibliothèques anglo-saxonnes).

au fonctionnement du régime démocratique. Elle l'est de fait. Elle devrait l'être. Il n'est pas besoin d'épouser les thèses d'un Chomsky sur la subordination totale des médias – en particulier audiovisuels – aux intérêts économiques et politiques pour remarquer que la façon dont ils représentent la situation politique, économique et sociale appelle de vastes compléments. Sans parler des rééquilibrages. Or, ce panorama plus complet et plus équilibré, de qui l'attendre sinon en particulier de la bibliothèque ? Si l'on tombe d'accord que c'est là une de ses missions, n'est-il pas paradoxal pour elle, institution informative démocratique et critique, de laisser hors du champ qu'elle entend couvrir des domaines aux enjeux aussi essentiels que la politique et la religion ? Pour la bibliothèque telle qu'elle est, et non telle qu'elle dit être, la façon appropriée d'être un citoyen consisterait-elle à lire des romans en laissant la politique aux politiques ?

Le cinéaste Werner Schroeter est l'auteur d'un film tiré du *Concile d'amour* de Panizza. Cette pièce n'y va pas de main morte avec l'Église catholique. Et il ne s'agit pas, à mon avis, d'un chef-d'œuvre. Mais c'est une œuvre littéraire, et non de l'infra-littérature. Or, en 1994, sur plainte d'un diocèse, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le film de Schroeter ne pouvait être projeté<sup>8</sup>. Pourquoi ? Parce qu'il risquait de blesser la sensibilité catholique. L'argument invoqué était, fait inédit et surprenant, le droit d'autrui, en l'occurrence la liberté de religion. Le film contenait – estimait la haute juridiction – des « expressions gratuitement offensantes », « des attaques injurieuses contre des objets de vénération religieuse » ; au point que les catholiques étaient fondés à les juger, à la lettre, insupportables. Je connais peu de bibliothécaires qui n'aient été ou ne seront pas sincèrement choqués par cette décision ; en effet, ce qu'elle met en cause, c'est la liberté de voir certains films mais aussi de les donner à voir et donc de les faire. Or, entre l'interdiction du film de Schroeter, ce qu'il faut bien appeler un acte de censure, et la laïcité telle que la pratiquent les bibliothèques et que j'ai qualifiée de neutralité par le vide, la différence est-elle si marquée ?

De plus, en adoptant cette neutralité par le vide, les bibliothèques pensent se protéger et consolider leur position. Or, il n'est pas sûr que ce résultat soit atteint ; peut-être même est-ce l'inverse.

**• Elles se fragiliseraient ?**

Je suis frappé par la relative invisibilité des bibliothèques publiques dans l'espace social français. Elle se traduit en particulier par leur quasi-absence dans les médias – je veux par-

8. Haarscher (Guy), *La Laïcité*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2<sup>e</sup> éd., 1998, p. 79-81.



ler des médias nationaux. Il y est parfois question de la Bibliothèque nationale de France. Mais pas des bibliothèques publiques. Ou seulement d'une manière incidente : parce que des notoriétés positives (architectes célèbres) ou négatives (Front national) les croisent. De même quelques sociologues s'intéressent-ils aux bibliothèques. Mais, d'une manière générale, elles sont peu présentes dans le discours des intellectuels qui parlent de la société, de ses problèmes, des enjeux, de l'avenir. La bibliothèque est un des équipements culturels les plus fréquentés. Et pourtant, on a parfois l'impression qu'on pourrait la supprimer du jour au lendemain, personne ne

*La bibliothèque est un des équipements culturels les plus fréquentés. Et pourtant, on a parfois l'impression qu'on pourrait la supprimer du jour au lendemain, personne ne s'en*

*s'émouvrait véritablement. Dans une ville, la bibliothèque compte. Et en même temps, les bibliothèques semblent ne pas compter. Une des raisons pourrait bien être leur distance non à la politique et à la religion mais, plus généralement, à l'actualité politique, économique et sociale, à tout ce qui concerne la vie pratique, l'ici et maintenant dans sa dimension appliquée, concrète.*

Les bibliothèques françaises font le choix de se tourner plutôt vers la « culture ». Mais, en fait, la culture entendue dans un sens très littéraire. À sa dimension réflexive, est préférée l'évasion, le rêve. Je force un peu le trait, mais je ne crois pas que le portrait soit inexact. De ce choix, la bibliothèque recueille les avantages et les inconvénients. Les avantages : elle se protège des aspects les plus rugueux du présent – dont les désagrèments que sont susceptibles d'apporter avec elles politique et religion. Mais (c'est le revers), ce faisant, elle se place plutôt à côté de la société qu'au cœur de la société. D'un côté, elle est tranquille. D'un autre côté, elle est si tranquille qu'elle court le risque d'être trop tranquille – c'est-à-dire d'occuper une position marginale, subalterne. Jusqu'à finir par être délaissée ? Par ailleurs, se préserve-t-elle vraiment de la politique et de la religion en les tenant à distance ? Des affaires récentes et moins récentes, quelques affaires qui ont fait du bruit et cent autres qui n'en font pas en apportent la démonstration (mais en doutons-nous ?) : ni la politique ni la religion ne sont disposées à se laisser oublier. Or, quand elles se rappelleront à son bon souvenir, la bibliothèque sera d'autant plus démunie qu'elle n'aura pas l'habitude d'avoir affaire à elles. Et de les traiter ainsi qu'il convient pour qu'aucune ne confisque à son profit l'espace public bibliothèque : *sans complaisance ni préférence*. Dans *Les Joueurs d'échecs*, de Satyajit Ray (on sait que ce film se déroule dans l'Inde des maharadjahs), les protagonistes, deux hobereaux, s'adonnent à leur passion pour ce

jeu au point d'oublier que les Anglais se préparent à annexer la principauté dans laquelle ils vivent. Mais ce n'est pas parce qu'ils ont décidé de ne pas voir les Anglais que les Anglais ont cessé d'exister, et qu'ils n'annexeront pas la principauté.

## VERS LA BIBLIOTHÈQUE PLURALISTE ?

**• La façon dont les bibliothèques entendent le terme « laïcité » (c'est-à-dire ne l'entendent pas) n'est donc pas appropriée. Elles ne jouent pas leur rôle « citoyen ». Quelle solution ?**

Pour partie, il dépend des bibliothèques de remplacer le pluralisme de principe par un pluralisme effectif. Cette substitution suppose une relation moins exclusive, moins jalouse à la fiction, à l'imaginaire, une distance moins grande au réel, au fonctionnement de la société, y compris dans sa dimension la plus contemporaine, et aux disciplines qui s'attachent à en rendre compte. Par rapport à l'actuelle culture professionnelle des bibliothécaires, telles que l'informent en particulier l'histoire des bibliothèques et le profil des personnels, il s'agirait d'une véritable révolution. Plus encore que les modalités de recrutement, la question posée est celle de la capacité des biblio-



« Je suis frappé par la quasi-absence des bibliothèques dans les médias. »

thécaires à entretenir et à accroître une connaissance de l'ensemble des domaines de l'art et du savoir. Ça et là malmené, interrogé, l'encyclopédisme reste au premier rang des moyens par lesquels la bibliothèque publique se propose de remplir ses missions. À juste titre. Or, quelle autre méthode de faire de cet objectif une réalité que ce qu'on appellera faute de mieux la culture générale, une culture véritablement générale ? À l'échelle de chaque établissement, et selon ses forces propres, elle peut, elle doit être à la fois individuelle et partagée.

Mais, d'autre part, la bibliothèque fonctionne dans une certaine société, avec ses vertus et ses limites, ses portes fermées et ses portes ouvertes, et qui plus est, dans le cas dont nous parlons, sur un certain territoire, celui de la commune. Dont elle tient ses subsides. Elle ne peut pas ne pas en tenir compte. Cette société est-elle disposée à accepter que la bibliothèque lui renvoie une image complète et exacte, c'est-à-dire tantôt flatteuse et tantôt non, d'elle-même ? Tend-elle, ou non, à une démocratie plus effective et, si oui, entend-elle que la bibliothèque prenne part à son effort ? Ne demande-t-elle à la bibliothèque que de charmer et de distraire, ou aussi d'informer et de faire réfléchir ? Veut-elle ou ne veut-elle pas que le degré de conscience civique s'élève, avec le développement de l'esprit critique que suppose cette élévation ? Si elle acquiesce à ce que la bibliothèque contribue à développer l'esprit critique afin de perfectionner la démocratie, est-elle disposée de son côté à œuvrer pour ce développement, de telle sorte que les citoyens soient à même de faire le meilleur usage (c'est-à-dire un usage critique) des ressources de la bibliothèque ? Les réponses relèvent d'un débat national. Pour peu que ce soit avec l'accord des élus, voire à leur demande, et non contre eux, alors seulement il serait opportun que ce débat débouchât sur un texte normatif. Celui-ci ne sanctuariserait pas les bibliothèques, services municipaux et dont il est hautement souhaitable qu'ils le restent, et surtout pas les bibliothécaires, faillibles ni plus ni moins que tout agent public, mais ; ce qui serait placé sous protection, ce serait leurs missions.

• **Que doit, que peut faire, en attendant, un bibliothécaire ?**

D'un côté, la bibliothèque telle qu'elle devrait être sous le rapport de la religion et de la politique. De l'autre, la bibliothèque telle qu'elle est. Bibliothécaires, substituez la première à la seconde ! C'est, arrivé à ce point, ce qu'il serait logique de proclamer. Et que l'on ne proclamera pas. Car non pas immanquablement, mais dans bien des cas, ce serait conduire les valeureux – ou les naïfs – qui feraient leur cette injonction à se mettre en difficulté. Tant la place qui doit être ménagée à la politique dans les collections, pour ne citer qu'elle, ne fait pas l'objet d'un consensus et se prête à tous les procès d'intentions.

• **Dans ces conditions, que peut faire un bibliothécaire ?**

Rapprocher la bibliothèque, « sa » bibliothèque, telle qu'elle va tant bien que mal, telle qu'elle est autorisée à être, de la bibliothèque véritablement encyclopédique et pluraliste autant que le permet l'environnement social et politique ; la tirer vers cet achèvement aussi loin qu'il est possible d'aller, c'est-à-dire jusqu'en deçà du point de rupture à partir duquel sa liberté d'allure ne serait plus tolérée. Il est inapproprié de parler du bibliothécaire ; pour peu qu'une bibliothèque en comporte plusieurs, et s'il appartient au directeur de donner l'impulsion, de coordonner, puis d'endosser la responsabilité du résultat, la mise au point d'une politique documentaire doit être une œuvre collective ; la qualité, la cohérence et la solidité du travail conduit y gagneront. D'autre part, mêmes ces avancées graduelles ne peuvent pas être accomplies contre les élus ni même à leur insu. Tous les élus, ceux de la majorité et les autres.

La population de chaque ville ou de chaque structure intercommunale : raison d'être évidente du service, et objet de toutes ses attentions ; mais souvent d'autant plus appréciée de lui que, en bon public, elle laissera les professionnels déterminer les moyens de la contenter. Regardée comme une partenaire, elle deviendrait du même coup, dans la marche à la bibliothèque pluraliste, une garante, une alliée. La démocratie est le but. Et si elle était aussi le chemin ?

• **C'est le moment de revenir à un point sur lequel nous avons passé. Le pluralisme doit-il aller jusqu'à réserver une place aux sectes et aux extrémismes, politiques et religieux ? C'est-à-dire non seulement aux discours qui sont tenus sur eux mais à leurs propres discours, à ce que vous avez nommé leurs « professions de foi » ?**

Deux remarques préalables. Premièrement, j'ai dit que la préférence accordée par les bibliothèques à la littérature n'était pas seulement mais était aussi une façon de résoudre le problème posé par la politique et la religion en ne s'occupant pas d'elles, en se trouvant en quelque sorte autre chose à faire. La question de la représentation des sectes et des extrémismes politiques et religieux dans les collections est importante ; elle doit être traitée. Mais il ne faudrait pas qu'elle fournisse un prétexte de plus pour se désintéresser totalement de la politique et de la religion dans leur ensemble. Et s'agissant de la politique, de tout ce qui y touche de près ou de loin : actualité sociale, économique, diplomatique, philosophique, etc. À défaut de faire écho à la vie politique proprement dite, si l'on opte pour l'abstention à cet égard, il est possible, il est souhaitable de ne pas ignorer totalement le monde environnant. Deuxièmement, si la représentation des extrémismes et des sectes dans les collections des bibliothèques constitue un pro-



### La liberté, un des fondement de la République.

blème, et un problème qui pèse sur les bibliothèques, c'est dans une large mesure parce que toute notre société est, sous ce rapport, défailante. Si elle faisait en sorte que tant de gens ne se trouvent pas dans une situation matérielle et psychologique telle qu'elle les rende réceptifs aux promesses les plus démagogiques ; si elle travaillait non à endormir, mais à aiguïser l'esprit critique, alors, les documents dont nous parlons apparaîtraient comme des curiosités, plus ou moins déplaisantes selon les cas, et leur présence comme purement informative et ne présentant aucun danger véritable. Ceci doit être rappelé. Et rappelé avec force. De la charge commune, il revient une part aux bibliothèques ; elles doivent contribuer à corriger les inégalités sociales, économiques et culturelles. Autre chose est d'attendre d'elles qu'elles trouvent seules la parade aux conséquences des carences et des démissions du système. Le voudraient-elles, elles ne le pourraient pas. Cette remarque vaut pour la vulnérabilité aux sectes et aux extrémismes

*Si la représentation des extrémismes et des sectes dans les collections des bibliothèques constitue un problème, [...] c'est dans une large mesure parce que toute notre société est, sous ce rapport, défailante.*

comme elle vaut, par exemple, pour l'illettrisme.

À côté d'un « antifascisme » sincère, même s'il est parfois maladroit, il y a un antifascisme hypocrite : un antifascisme qui consiste à crier au loup en oubliant et même

pour faire oublier les raisons pour lesquelles celui-ci est sorti du bois. Et pour lesquelles certaines personnes, loin de le fuir, se portent au-devant de lui.

Cela dit, je ne veux pas éluder de vous répondre. En attendant le sursaut que j'appelle de mes vœux, et que nous avons toute chance d'attendre encore un peu, le problème de la représentation des sectes et extrémismes se pose ici et maintenant aux bibliothèques.

**• S'ils sont redoutables, n'est-ce parce qu'ils ne s'embarassent pas de scrupules pour convaincre ? Parce que, à dessein, ils jouent sur les sentiments plutôt qu'ils ne s'adressent à la raison ? Parce qu'ils soufflent sur les déceptions, les frustrations, l'espoir ?**

Telle est bien, en effet, leur manière de faire. Mais nous parlons des bibliothèques. Or, des personnes ont-elles adhéré à une secte parce qu'elles ont pris connaissance de ses écrits dans une bibliothèque ? À mon avis, c'est peu probable. Pour ces organisations, les textes

sont des sortes de « supports de cours » ; pour atteindre leur pleine efficacité, elles doivent passer par la parole, et c'est d'ailleurs ce qu'elles font ; et si elles parviennent à leurs fins, c'est parce qu'elles impliquent leurs adhérents, par nature désemparés, dans un réseau de relations à la fois vertical et horizontal, ce que ne permet pas la seule lecture d'un livre. Mais admettons que des usagers se soient laissés convaincre. N'en est-il pas d'autres, au contraire, pour lesquels la lecture des « professions de foi » aura été un révélateur des errements de ces groupes voire de leur imposture ? D'autant que la question n'est pas de ne proposer à la lecture que les textes émanant des « pathologies », mais de les donner à lire *aussi*. C'est-à-dire, aux côtés des études historiques et critiques qui les situeront à leur juste place. Et constitueront, le cas échéant, de véritables démontages. Laïcité n'est pas complicité. D'une manière générale, et pour peu qu'elles l'appliquent à tout et à tous, les bibliothèques ont non seulement le droit mais le devoir de faire preuve d'esprit critique ; c'est une de leurs raisons d'être, même si elles l'oublient souvent, et elles sont fondées à considérer que plus des idées s'éloignent des termes de la devise de la République – en particulier la liberté –, plus la critique est habilitée à augmenter en volume et en acuité. S'il est vrai que les documents en question sont des poisons, relevons au passage qu'un autre « antidote » sera constitué par la juxtaposition même des « professions de foi » sur les rayons ; chacune d'elles s'en trouvera relativisée.

Je pourrais ajouter que, dans son tête-à-tête – par hypothèse périlleux – avec les sectes et les extrémismes, l'usager n'est pas nécessairement abandonné par les bibliothécaires. En effet, c'est le métier de ceux-ci que de dispenser des conseils – dans le domaine des sciences politiques et religieuses autant que dans ceux dont la connaissance leur est présentement plus naturelle, du roman ou de la littérature pour la jeunesse. Il arrive par ailleurs que les bibliothèques organisent, sur les sujets de société, des conférences et des débats éclairants. Il faut toutefois remarquer que ce type d'animations est plutôt rare dans les bibliothèques au regard de celles dont bénéficie la littérature. Et surtout, conseils des bibliothécaires ou





© Ch. Fouin

**Un pamphlet antisémite n'a pas sa place dans une bibliothèque publique.**

conférences et débats, il est loisible aux usagers de ne pas en bénéficier et, naturellement, il est bon qu'il en soit ainsi. J'ai dit que la représentation de la politique et de la religion dans les collections devait faire l'objet d'un consensus, résultat d'un examen collectif. *A fortiori* est-ce le cas pour les extrémismes et les sectes. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Si cette représentation est décidée, elle doit s'appliquer selon des règles que je me suis efforcé de préciser ailleurs et qui visent à contenir les groupes en question dans les limites qui doivent être les leurs. Des limites dont, sous couleur de pluralisme, ils ne rêvent précisément que de sortir pour lui tordre le cou. Une de ces limites est celle qui sépare l'argument du mensonge, de l'injure, de la diffamation, de l'appel au meurtre. Prenons un exemple. Selon moi, un pamphlet antisémite n'a pas sa place dans une bibliothèque publique. J'attends en revanche d'un juif qu'il tolère et même comprenne qu'un ouvrage pro-Palestiniens figure dans les collections. Comme j'attends d'un musulman qu'il comprenne qu'on y trouve un ouvrage pro-Israéliens.

## SUPERSTITION ET DÉMOCRATIE

• **Vous avez prononcé tout à l'heure le mot « superstition », en souhaitant que nous y revenions.**

Pour le rationalisme, dans sa version la plus intransigeante, il n'existe pas de différences entre la religion et la superstition. Elles se rencontrent en ceci qu'elles situent la clé de la destinée des hommes dans un *ailleurs* (divinités, extra-terrestres, défunts, etc.) ou un *autre chose* qui n'est pas éloigné d'être un ailleurs (les « pouvoirs de l'esprit », présumés capables d'échapper à la détermination de la matière). À supposer même que soit établie une distinction entre religion et superstition, il faut constater qu'elles ne sont pas étrangères l'une à l'autre. Quand le christianisme entend se substituer au paganisme, il le qualifie de superstition ; et n'a de cesse que d'en éradiquer les survivances. En réalité, elles continuent à coexister avec lui, et parfois, soit à son corps défendant soit à des fins stratégiques, ou les deux, il les tolère voire les intègre à son propre corpus de croyances et de règles. Qu'il s'agisse des variantes du christianisme, de l'islam ou du bouddhisme, pour ne citer qu'eux, toutes les grandes confessions comportent leur version « superstitieuse », présentée par leurs intellectuels respectifs (une partie du clergé, les théologiens) comme une concession aux besoins de la « dévotion populaire ». Entre autres caractéristiques, une « secte », c'est une religion où la partie superstitieuse est perçue comme supérieure à la partie religieuse. Ou sinon supérieure, du moins considérable.

Ainsi, la superstition, telle qu'elle a été différenciée de la religion, n'est-elle pas incompatible avec l'adhésion à une religion. Mais elle ne l'est pas davantage avec l'agnosticisme et même l'athéisme. Elle porte témoignage de la persistance d'une « mentalité magique » dont la religion est une autre manifestation et dont le ressort est une tentative désespérée pour échapper à la fragilité et à la finitude de l'humaine condition. Certaines des formes que prend la superstition viennent, *mutatis mutandis*, du fond des âges. Il en est ainsi des mancies. L'omniprésence de ces croyances, de ces pratiques est bien connue. Ceci l'est un peu moins : le niveau d'instruction n'est nullement une garantie contre la mentalité magique. Qui, loin de s'effacer en présence de cette instruction, se contente d'en prendre acte pour adopter des formes compatibles. « *Par exemple, dans le cas de la radiesthésie, le pendule, symbole de [la] parascience, pourra servir à faire de la divination [...], tandis que, pour une personne dont le niveau d'études sera plus élevé, ce même pendule servira plutôt à la détection des sources telluriques de la "géobiologie" [...]* »<sup>9</sup>. Le fait même

9. Charpak (Georges) et Broch (Henri), *Devenez sorciers, devenez savants*, Paris, Odile Jacob, « Poches », 2003, p. 188 (première éd. en 2002).

que l'instruction possédée soit scientifique ne préserve pas de la crédulité. Selon une enquête bien connue, conduite au début des années 1980, près de 70 % des étudiants de premier cycle en sciences d'une université considéraient la « *torsion des cuillères par le pouvoir de l'esprit* » comme un fait, scientifiquement démontré. Des enquêtes plus récentes conduisent à des constats convergents.

• **La superstition n'est donc pas l'apanage des moins lettrés. Où voulez-vous en venir ?**

La superstition est susceptible de prendre des formes agressives voire criminelles. La plupart du temps, elle ne fait de tort à personne. À qui porte préjudice de se faire prédire l'avenir ? Il se pourrait pourtant que la superstition, si elle ne nuit à personne en particulier, fût nuisible à tout le monde en général. Car si elle est une conséquence de la condition des hommes, si, de cette condition, elle prend acte et cherche à y porter remède, d'un autre côté, en cherchant le remède dans un ailleurs du temps ou de l'espace, elle contribue à assurer la permanence de la condition rejetée ; elle la conforte ; elle en devient une des causes. Quoi de commun entre le despotisme, les jeux télévisés de type « La roue de la fortune » et la superstition ? En apparence, rien. Pure apparence. Facteurs, dans une certaine mesure seulement, mais avérée, d'irresponsabilité civique, superstition et jeux font le lit du despotisme. C'est un despotisme malin. Là où l'autre, pour se perpétuer, recourt à la police et à l'armée, lui présente un visage avenant et distribue les délices.

Dans ces conditions, il est d'autant plus surprenant que les bibliothèques ne se montrent pas moins perméables à la superstition qu'elles se plaisent à se définir comme un des promoteurs et des remparts de la démocratie. Or, non seulement la superstition y fleurit sur les rayons, mais cette présence s'accompagne souvent – ô paradoxe – de l'absence de représentation critique de la politique contemporaine et des religions. Le saut dans l'imaginaire opportunément permis par la place faite à la narrativité dans les collections (romans, biographies) devient ainsi un « saut de la mort », un saut dont il se pourrait qu'il ne comportât pas de rétablissement.

• **Comment expliquez-vous cette « perméabilité » ?**

Nous éprouvons tous, d'une part, le besoin de maîtriser notre destinée, d'en percevoir le sens, de savoir ce qui nous attend, d'autre part, celui de nous distraire, de rêver. La fiction narrative répond au second besoin ; les bibliothèques ne se font pas faute d'y recourir. La raison voudrait qu'au premier besoin réponde la politique. Or, les bibliothèques s'en méfient. Il ne leur reste plus – et avec elles les usagers – qu'à se tourner vers les moyens « magiques » d'interroger l'univers et de domi-

ner son existence. Assurer une offre en documents relevant de la superstition est de nature à éloigner le public de la politique ; ou plus exactement à flatter sa tendance à s'en éloigner, puisqu'elle ne se remarque que trop par ailleurs. Mais, réciproquement, c'est la conséquence logique du refus d'accueillir les publications politiques ; cela revient pour les bibliothèques à dire à la population : « Nous n'avons pas été livrés en viande et en légumes. Or, nous savons que vous avez très faim. À la place, nous vous proposons du cannabis. » En outre, la superstition offre un immense avantage : se présentant volontiers comme une science, tout en berçant son public de contes, elle répond à la fois au besoin de déchiffrer le monde et à celui de s'en évader ; c'est à la fois une forme de littérature, et de la politique sans politique.

Si les bibliothèques ne se ferment pas à la superstition, c'est aussi parce que des bibliothécaires ne la perçoivent pas comme telle. Ce sont des hommes et des femmes de leur temps, des hommes et des femmes comme les autres. Et pourtant, qu'ils le veuillent ou non, ils exercent une forme de magistrature, qui impose sinon de se dépouiller de toute croyance privée (comment le pourraient-ils, à supposer qu'ils le veuillent ?), du moins, *primo*, de les identifier comme telles, *secundo*, d'en faire abstraction ès qualités. Ainsi fait, ainsi doit faire le maître dans sa classe. Et c'est la définition même de la laïcité.

Des bibliothèques ne se font pas faute d'ouvrir les collections à la superstition pour les mêmes raisons qui en conduisent d'autres (ce sont parfois les mêmes) à y réserver le meilleur accueil à la littérature sentimentale industrielle. À savoir, le droit du public, de tous les publics, à lire ce qu'il lui chante quand il lui chante. C'est parce que la bibliothèque est un service public qu'elle ne saurait rien refuser au public. Ceux qui sont d'un avis contraire se voient traiter de censeurs. Or le procédé est abusif. Car ces adversaires de la présence de la superstition dans les collections du service public de la bibliothèque n'empêchent aucun éditeur de la diffuser, aucun libraire de vendre leurs livres ni personne de les acheter. L'embarras est celui du choix : les titres sont légion, et il s'en trouve pour tous les goûts, toutes les bourses.

• **« Les adversaires de la présence de la superstition dans les collections de la bibliothèque, dites-vous, n'empêchent aucun éditeur de la diffuser, aucun libraire de vendre leurs livres ni personne de les acheter ». Or, n'est-ce pas aussi le cas pour les documents relatifs à la politique et à la religion – documents dont vous nous avez pourtant dit que la bibliothèque, en les excluant, pratiquait une forme de censure ?**





© Archives communales, Ville de Wamnes-la-Jolie

**Ne pas confondre superstition et religion.**

Il n'est pas tout à fait du même ordre, pour un service public, de ne pas faciliter la circulation de documents et d'informations aidant à la compréhension raisonnée du monde contemporain et de ne pas prêter main forte à celle de l'astrologie. D'autant plus que, le cas échéant, une information de qualité est un bien rare et fragile ; et dont il importe donc de soutenir la production et la diffusion. Alors que, bibliothèques publiques ou non, l'avenir commercial des productions ressortissant à la superstition est assuré.

C'est parce que la bibliothèque est un service public qu'elle ne saurait rien refuser au public : l'argument est-il naïf ou cynique ? La raison d'être d'un service public, c'est, en dernier ressort, l'intérêt général. Est-il de l'intérêt général que se perpétue la « mentalité magique » ? Sur un autre plan, est-il du ressort de l'impôt – qui finance les services publics – d'assurer cette perpétuation ?

À ces objections jugées chagrines est volontiers opposé l'argument suivant. Il ne faut pas prendre trop au sérieux les effets des documents en question sur ceux qui les lisent. Ils en prennent et ils en laissent. Ils les lisent comme des romans. Comme des romans, ces documents les distraient, les consolent. L'argument aurait plus de poids si ce soin mis à dispenser consolation et distraction s'accompagnait d'un souci égal de porter à réfléchir. Il fait défaut plus souvent qu'à son tour. La bibliothèque publique, ce faisant, manque à ses devoirs. Mais elle commet de plus une faute tactique. Consoler. Distraire. Si elle ajoute à ses missions ces préoccupations – qui présentent l'intérêt de pouvoir constituer en outre des stratégies – la bibliothèque ne fait rien que d'admissible et même de recommandable. Si elle s'en tient là, elle ruine les raisons qui fondent son existence ; car distraire et consoler, elle ne le fera jamais

aussi efficacement que l'industrie et le commerce spécialisés.

• **Un peu de superstition dans les collections, ou pas du tout ?**

S'agissant de la superstition, le seul argument qui soit de nature à me troubler, c'est-à-dire à me conduire à l'admettre dans les collections, est celui, parfois employé aussi en faveur des romans sentimentaux, de la « non-lecture » ou de la « faible lecture ». Il peut se résumer ainsi : si les traités d'astrologie, clés des songes et autres manuels divinatoires sont les seuls ouvrages que certains

publics faiblement dotés culturellement et socialement sont à même de vouloir lire, si, dans leur cas, la lecture passe par ces ouvrages, il serait non seulement inopportun mais coupable de les leur refuser. Cette argumentation n'est pas seulement troublante : elle est confondante. En ne s'y ralliant pas, on semble vouloir se ranger en toute connaissance de cause du côté de ces classes dominantes qui, au nom d'un élitisme jugé dépassé, refusent aux dominés le peu de latitude dont ils disposent. Vaste débat. On ne peut le tenir ici. Pour le dire en une phrase (et elle vaut aussi pour les romans sentimentaux) : qui est le plus démocrate, le plus républicain, celui qui donne au peuple ce qui lui ressemble, de la littérature « populaire », ou celui qui s'efforce de lui ouvrir d'autres horizons ? Désuet ou non, mon choix est fait.

• **D'un côté, la superstition, méprisable, dommageable. Et dont les religions, pour certains, ne sont que des variantes. De l'autre, la Science, désintéressée, clef du Progrès et du Bonheur ?**

Ne rallumons pas des querelles éteintes : à la religion, « opium du peuple », n'opposons pas comme autrefois les « vérités solides » de la science. Aux cléricismes des religions, n'en ajoutons pas un autre : celui d'un anticléricalisme fossilisé. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, qui vit le combat entre science et religion, entamé bien plus tôt, connaît sa phase la plus violente, l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences ont bien travaillé : nous savons que de la science, réputée pure sous tous rapports, l'idéologie n'est pas absente, les arrière-pensées politiques et sociales. Parmi les serviteurs zélés dont les despotismes ont disposé ne se trouvent pas seulement des poètes et des philosophes, mais des savants ès qualités. Sous ces réserves, qui ne sont pas minces, faire leur part, toute leur



part, aux sciences dans les collections est en effet une autre façon pour les bibliothèques d'être laïques. Or, de ce point de vue, elles le sont peu, tant il est vrai que les bibliothèques françaises sont profondément *littéraires*.

## UNE RÉPUBLIQUE DOCUMENTAIRE

### • Le communautarisme fait-il partie de notre sujet ?

Toutes les études récentes sur la laïcité lui réservent une place. Après les idéologies, il est venu s'ajouter à la religion, parmi ce à quoi la laïcité se réfère. Ce qu'il est convenu d'appeler les « sectes » ne constitue pas pour l'espace public démocratique, tel que le définit la laïcité, un défi d'un type nouveau. En effet, il s'agit d'un avatar du fait religieux. Il n'en est pas de même du communautarisme. En premier lieu, même le terme « idéologie », pourtant peu regardant, peine à rendre compte seul de la nature de groupes qui s'autodéfinissent au moyen de critères aussi divers que la religion, l'origine ethnique, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'identité régionale, etc. – ces critères étant en outre susceptibles d'être associés les uns aux autres selon des combinaisons variables. En second lieu, là où religions et idéologies, prétendant à l'universalité, tendent plutôt à envahir l'espace public, chacune pour son propre compte, qu'à en contester le principe, le communautarisme, parce qu'il est fondé sur des particularismes « organiques » ou vécus comme tels, s'assigne un autre objectif : plutôt que s'approprier cet espace, le découper, le détruire. Dans le premier cas, l'espace public/laïque est submergé, il se dissout. Dans le second cas, il est débité en tranches. Dans les deux cas, il a vécu.

### • Quelle place la bibliothèque publique doit-elle réserver aux communautés ? Mais d'abord : y a-t-il lieu qu'une place particulière leur y soit réservée ?

Il est difficile de trouver plus contraire que le communautarisme à l'*habitus* des bibliothèques françaises. Parce qu'elles sont françaises. Parce que ce sont des bibliothèques ; et que la bibliothèque contemporaine, bâtie sur la récusation de la dichotomie entre le « savant » et le « populaire », est fondée sur le postulat : un service pour un public. La bibliothèque française est, se veut ainsi une sorte de version documentaire de la République. Il n'y a pas lieu de se moquer de ce républicanisme documentaire. Celui-ci n'est pas seulement fondé sur la hantise de la désunion, nourrie par la présence, dans la mémoire collective, de guerres civiles assez nombreuses et souvent très sanglantes. Là où les communautés ne semblent parfois rechercher que leur propre reflet, en somme les plaisirs complaisants du « même », les bibliothèques opposent l'*inquiétude* sans repos des consciences insatisfaites. En un mot, la perfectibilité<sup>10</sup>.

### • À juste titre ?

À juste titre. Malheureusement, la réalité vient se mettre en travers de ce beau projet. *Primo*, pas plus que la religion et la politique, les communautés n'entendent que la bibliothèque les ignore. Elles attendent d'elle des services qui répondent à ce qu'elles estiment être leurs besoins propres. Et, au-delà, une reconnaissance, celle, précieuse, qu'est en l'occurrence à même de leur conférer un service public culturel. *Secundo*, qu'il s'agisse d'élargir le public au-delà des classes moyennes, Graal jamais atteint et jamais oublié, ou simplement de « faire du chiffre », l'accroissement du nombre des usagers est une préoccupation constante des bibliothèques ; il est attendu des élus. Or, cet accroissement passe par des stratégies au nombre desquelles figurent, à l'exemple du *marketing* industriel et commercial, la segmentation du public en sous-groupes. À tort ou à raison, ces stratégies, cette segmentation tendent à ne plus faire figure d'option mais de bouée de sauvetage, à un moment où la fréquentation des bibliothèques, impuissantes, depuis plusieurs années, à franchir le plafond de 19 % de la population desservie<sup>11</sup>, semble même amorcer une décrue.

### • Quant à l'efficacité de la bibliothèque, la substitution des publics au public est plutôt un progrès.

J'ai le sentiment que nous sommes, de ce point de vue, doublement en retard. Dans la substitution des publics au public, les faits sont en retard sur les intentions ; au-delà de l'identification plus ou moins traditionnelle de la catégorie des jeunes, parfois subdivisée, et de celle des personnes âgées (une catégorie qui « monte » dans la bibliothéconomie, conformément à la démographie), la sociologie des publics n'est pas une pratique effective dans beaucoup de bibliothèques. Par ailleurs, autant et plus que de desservir des publics, il s'agit désormais de satisfaire des individus, de rendre des services, comme on dit, personnalisés. La question n'est plus de savoir si la population a tort ou raison de nourrir cette attente. Elle le fait. Quelle réponse les bibliothèques se proposent-elles de lui apporter ? À partir de quel moment la demande d'un usager devient-elle illégitime ? Quelle stratégie pour le lui faire entendre sans le perdre, quelles contre-propositions ?

10. C'est à dessein que j'emploie cette notion (perfectibilité, perfectionnement) : fondatrice de la République une et indivisible, la Révolution – en particulier Condorcet – en a fait grand usage. L'idée de perfectibilité de l'homme, de la société est à relier à celle de progrès. Or, justement, celle-ci figure en bonne place dans un texte auquel les bibliothécaires ont conféré une valeur normative, à savoir la « Charte des bibliothèques » du Conseil supérieur des bibliothèques. Selon son article 3, les bibliothèques « contribuent au progrès de la société ».

11. Les 18 % autour desquels tourne depuis de longues années le pourcentage des usagers inscrits par rapport à la population desservie constituent, comme on sait, une moyenne qui laisse place à des scores locaux supérieurs.



La bibliothèque peut accueillir des documents émanant des communautés.

#### • Revenons au communautarisme.

Nous ne nous en sommes guère éloignés. Plusieurs types de place peuvent être réservés aux communautés dans une bibliothèque. Il peut s'agir en premier lieu d'y accueillir des documents émanant d'elles. Pourquoi pas, pour peu qu'elles se plient à la double règle, déjà énoncée, d'absence de préférence et d'absence de complaisance ? Absence de préférence : la bibliothèque, en tant qu'espace public, n'est la propriété exclusive d'aucun groupe. Absence de complaisance : la liberté de critiquer – qui n'est pas celle d'injurier ni de diffamer – ne saurait épargner rien ni personne. Cette liberté, pour une bibliothèque, est un devoir. À l'instar d'un parti, d'une religion, une communauté qui refuserait de se plier à cette double règle doit être considérée comme procédant à sa propre exclusion.

Le second mode possible de représentation des communautés dans la bibliothèque est le regroupement des documents ayant trait à chacune d'elles, tous domaines confondus, soit sur des rayons ouverts à tous, soit dans des espaces qui leur seraient réservés respectivement. Je n'évoque que pour mémoire l'hypothèse d'une telle « réservation » qui équivaldrait à une « vente par appartements » de l'espace public bibliothèque et dont le refus, selon moi, n'est pas négociable.

La juxtaposition multidisciplinaire des documents ayant trait

à une communauté fait souvent l'objet d'une récusation de principe. C'est qu'il complique la tâche des bibliothèques, heurte leurs habitudes professionnelles et mentales. La classification qu'elles utilisent pour disposer les collections dans l'espace, celle de Dewey<sup>12</sup>, fait place à des notions telles que les « groupes sociaux » (dont les femmes et les « groupes définis par leurs pratiques religieuses »), les « groupes définis par leur langue » (dont les « groupes raciaux, ethniques, nationaux ») ou « culture et normes de comportement » (dont les « pratiques sexuelles »). Mais, encyclopédique, elle répartit les thèmes dans les différentes disciplines auxquelles ils ressortissent. Ainsi l'homosexualité, pour prendre l'exemple de ce critère d'auto-identification d'une communauté, apparaît-elle simultanément à l'enseigne de l'« éthique sexuelle » (176), des « problèmes relatifs à la morale publique » (363.49) et des « pratiques sexuelles » (366.766). Mais des ouvrages y afférent se trouveront en outre en droit ou en histoire, etc. Sans parler de la littérature. Postulant la prééminence des thèmes sur les disciplines, vidant celles-ci d'une partie de leur substance – et ce sans aller, de surcroît, au bout de cette logique, de telle sorte que coexisteront deux types de classification – la constitution de rayons communautaires multidisciplinaires conduit à jeter le désordre dans cette distribution classique de l'art et du savoir.

Mais la réticence des bibliothèques à cet égard ne relève pas seulement de l'habitude professionnelle ni même mentale. Elle procède d'une philosophie politique et éthique. Comme la République, la bibliothèque publique ne connaît, ne veut connaître ni homosexuels, ni Bretons, ni femmes, au sens où chacun de ces groupes se réduirait à une essence homosexuelle, bretonne ou féminine, autour de laquelle tous les aspects de l'existence seraient invités à s'organiser. De ce point de vue, l'encyclopédisme, tel que le figure la classification précitée, ne détermine pas seulement de leur part une vision universaliste, exclusive du communautarisme : il la traduit. Chacun d'eux concourt à la consolidation de l'autre<sup>13</sup>. Des groupes, sinon des communautés, sont non seulement admis mais identifiés et renforcés comme tels par la bibliothèque : les enfants, parfois les adolescents, les étudiants, les chercheurs, les handicapés visuels, etc. Mais les critères qui

12. L'édition utilisée est la XXI<sup>e</sup>, à travers l'*Abrégé de la classification décimale de Dewey* d'Annie Béthery, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1998.

13. La constitution de rayons communautaires ressortit au fond au classement par centres d'intérêt que quelques bibliothèques municipales ont adopté depuis les années 1980. Mais en l'appliquant à des groupes autres que l'enfant ou la femme, pas que n'avaient pas franchi ou pas au même degré ces bibliothèques, il ajoute au soupçon de démagogie intellectuelle et commerciale dont ce classement faisait l'objet une dimension plus politique : le supposé manquement à l'art et au savoir se double d'un manquement à la République.

conduisent à cette identification sont l'âge et l'usage. Il n'est pas du même ordre de prendre pour critère l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique. Avec les adolescents, on n'est pas très loin chez certains auteurs d'une communauté identifiée comme telle non seulement par une donnée temporaire (l'âge) mais par des usages tribaux, révélateurs d'une quasi-« essence » adolescente. Or, justement, s'il s'agit d'un des spectres de la réflexion et de la pratique des bibliothécaires, si, objets d'une perception ambivalente, ils sont à la fois recherchés et repoussés, la tendance depuis une vingtaine d'années est plutôt à considérer qu'il n'y a pas lieu de leur réserver un périmètre particulier.

• **Vous n'avez pas répondu à la question. Des rayons communautaires pluridisciplinaires ou non ?**

Ma réponse va vous décevoir. Elle n'est pas tranchée. Républicain vieille mode, le communautarisme produit sur moi un effet répulsif ; mais je ne voudrais pas qu'un attachement de principe à la conception unitaire de la République me conduise paradoxalement à me montrer plus infidèle à la devise de celle-ci qu'une vision qui ferait droit – au moins partiellement – à l'attente des communautés. C'est dans cet esprit d'interrogation, et non de certitude, que sont présentées les observations suivantes.

1°) C'est l'inconvénient de la notion de communautarisme que de rassembler sous la même dénomination péjorative des attentes de nature et d'intensité différentes. Nouvelles enne-

*Si la constitution de rayons communautaires est de nature à poser manifestement plus de problèmes qu'elle n'apporte d'avantages – en particulier, si elle risque de produire un effet provocateur –, il est clair qu'il vaut mieux y renoncer.*

mies de l'espace public, des communautés ne rêvent que de se l'approprié ; d'autres, plus modérées, sont d'autant plus attachées à sa préservation qu'elles y voient une garantie contre les appétits de leurs compétitrices – elles se sont converties, en somme, à la laïcité ;

sans être tout à fait rentrée, leur attente est à la mesure de cette conversion.

2°) On l'a vu : plusieurs sources convergent pour porter les bibliothèques à ne pas constituer de rayons communautaires. Il faut toutefois remarquer que la rigidité de cette position paraît varier selon les communautés. Ainsi, que sont les fonds locaux, tenus partout pour allant de soi, sinon, aussi, des fonds communautaires ? Des communautés seraient-elles plus légitimes que d'autres ? Serait-il très recommandable d'être Breton, ou Corse, ou Poitevin, et moins d'être gay ou Turc ?

Il ne s'agit pas seulement d'équité. Ce n'est par hasard que j'ai pris l'exemple des fonds locaux. Il m'arrive de me demander si dans les têtes et même dans les faits, sinon dans les discours,

la République une et indivisible n'est pas déjà depuis longtemps derrière nous. Et si elle ne s'est pas effacée et ne continue pas à s'effacer au profit de territoires – pour reprendre une notion et un terme en vogue – de plus en plus nombreux et repliés sur eux-mêmes. Si cette hypothèse est fondée, alors, paradoxalement, la présence à la bibliothèque, à côté des fonds locaux, reflet du territoire concerné, de rayons gays ou turcs (pour reprendre les mêmes exemples) pourrait bien être de nature à mieux la désenclaver, à mieux à y assurer la présence de l'universel que leur absence. Ceci, bien entendu, c'est la vision optimiste – celle qui suppose que, chez un Breton, la composante gay ou turque de son identité dépasse la composante purement bretonne. Il existe une autre éventualité : celle de la formation d'une communauté de Bretons d'origine turque et gays ; et qui regarderait d'un œil noir tout ce qui ne serait pas à la fois breton, turc et gay ! C'est un des inconvénients avec le communautarisme : on ne sait pas où finira par s'arrêter le processus de scissiparité. Dans son entreprise de subdivision, une sorte de *furor*, de fièvre intégriste, menace de s'emparer du communautarisme. Comme une passion froide menace le républicanisme unitaire dans son projet intégrateur.

3°) L'alternative est-elle nécessairement tout ou rien ? Entre l'absence de rayons communautaires et la présence permanente de rayons communautaires s'offre par exemple le moyen terme des présentations temporaires.

4°) Au problème posé par les communautés, quand il se pose, il n'existe pas de solution valable en tout temps, en tout lieu, pour toutes les communautés et pour tous les aspects de ce qui les définit comme telles. Plutôt qu'aux pétitions de principe il y a lieu de recourir, pour trouver la réponse à chaque question posée, à l'examen. Ainsi, est-ce rendre justice à l'œuvre de tel écrivain francophone originaire des Antilles que de l'extraire de la littérature pour le faire figurer sous une rubrique pluridisciplinaire « Antilles » ? Ou encore : en isolant la sociologie ou l'anthropologie d'une région ou d'un groupe du reste de la discipline, en particulier de ses textes théoriques, ne court-on pas le risque d'en réduire la



© Ch. Fouin

**La République une et indivisible n'est-elle pas depuis longtemps derrière nous ?**



portée, ainsi que d'assécher la pensée sur cette région ou ce groupe ?

5°) Pour déterminer le parti à adopter, l'examen du contexte local me paraît devoir jouer un rôle essentiel. Si la constitution de rayons communautaires est de nature à poser manifestement plus de problèmes qu'elle n'apporte d'avantages – en particulier, si elle risque de produire un effet provocateur –, il est clair qu'il vaut mieux y renoncer.

Dans certains cas, il est opportun que la bibliothèque, pour remplir sa mission, se mette au diapason de l'environnement social. Dans d'autres cas, c'est l'inverse, il s'agit de s'en démarquer voire de présenter une résistance. À l'environnement social, il peut être souhaitable que la bibliothèque se conforme et résiste à la fois. Dans un quartier d'immigration, où les français ni l'instruction ne se trouveront être les choses les mieux partagées, c'est faire preuve d'un cynisme qui confine à la provocation que de déployer pour solde de tout compte la plus

délicatement composée des collections encyclopédiques. Et c'est enfermer la population dans ce quartier, en jetant la clé, que de ne pas lui proposer aussi une telle collection.

Il en est des communautés comme des groupes politiques et religieux. Le vrai problème me paraît être leur aptitude à accepter, d'une part, la présence concomitante des autres, d'autre part, l'appréciation critique que suppose leur propre exposition dans l'espace public de la bibliothèque.

## ÉTHIQUE

### • C'est d'une pédagogie de la laïcité que vous tracez le programme.

Encore faut-il que les destinataires montrent une envie minimale d'apprendre. Sous couleur d'une laïcité « nouvelle », les religions tendent à réinvestir l'espace public, recréant de la sorte les conditions d'un affrontement. (De même des totalitarismes, confessionnels ou non, cherchent-ils comme on sait à accréditer l'idée que les « droits de l'homme » sont un tropisme occidental.) De leur côté, des idéologies sont en embuscade. Lorsque est prononcée, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la séparation des Églises et de l'État, l'adversaire, ce sont les religions. Et l'espace public auquel il s'agit de donner corps en le lui soustrayant, c'est dans une large mesure l'école. On s'attendrait que ce front-là au moins pût être refermé. Tel n'est pas le cas. À la faveur même de la démocratie, garante de la liberté des opinions, les religions tentent de se réintroduire dans les établissements scolaires, tant il est vrai, elles le savent, que là est une des bases les plus prometteuses de la reconquête. La forme la plus connue (c'est-à-dire la plus médiatisée) de ces tentatives est le port, par de jeunes musulmanes, du foulard de rigueur, et leur refus de participer à certains cours jugés contraires à leur foi. Observées en particulier aux USA, il en est de plus graves parce qu'elles passent l'abstention individuelle devant un « corpus éducatif » (cours, règles) pour s'en prendre au contenu même de l'enseignement ; on veut parler du zèle déployé pour faire de l'évolutionnisme, au regard du créationnisme, une simple opinion, voire lui substituer celui-ci à titre de vérité définitive.

Que la bibliothèque se fasse, de la laïcité, l'historienne, l'exégète et même l'apologiste, c'est dès lors pour elle une manière de s'y conformer (une manière de plus) qui n'est pas hors de saison. Il ne lui revient, de ce combat inachevé et qui est voué à le rester, qu'une part. Mais toute une part. *A fortiori* dans les quartiers où couvent de mini-guerres civiles et où, pour convaincre les antagonistes de ne pas s'affronter, elle est seule. Mais défendre et illustrer la laïcité n'est pas moins nécessaire à Passy qu'à Sarcelles.

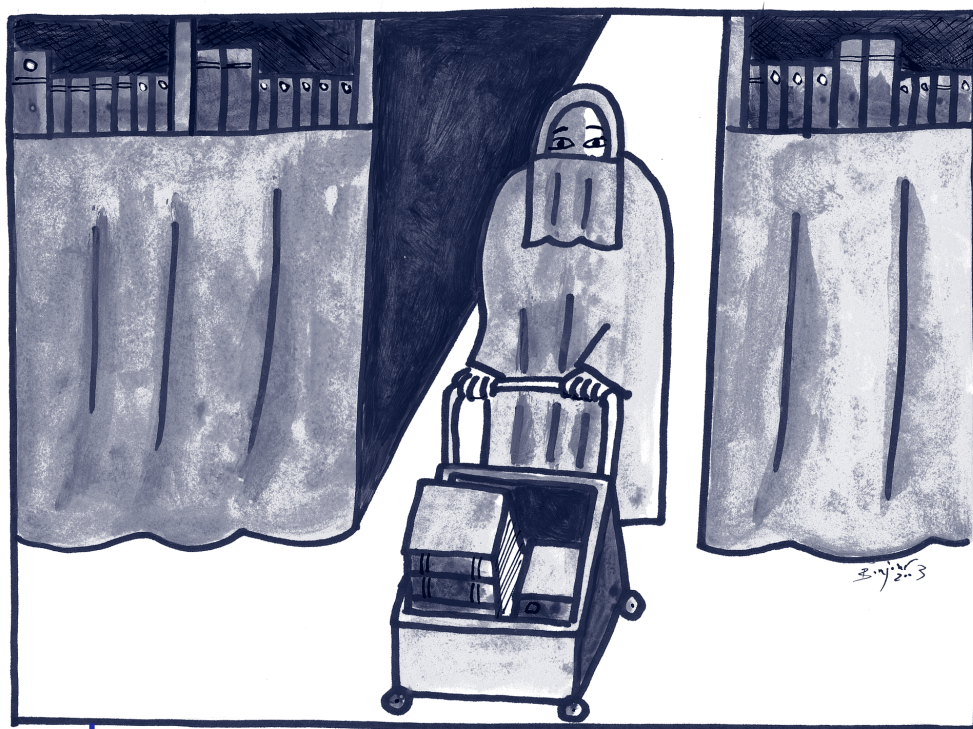


Plusieurs sources convergent pour porter les bibliothèques à ne pas constituer de rayons communautaires.

• Nous n'avons pas abordé un problème qui semble se poser de plus en plus. Je veux parler du port – du port visible – d'insignes religieux ou à forte connotation religieuse. La question peut être posée à propos des usagers des bibliothèques. Elle peut l'être également à propos des personnels.

Le problème que vous posez présente des aspects juridiques que je ne maîtrise pas et dont certains sont d'ailleurs en débat. Je puis vous faire part de mes opinions. Mais ce ne sont que des opinions.

Ce n'est pas une très bonne idée pour un bibliothécaire d'arborer un insigne religieux. Un bibliothécaire peut vouloir manifester son appartenance religieuse et se comporter, du point de vue professionnel, de manière irréprochable. Mais c'est un fait que la vue de l'insigne est susceptible de heurter, pour des raisons différentes, des usagers. Les choses étant ce qu'elles sont, elle jettera d'autre part le doute, dans certains esprits, sur la qualité du service, c'est-à-dire sur sa neutralité en matière d'acquisitions et de traitement des usagers. On peut d'ailleurs en dire autant du port d'insignes politiques. La place d'un bibliothécaire qui tient absolument à faire connaître ses opinions religieuses ou politiques n'est pas dans une bibliothèque publique ; elle dans une bibliothèque confessionnelle ou celle d'un parti. L'hostilité au port d'insignes religieux ne doit pas être une façon, volontaire ou involontaire, d'établir une discrimination entre les personnes et les groupes, en fonction de leur origine ethnique et géographique et de leurs croyances. Parce que nous sommes en Europe, et que le christianisme reste, en Europe, la religion majoritaire, implantée depuis des siècles, je soupçonne que le spectacle d'une croix sur un chemisier nous fera réagir moins vivement que celui d'un foulard islamique ; ce n'est pas que nous l'approuverons nécessairement, nous n'y ferons tout simplement pas attention. Or, du point de vue du port d'insignes religieux, on ne saurait adopter une attitude différente selon les confessions. Il n'y a pas d'un côté des agents publics qui, parce qu'ils sont blancs de peau et chrétiens, sont nécessairement de bons agents publics, même s'ils arborent les insignes de leur foi, et de l'autre des agents publics qui, parce que leur peau est moins blanche et qu'ils sont musulmans, ne peuvent qu'être de mauvais agents publics et doivent cacher les leurs.



La question du port visible d'insignes religieux concerne aussi les personnels.

S'agissant du public, s'il ne tenait qu'à moi, je lui appliquerais la même règle : pas d'insignes. Ni religieux ni politiques.

Ce que le Conseil d'État a jugé contraire à la laïcité, dans son célèbre avis relatif à l'école, c'est le port ostentatoire d'insignes. Et une démarche de prosélytisme. Cet avis a parfois surpris et déçu. En l'état de la législation, il est tout sauf surprenant. Le Conseil d'État devait tenir compte de deux paramètres : la laïcité, mais aussi la liberté religieuse. Il n'avait pas d'autre choix que de dire que la liberté de chacun – en l'occurrence, celle d'adhérer à une foi et de manifester son adhésion – s'arrêterait là où commençait celle des autres. Pour reprendre la distinction déjà utilisée, la conception de la laïcité exprimée par le Conseil d'État n'est pas celle de Buisson mais celle de Jules Ferry ; ce faisant, il n'a pas fait preuve d'hétérodoxie, c'est le contraire. Il me semble donc que ma préférence pour que les usagers des bibliothèques n'y arborent pas d'insignes religieux est en porte-à-faux.

Faut-il à tout le moins souhaiter qu'à défaut de quitter tout insigne ils ne portent pas d'insignes ostentatoires ? Pourquoi pas ? Je me demande si, de ce point de vue, la bibliothèque publique contemporaine n'est pas un peu piégée par elle-même. C'est un service public et elle est bien perçue comme telle, c'est-à-dire comme un espace commun, une partie de l'« espace public » que constituent les services publics. Mais, dans sa stratégie pour attirer le plus vaste public possible, pour faire de la lecture publique une réalité, elle s'est attachée à se « dédramatiser » et donc à rendre aussi minces et transparentes que possible les cloisons et les portes qui la



séparent de la rue. Dès lors, il devient plus difficile de demander au public d'adopter un comportement différent dans la rue et dans la bibliothèque.

Comme bibliothécaire, mais aussi comme historien et sociologue amateur des bibliothèques, je suis intéressé par les points de vue qui s'exprimeront sur cette question. Ce dont ils parleront, à travers la question du port d'insignes religieux, c'est de l'idée que se font les personnes en question de la bibliothèque, de son rôle, du type d'espace public qu'elle constitue à leurs yeux.

Il existe une façon encore plus agressive pour le public comme pour les bibliothécaires de faire intervenir ses opinions religieuses ou politiques dans l'espace public bibliothèque. Elle consiste à faire en sorte que le fonctionnement du service se plie à ces opinions. Pour les bibliothécaires, il s'agira d'acquisitions introduisant, du point de vue du pluralisme, un déséquilibre manifeste ; pour le public, d'injonctions ou de protestations susceptibles d'aboutir au même résultat. Il n'est pas nécessaire de dire ce qu'il faut en penser. Mais cette façon de prétendre que le service s'adapte à ses opinions peut revêtir une autre forme. Je pense à ces femmes musulmanes qui, même à l'hôpital, ne veulent avoir affaire qu'à des femmes. Puisqu'il semble que, sur ce point, il n'y ait pas unanimité, je fais connaître sans ambiguïté ma position : il n'est tolérable ni que des bibliothécaires opèrent un tri dans le public en fonction de leurs opinions personnelles, en particulier religieuses, et se comportent différemment selon qu'ils ont affaire à tel ou tel, ni que des usagers en usent de même avec les bibliothécaires. Et à dire le vrai, je m'étonne qu'on puisse envisager qu'il en soit autrement.

## SERVICE PUBLIC

### • Un dernier mot ?

J'y ai fait allusion au début de cet entretien : la bibliothèque publique contemporaine ne s'est pas contentée, pour voir le jour, de disqualifier la bibliothèque érudite d'une part, la bibliothèque populaire d'autre part, en se les incorporant sous le signe de la « culture ». Elle a conquis le terrain qu'occupaient les bibliothèques non publiques, dont les bibliothèques confessionnelles. De ce point de vue, sa victoire n'est pas totale. Des villes sont encore desservies, par exemple, par l'association Culture et bibliothèques pour tous et non par une bibliothèque relevant de la puissance publique ; il arrive même que coexistent dans la même commune une bibliothèque municipale et Culture et bibliothèques pour tous. Toutefois, il

est permis de penser que l'« espace vital » de celle-ci est voué à se réduire. En outre, elle ne se réclame plus du référent confessionnel (le catholicisme) qui a présidé à sa création.

### • La bibliothèque publique est donc en passe de gagner sur toute la ligne ?

Justement : peut-être pas. La question dépasse celle des bibliothèques confessionnelles. D'un côté, la tendance reste à ouvrir des bibliothèques municipales là où il n'y en a pas, à remplacer les bibliothèques associatives par un service public de la lecture. D'un autre côté, le service public donne le sentiment d'être fragile. En premier lieu, il est mis en cause par l'idéologie libérale (parmi les libéraux, les plus idéologues, les ultralibéraux si vous voulez) qui tend à affirmer que le secteur privé fait mieux que les services publics à meilleur coût. En second lieu, du point de vue des moyens disponibles, et même dans les villes que ne dirigent pas des ultralibéraux, la puissance publique paraît être à bout de souffle ; et l'on voit des bénévoles non seulement se maintenir mais réapparaître, par exemple, à l'occasion de la mise en place de structures intercommunales. Ainsi, il n'est pas sûr que les bibliothèques associatives aient dit leur dernier mot. Et peut-être se dirige-t-on, dans certains cas, vers des sortes de bibliothèques hybrides, publiques mais pas totalement, c'est-à-dire employant à la fois des agents publics et des personnes privées. Un tel mouvement présente un intérêt et un risque. L'intérêt est le suivant : pour peu que soient respectées les règles du service public et que, pour ce faire, les professionnels, de vrais professionnels, nombreux et solides, gardent la main, il est bon – sous plusieurs rapports – que les bibliothèques se montrent plus perméables à la population. Le risque est précisément celui que combat la laïcité : un affaiblissement de l'espace public au profit des opinions privées.

En théorie, il n'est pas indispensable qu'une bibliothèque soit un service public pour que la laïcité (pour ne parler que d'elle) soit respectée. Et on peut même observer dans les bibliothèques publiques, de ce point de vue, des accidents ; je pense au cas d'une directrice qui, ayant adhéré à ce qui est généralement considéré comme une secte, a entrepris de faire entrer dans les collections des publications conformes à la doctrine de celle-ci. Mais précisément, il s'agit d'accidents, repérés et réprouvés comme tels. Il me semble que la proposition suivante est susceptible de faire l'objet d'un consensus : la laïcité a d'autant plus de chances d'être respectée par un service que celui-ci est un service public ; ce n'est pas vrai seulement pour la bibliothèque, mais c'est vrai aussi pour elle. ■





JEAN-FRANÇOIS JACQUES  
Conseil supérieur des bibliothèques

# La laïcité en bibliothèque

## se lit au pluralisme des collections

Le bibliothécaire a pour devoir de traverser la diversité des questions, des réponses, mais aussi des croyances de tous les publics, présents et futurs. D'où la nécessité pour lui de s'interroger sur les notions de censure, de critique et de choix. Secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques depuis quatre mois, Jean-François Jacques pose ici les éléments de réflexions indispensables à la gestion de toute politique d'acquisition.

logue plus larges.

Ce texte n'a d'autre prétention que de poser quelques éléments de réflexion pour mieux en appréhender la portée. Il est donc constitué d'une série de questions, d'hypothèses ou d'assertions à discuter.

La question de la place des textes religieux dans les collections d'une bibliothèque publique ne peut à l'évidence se résoudre par leur absence. Les acquisitions se font au bénéfice des publics présents et à venir. Nous connaissons mal, en général, la population pour laquelle nous travaillons, et encore moins celle qui fréquentera demain les bibliothèques. Et pour-

**P**oser la question de la notion de laïcité dans les politiques d'acquisition nécessite de définir notre « devoir intellectuel ». Elle ne saurait être énoncée comme une morale communément admise : la laïcité n'est pas un dogme.

Ce devoir est aussi fait de rapports de réciprocité entre bibliothécaires et lecteurs, qui sont aussi des rapports de lecteurs à lecteurs, et entre bibliothécaires et tutelles. Il nous faut donc prolonger le travail entrepris par l'ABF et qui a abouti au Code de déontologie du bibliothécaire, dans une réflexion et un dia-

logue plus larges. tant, sa présence dépendra de l'image que nous aurons donnée de la capacité de la bibliothèque à répondre à ses attentes. Si nous pensons à une quelconque efficacité de la lecture dans l'éducation et l'évolution culturelle, nous travaillons bien dans le changement, dans l'instable.

Les acquisitions se font dans un souci de participation de chacun à la vie citoyenne et aux débats sociaux (intellectuels, idéologiques, religieux...) : nous n'initions pas ces débats, nous ne les concluons pas, mais nous les alimentons. Le lecteur a un droit fondamental à disposer de tous les éléments qui lui permettent d'y participer.

### QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ ?

Certaines parties des collections peuvent-elles être constituées selon des critères spécifiques, quand elles correspondent à des publics ou à des thématiques spécifiques, ce que nous réunissons souvent sous le terme de « communauté locale » ? Cela peut s'appliquer par exemple à la langue, ou à la culture – constituer un fonds en arabe, en italien ou en arménien. Mais notre société n'est pas seulement multiculturelle du point de vue de la langue, ou de la création artistique, ou des thématiques littéraires : elle l'est aussi pour ce qui touche aux débats religieux, idéologiques, moraux.

Quel sens donner ici, au terme « communauté », quand il est employé par les médias de manière très floue dans le débat sur la laïcité : parfois au sens d'ensemble des individus que

réunit une même foi (communauté protestante, communauté islamique...), une même culture (communauté arménienne...), tantôt comme élément séparé d'une société dans laquelle l'intégration aurait échoué (la notion de communautarisme)?

La satisfaction des besoins et des demandes est la satisfaction de la curiosité : celle des usagers, mais la nôtre aussi. Notre profession doit être une profession de curiosité ; le « devoir intellectuel » du bibliothécaire implique sa curiosité pour la vie intellectuelle, morale, religieuse, idéologique. Lisons, écoutons, regardons ce à quoi les individus s'intéressent, tentons de savoir pourquoi ils s'y intéressent. Essayons de travailler dans la conscience de la diversité des questionnements, des réponses, des croyances.

La notion d'encyclopédisme que nous utilisons volontiers pour désigner cette ouverture ne signifie pas « niveau identique dans tous les segments », mais : « présence de tous les thèmes ». Ce principe doit donc être distingué de la prétention d'uniformité comme de l'érudition. On peut aussi, ce serait utile au débat, l'entendre dans le sens du mouvement éponyme, celui de Diderot, la Révolution française : par l'esprit d'examen encyclopédique, « l'homme se libère des préjugés en contrôlant par sa raison la religion, la politique et la morale » et affirme « la prééminence de la raison sur le dogme » (*Le Petit Robert*).

À partir de là, la bibliothèque peut fournir aux individus les moyens autonomes d'un itinéraire personnel de progression. Il ne s'agit pas d'un « progrès » impliquant un jugement de valeur, mais d'une « progression », au sens physique du terme : aller d'un point à un autre, dans une démarche de développement de la réflexion guidé par la « raison ». Là se jouerait notre fonction pédagogique ?

### POUR QUE LES CHOIX NE SOIENT PAS DES CENSURES

Essayons maintenant de distinguer trois termes, eux aussi utilisés de manière souvent confuse : « censure », « critique », « choix ».

La censure est un phénomène de pouvoir : les pouvoirs politiques, religieux, idéologiques pratiquent la censure. La censure est toujours violente : elle n'est pas pluraliste, elle s'impose, elle se justifie au nom de valeurs particulières. Elle est dogmatique. Elle peut d'ailleurs manipuler des valeurs dites « universelles », notamment la « morale courante ». La réflexion sur la censure rejoint la réflexion pédagogique sur la notion d'« interdit » en éducation. La censure n'est pas laïque, parce qu'elle n'est pas pédagogique. Demandons-nous si parfois, la laïcité ne censure pas, devenant ainsi laïcisme, dogmatisme.



**Le choix ne doit jamais s'appuyer sur la censure, mais sur la critique si elle est explicitée, comparative, relativisée.**

La critique est pratiquée par les « critiques », par les « spécialistes » d'un thème, par les universitaires, etc. Elle devrait toujours expliciter ses méthodes, ses hypothèses. Quand elle devient dogmatique, elle implique un jugement de valeur, donc la controverse et non le dialogue. Elle devrait être relative, lecture dubitative. La critique que le bibliothécaire pratique peut-elle être pluraliste, et comment ? En France, la critique est très largement entre les mains des auteurs, et derrière eux des éditeurs : écoles, coteries... Y a-t-il une véritable déontologie de la critique ? N'y a-t-il pas dérive de la notion positive de critique comme « discernement » vers la critique « d'appréciation » ? Celle qui décrète : « cet ouvrage est mauvais parce que j'en décide ainsi ; j'ai le droit d'en décider ainsi au nom des valeurs qui me sont propres, et des opinions qui sont miennes » ?

Le choix est décision d'acquiescer ou de ne pas acquiescer, décision du traitement appliqué à un document acheté : mise en rayons, présentation privilégiée sur table de nouveauté ou sur table thématique, inscription dans une bibliographie. Ce choix ne doit jamais s'appuyer sur la censure, mais sur la critique si

elle est explicitée, comparative, relativisée. Attention donc à ce que nos choix, positifs ou négatifs, ne deviennent pas, contre notre gré, des censures, sous le masque de la critique, ou ne soient pas manipulés par telle critique à laquelle nous adhérons par conviction personnelle religieuse ou morale.

Le bibliothécaire doit s'appuyer sur une lecture critique de la critique, et sur un travail intellectuel de retour sur soi, de mise à distance de ses propres valeurs implicites. Il peut utiliser des valeurs explicites et discerner, par exemple, ce qui construit et ce qui détruit, discerner ce qui ne serait qu'apologie et négation, guerre de religion. Cela implique d'aller aux sources en même temps qu'aux commentaires, de toujours les confronter, de n'être jamais seul à juger.

Nous avons le droit privé, voire le devoir privé, d'être militants d'une philosophie, d'une religion, d'une morale, d'une politique... Mais nous avons le devoir intellectuel de maintenir, dans notre mission professionnelle, une distance autocritique, lucide vis-à-vis de ces « causes ». Autrement dit, en ce qui concerne le fait religieux, la laïcité ne saurait imposer à la personne bibliothécaire une neutralité ou un agnosticisme, mais la bibliothèque doit être un lieu laïc au sens où rien ne saurait y être unilatéralement prosélytisme de combat, mais d'où les croyances ne sauraient être absentes. Sinon, nous justifions toute censure extérieure par nos propres choix, que nous nommons « militants » pour la bonne cause, laïque ou autre : la censure, c'est toujours l'autre ?

La présence d'un livre dans les collections est-elle du prosélytisme ? Je ne le crois pas. Un texte religieux peut-il être exempt de prosélytisme ? Je ne le crois pas non plus. Selon le lecteur, selon sa façon de lire, la Bible (le Coran ou Lao Tseu) peuvent avoir, ou pas, une force de conviction. La laïcité de nos acquisitions dans le domaine religieux se lira donc dans leur pluralisme, et non dans l'abstention au prétexte du prosélytisme des textes.

### METTRE À DISPOSITION LES ÉLÉMENTS CONTRADICTOIRES DU DÉBAT

Le pluralisme implique évidemment l'absence de toute censure, et une prise de distance par rapport à la critique : toute décision de non-acquisition doit être justifiable par des arguments positifs, par une mise en perspective dans l'ensemble des achats du bibliothécaire. L'opération même de choix est pluraliste : acheter ceci et donc cela aussi, nécessairement. C'est ainsi un principe, plein de sagesse et d'humilité, de confiance dans la sagesse du lecteur, et d'acceptation de la pluralité des opinions.

Principe de sécurité, principe de précaution : principes flous, dont la mise au clair est pourtant indispensable. Ne sont-ils pas une porte ouverte à la censure ? Jusqu'où peut nous mener l'utilisation du « principe de précaution » : par prudence, à ne pas souscrire d'abonnement à une revue pro-islamique modérée, à un hebdomadaire catholique ou protestant, etc.? Élaborer des critères de non-choix est aussi important qu'élaborer des critères de choix : sournoisement, ils sont peut-être plus faciles à respecter, ils peuvent être moralement et politiquement plus confortables, parce qu'ils peuvent se situer en limite de ce « principe de précaution » auquel il est si difficile d'échapper. C'est d'ailleurs le stade le plus répandu de la censure opérée par nos tutelles politiques, particulièrement dans le domaine de l'animation, de la programmation de projections, de rencontres ou de spectacles.

Mais dans le domaine religieux, si l'on en observe le débat sur le foulard, qui peut juger avec certitude du caractère prosélyte de la seule présence d'un ouvrage, si la présence ou l'absence d'un symbole religieux est déjà un critère opposant laïcité et complaisance ? Le « bon » livre religieux peut-il n'être alors que celui qui traite de la religion que comme d'un fait culturel, dans une visée ethnographique ? Certainement pas.

La question de notre « liberté » d'acheteurs se pose lorsque nous sommes face à une polémique médiatique, à un débat de société aussi important que celui de la laïcité dans les services publics. Notre rôle est dans ce cas, j'en ai la certitude, de mettre à la disposition du public les éléments contradictoires du débat. De même que sur une table thématique, il est légitime « d'entourer » un ouvrage polémique par plusieurs autres qui le contredisent, la laïcité de la bibliothèque se lira au pluralisme de ses acquisitions.

Ceux qui nous reprochent ces choix, au nom de leur conviction propre, au nom de la morale – ou du conformisme – dominants, sont plus nombreux que ceux qui nous reprochent de ne pas leur donner les éléments d'un jugement personnel et autonome, dans une démarche éducative. Il nous faut donc de la volonté...mais la violence et le caractère péremptoire de beaucoup d'interventions publiques sur la laïcité, et sur les religions, sont propres à dérouter le citoyen le mieux armé, et méritent bien d'organiser la plus large confrontation possible, par ces achats multiples et pluralistes. ■





JEAN-CLAUDE ANNEZER  
Service commun de la documentation  
Université Toulouse-II Le Mirail

# Les religions

« Le dieu ne peut rester  
semblable à soi qu'en  
apparence ».

Jean Grosjean, *La Gloire*,  
Gallimard/Poésie, 1969, p.179

## entre nature et culture

Un bref mais non moins poétique exercice d'approche et de discernement permet au directeur du SCD de Toulouse-Le Mirail d'introduire une cinquantaine de références bibliographiques sur le religieux : théorie cognitive, enseignement des religions, pratiques de diverses confessions, laïcité, etc. De quoi inspirer les lecteurs qui auront auparavant médité sur les propos de Jean-François Jacques concernant les acquisitions.

### APPROCHE

Toutes les religions se sont constituées à partir de lambeaux de pensées, de désirs, de peurs et d'espoirs.

Même si elles se sont souvent perdues dans leur propre quête, elles ont toutes tenté de donner du sens au destin des hommes et d'en tenir le récit. La plupart ont ainsi établi une continuité essentielle entre le langage, l'écriture et la vie jusqu'à atteindre, au fil de l'histoire, à une cohérence entre les êtres, les langues, les cultures. Mais les religions ont aussi été porteuses des plus cruels combats et des plus amers déchirements. Pareilles à un papillon qui dévore ses propres couleurs, elles ont perdu peu à peu leur capacité de maîtriser l'avenir. Le Dieu dont elles se réclament ne désigne-t-il plus que



le vide du ciel ou un nom qui se crie dans le désert ? N'y a-t-il pas, dès lors, quelque chose de blessé dans notre appréhension des religions : un dépit, une déception ? Comme si elles avaient pris trop d'accommodements avec la réalité intime et sociale de nos vies.

N'y a-t-il pas aujourd'hui une sorte d'impensé des religions qui contribue à aggraver notre malaise et notre désarroi ? Certes, la crise du politique y est aussi pour quelque chose : nous sommes en panne d'élan et d'idéal, nous stagnons dans une crise de l'avenir, un désenchantement du monde. Les philosophes vont jusqu'à se risquer à parler de fuite du sens, « qui ferait sens dans et par son absentement même » (Jean-Luc Nancy).

C'est donc avec une circonspection plus exigeante qu'il faut justifier le propos de ce bref exercice d'approche et de discer-

nement : « Toute pensée n'a-t-elle pas sa terre natale en des civilisations pleines de références religieuses ? »<sup>1</sup>

« Dans un monde dominé par les explications scientifiques l'aspect irrationnel (ou a-rationnel) du message religieux est ainsi plus saillant que jamais. Il est donc difficile de résister à l'approche naturaliste des phénomènes religieux, car elle nous propose de traiter, avec les outils mêmes de la science, de l'un des phénomènes naturels les plus fascinants qui soit : la religion. »<sup>2</sup>

## DISCERNEMENT

Plusieurs chercheurs se sont engagés, depuis quelques années, à développer une théorie cognitive de la religion : serait-ce dans les structures mêmes de l'esprit humain qu'il convient dorénavant de rechercher les concepts religieux ? La religion ne serait-elle qu'un « produit dérivé de la mise en œuvre de nos facultés cognitives ? »<sup>3</sup>

Ces travaux remettent en cause les présupposés tenaces qui prétendent cerner la nature du religieux : la religion n'est pas forcément explicative, elle ne console, ne réconforte ni n'apaise nos anxiétés et nos angoisses ! Mais comment les idées religieuses émergent-elles ? S'agit-il avant tout d'une question de mémoire ou d'émotion ou de rêve ? La psychologie du développement peut-elle déceler un sous-sol mental de la propension à croire ? La religion ne serait-elle qu'un type particulier de conditionnement qui conduit les gens à développer des concepts religieux assez semblables ?

Le christianisme, par exemple, ne serait-il pas qu'un nouveau régime religieux qui, tout en instaurant de l'inédit, assume les régimes religieux antérieurs ? Un transfert qui libère des équilibres différents, un esprit, une volonté, une méthode ? Mais le christianisme ne s'est-il pas enlisé dans une philosophie rigide, verbeuse, formaliste, au temps de la scolastique ? Rappelons-nous Erasme et sa violence anticléricale, sa critique impitoyable des superstitions et des conformismes les mieux établis ! Même à perdre ses dernières illusions sur les gens d'Église, il n'en est pas devenu pour autant cynique et incroyant.

Aujourd'hui « les religions devraient, bien entendu, être enseignées (contenus, contextes, histoires) à tous et obligatoirement : elles font partie de notre histoire »<sup>4</sup>. Rappelons aussi que « le Proche-Orient, antique et moderne, est une région de microsociétés, où ce qu'on nomme un pays s'ap-

1. Antoine Vergote, *Interprétation du langage religieux*, Seuil, 1974, p. 17.

2. Fabrice Clément, « Les Dieux disséqués. Vers une science du religieux », in *Critique*, octobre 2003, p. 762.

3. Pascal Boyer, *Et l'homme créa les dieux. Comment expliquer la religion ?*, Laffont, 2001, p. 15.

4. Marc Augé, *Pour quoi vivons-nous ?*, Fayard, 2003, p. 177.

## ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

1. Auge, Marc, *Pour quoi vivons-nous ?*, Fayard, 2003
2. Balta, Paul, *L'Islam. Civilisation et société*, Rocher, 2002
3. Bastian, Jean-Pierre, *La Globalisation du religieux*, L'Harmattan, 2001
4. Bauberot, Jean, *Religion, modernité et culture au Royaume-Uni et en France*, Seuil, 2002 (Points)
5. Bottero, Jean, *Naissance de Dieu. La Bible et l'historien*, Gallimard, 1986
6. Boyer, Frédéric, *La Bible, notre exil*, POL, 2002
7. Boyer, Pascal, *Et l'homme créa les dieux. Comment expliquer la religion ?*, Laffont, 2001 (Gallimard, 2003)
8. Certeau, Michel de, *La Faiblesse de croire*, Seuil, 1987
9. Chavot, Pierre, *Le Dictionnaire de Dieu*, La Martinière, 2003
10. Daraki, Maria, *Une religiosité sans Dieu. Essai sur les stoïciens d'Athènes et Saint Augustin*, La Découverte, 1989 (Armillaire)
11. Debray, Régis, *L'Enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, Odile Jacob, 2002
12. Debray, Régis, *Dieu, un itinéraire. Matériaux pour l'histoire de l'Éternel en Occident*, Odile Jacob, 2003
13. Deguy, Michel, *Un homme de peu de foi*, Bayard, 2002
14. Delacampagne, Christian, *Islam et Occident, les raisons d'un conflit*, PUF, 2003
15. Delumeau, Jean, *Guetter l'aurore. Un christianisme pour demain*, Grasset, 2003
16. Dieguez, Manuel de, *Et l'homme créa son Dieu*, Fayard, 1984
17. Dosse, François, *Michel de Certeau, le marcheur blessé*, La Découverte, 2002
18. Enjeux/Les Échos n° spécial 193, juillet-août 2003, *Dieu, la valeur qui monte*
19. *Encyclopédie des religions*, 1. Histoire, 2. Thèmes, Bayard, 2000
20. *L'Enseignement des religions à l'école laïque*, Salvator, 2003
21. Fournier, Anne, Picard, Catherine, *Sectes, démocratie et mondialisation*, PUF, 2002
22. Gauchet, Marcel, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Gallimard, 2002
23. Gauchet, Marcel, *La Religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Gallimard/Le Débat, 2003
24. Hervieu-Léger, Danièle, *Le Pèlerin et le converti. La religion en mouvement*, Flammarion, 1999, (Champs)
25. Ide, Pascal, *Être et mystère. La philosophie de Hans Urs von Balthasar, Culture et vérité*, 1995 (Présences)
26. Kalda, Alexandre, *Le Dieu de Dieu. Essai de pensée synthétique*, Flammarion, 1989
27. Kepel, Gilles, *La Revanche de Dieu. Chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Seuil, 1991
28. Lévy, Isabelle, *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, Presses de la Renaissance, 2003
29. Meslin, Michel (dir.), *Quand les hommes parlent aux Dieux*, Bayard, 2003
30. Messmer, Francis, Prelot, Pierre-Henri, Woehling, Jean-Marie (dir.), *Traité de droit français des religions*, éditions Juris-classeur, 2003

.../...

pelleraient en France un département. Cette « libanisation » de l'espace multiplie les conflits et diversifie les influences. De sa fenêtre, on voit l'étranger et des frontières barrent l'horizon. Nulle région au monde n'a connu autant de guerres ni autant de dieux. »<sup>5</sup>

## POSTURE

Si la religion est une forme de la pensée, elle est aussi, en deçà ou au-delà de la pensée, une forme de vie pour des millions de gens. Du fait qu'elle a trait à la vie intérieure des individus, son approche reste difficile et incertaine.

Qu'elle soit « un fait culturel aussi universel que le feu », certes !

Chacune des différentes confessions religieuses (avec ses éventuelles dérives sectaires ?) tente d'aborder et de traiter les problèmes les plus pressants et l'époque (manipulations génétiques, racisme, terrorisme, guerre, euthanasie...)

Mais le manque d'intérêt pour les religions et l'anesthésie du sentiment religieux sont aussi des faits culturels et sociaux. La recherche de nouveaux syncrétismes aussi, comme si « de ce lieu abîmé s'indiquait un espace méconnu... dont nous dépendons puissamment » (Maurice Bellet).

Le courage de la pensée y mûrit, même à laisser irrésolues tant de questions et incomplètes tant de réponses.

Au sein des tensions et des confusions à venir, il devra se doubler d'une approche critique au contact des maîtres de rigueur (Michel de Certeau, Paul Ricœur, Emmanuel Levinas,

Edmond Jabès, Jean Grosjean, par exemple) car « il existe une pluralité de programmes de vérité à travers les siècles [...] et ce sont ces programmes qui expliquent les degrés subjectifs d'intensité des croyances, la mauvaise foi, les contradictions en un même individu ». <sup>6</sup>

De nombreux centres francophones de recherche en sciences des religions (histoire, anthropologie, sociologie, éthique sociale, psychologie, psychanalyse...) mettent à disposition leurs axes de travail, leurs bibliographies, les actes de leurs colloques sur Internet.

31. Millet, Olivier, Robert, Philippe de, *Culture biblique*, PUF, 2001
32. *Le Monde des religions*, n° 1, septembre-octobre 2003
33. Neher, André, *L'Identité juive*, Payot, 1994, (Petite bibliothèque)
34. Pena-Ruiz, Henri, *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité*, PUF, 1999, (Fondements de la politique)
35. Poulat, Émile, *L'Ère postchrétienne*, Flammarion, 1994
36. Poulat, Émile, *Liberté/Laïcité. La guerre des deux France et le principe de modernité*, Cerf/Cujas, 1987
37. Remond, René, *Le Christianisme en accusation*, Desclée de Brouwer, 2000
38. *Sciences Humaines*, hors-série n° 41, juin-août 2003, « La Religion, un enjeu pour les sociétés »
39. Sevegrand, Martine (dir.), *Contributions pour l'avenir du christianisme*, Desclée de Brouwer, 2002
40. Tincq, Henri, *Dieu en France. Mort et résurrection du catholicisme*, Calmann-Lévy, 2003
41. Trigano, Shmuel, *Le Monothéisme est un humanisme*, Odile Jacob, 2002
42. Vallet, Odon, *Petit lexique des idées fausses sur les religions*, Albin Michel, 2002
43. Vallet, Odon, *L'Évangile des païens. Une lecture laïque de l'Évangile de Luc*, Albin Michel, 2003
44. Vattimo, Gianni (dir.), *La Sécularisation de la pensée*, Seuil, 1988
45. Vattimo, Gianni, *Espérer croire*, Seuil, 1998
46. Willaime, Jean-Paul, *Sociologie des religions*, PUF, 1998

Ce sont d'utiles compléments pour mener une politique d'acquisition raisonnée et ouverte. Les éditeurs religieux ne sont pas en reste : leurs regroupements dans les associations fonctionnelles permettent une meilleure couverture des champs de production et une information plus exhaustive.

Il existe aussi une association importante et dynamique des bibliothèques européennes de théologie (voir le site de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg). ■

## Pascal Boyer Et l'homme créa les dieux



folioessais

5. Odon Vallet, *L'Évangile des païens. Une lecture laïque de l'Évangile de Luc*, Albin Michel, 2003, p. 50.

6. Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Seuil, rééd. 1992, p. 15.



MORGAN GUIRAUD  
École pratique  
des hautes études (EPHE)



# Pour une approche scientifique des phénomènes religieux :

## la V<sup>e</sup> section de l'EPHE et sa bibliothèque

1886 : une section des sciences religieuses est créée au sein de l'École pratique des hautes études. Fondée en 1970, sa bibliothèque centrale reflète les choix des enseignants-chercheurs, qui l'ont initiée et maintenue en accord avec une approche critique et indépendante, principe laïc par excellence. Présentation par son bibliothécaire, Morgan Guiraud.

**E**n décidant, par décret du 30 janvier 1886, d'ajouter aux quatre sections existantes de l'École pratique des hautes études une V<sup>e</sup> section dite des « sciences religieuses », le Parlement de la III<sup>e</sup> République créait, au sein d'un établissement public, donc laïque, un lieu institutionnel d'enseignement et de recherche destiné à l'étude scientifique des religions.

L'expression « sciences religieuses » a des allures de paradoxe. Elle conserve aujourd'hui encore une certaine ambiguïté, et la mémoire d'un passé lourd de polémiques.

Le terme s'est progressivement imposé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis la parution de la *Vie de Jésus* de Renan en 1863, l'on débattait de la légitimité d'un regard critique et indépendant sur « la » religion (au sens judéo-chrétien).

Le 10 janvier 1880 s'ouvrait une chaire d'histoire des religions au Collège de France. L'intitulé officiel de la section entérine l'achèvement de ce processus d'émancipation des sciences, qui se conclut par le renversement dont parle Émile Poulat<sup>1</sup> : en étendant son champ d'application à la théologie, la science profane cessait d'être assujettie au dogme pour s'en saisir comme objet et le soumettre à son tour à la critique historique.

<sup>1</sup> Directeur de recherche au CNRS, fondateur du groupe de sociologie des religions, directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales.

### COMMENT ÉTUDIER LES SCIENCES RELIGIEUSES AU XIX<sup>e</sup> ?

Trois traits fondamentaux caractérisent cette nouvelle institution.

1. Les « sciences religieuses » devaient s'y définir par opposition à la théologie dogmatique comme discipline normative.

2. La compétence devait prévaloir sur les croyances individuelles. Même si aucune obligation de laïcité n'était faite aux professeurs quant à leur état (on comptait parmi les premières nominations un catholique, un protestant évangélique et quatre pasteurs ou anciens pasteurs dont Albert Réville, premier président de la section, qui cumulait sa fonction avec la chaire d'histoire des religions du Collège de France), en créant les sciences religieuses, le législateur entendait y placer l'objectivité scientifique au-dessus des convictions personnelles et des querelles partisans.

Tel était l'idéal rappelé par Louis Liard, à l'occasion du dixième anniversaire d'une section dont il avait été le principal artisan : « En organisant la section des sciences religieuses, l'État n'entendait enseigner ni pour ni contre le catholicisme. Il

voulait grouper un certain nombre d'esprits compétents, élevés, sincères, capables d'envisager les phénomènes religieux en eux-mêmes, avec les procédés de la méthode historique et critique et aussi avec cette large sympathie qui est l'auxiliaire nécessaire de l'intelligence. »

3. Les sciences religieuses, par leur mise au pluriel, s'inscrivaient dans une perspective universaliste, corollaire du souci d'objectivité : les intitulés des douze chaires d'origine indiquaient pour moitié une volonté de rupture avec le « christianocentrisme » traditionnel : religions de l'Extrême-Orient, de l'Inde, de l'Égypte, religions païennes (Grèce et Rome) et religions des peuples sémitiques.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la méthodologie des sciences religieuses se fonde principalement sur l'histoire et la philologie. Avec l'extension de leur champ d'investigation se sont élaborées à la section des méthodes novatrices et des synthèses qui ont fait date. Citons quelques noms : Marcel Mauss, titulaire de la chaire des « religions des peuples non-civilisés », qui, dès 1901, fraie les voies de l'anthropologie et des sciences sociales ; Georges Dumézil, dont la démarche comparatiste révèle la fonction tripartite de la religion des Indo-Européens, ou encore Claude Lévi-Strauss, qui développe l'analyse structurale des mythes... La section fait aujourd'hui la place à des disciplines aussi diverses que l'histoire, l'anthropologie, l'ethnologie, la linguistique, la philosophie ou la sociologie.

Être un lieu où s'élaborent de nouvelles approches est le versant épistémologique de la mission d'enseignement et de recherche d'une école « pratique » : il s'agit d'enseigner, non « la science faite, mais les tâtonnements de la science qui se fait » (Louis Liard).

Mais le terme « pratique » a un autre sens : la fréquentation et l'expérimentation directes des sources. La pluridisciplinarité – voire l'interdisciplinarité – de l'approche impose de recourir à des supports multiples (documents écrits, photographiques, et plus récemment audiovisuels). On enseigne à la section à lire un texte, à exploiter une photographie ou à filmer un rituel, ce qui nous introduit au versant documentaire de sa mission, et à ses centres de ressources.

### LA LAÏCITÉ COMME IDÉAL RÉGULATEUR DE LA POLITIQUE D'ACQUISITIONS...

La bibliothèque de la section, ainsi que les fonds documentaires liés à ses laboratoires, présentent la particularité de refléter les intérêts des chercheurs qui les ont créés et maintenus, parfois par leurs moyens propres sous la forme d'apports personnels. Émanations directes de la politique scientifique, ils reflètent indirectement le principe de laïcité qui a fixé



Bibliothèque de l'École pratique des hautes études, section des sciences religieuses, fonds J. Leroy

L'évêque Synésius, dirigé par l'Imposture, forge les œuvres du Pseudo-Denys l'Aréopagite (gravure extraite de *Histoire du christianisme d'Éthiopie et d'Arménie* par Monsieur Maturin Veyssière La Croze, 1739).

les critères d'une recherche critique et indépendante. Nous nous limiterons ici à la bibliothèque centrale, consacrée aux religions de l'Antiquité et aux trois grandes religions du Livre (judaïsme, christianisme, islam).

Par ses sources – pour la plupart dans leur langue originale, à savoir en grec, latin, hébreu, arabe et, dans une moindre mesure, araméen, copte, syriaque et persan –, elle s'inscrit dans la tradition philologique de la section et répond à l'exigence d'une pratique directe des textes. Méritent d'être signalés pour leur caractère unique l'édition fac-similé de la Bible polyglotte de Walton, ou le fonds Corbin légué en 1979, ensemble d'ouvrages en arabe et persan appartenant aux deux grandes familles chiïtes (imâmisme et ismâélisme) ou relevant des enseignements doctrinaux de confréries mystiques chiïtes.

Plus directement, la laïcité agit comme « idéal régulateur » de la politique d'acquisition, en permettant la redéfinition de certains concepts transverses aux trois monothéismes.

1. L'« authenticité » ne se fonde plus sur l'argument d'autorité. Aussi les sources dites « apocryphes » sont-elles considérées au même titre que les textes « canoniques », l'apocryphité et la canonicité étant deux concepts théologiques mutuellement liés. Rappeler cette évidence n'est pas incongru lorsque l'on sait par exemple que la question de la « falsification » du Coran (*tahrîf al-qur'ân*) est encore du domaine de

l'impensable là où la religion s'impose au-delà de toute critique. La bibliothèque centrale fait donc naturellement la place aux apocryphes des Ancien et Nouveau Testaments, ainsi qu'à des périodiques spécialisés dans ce domaine comme le *Journal for the Study of the Pseudepigrapha*.

2. La théologie cessant d'être un point de vue normatif, l'« orthodoxie » et l'« hétérodoxie » sont également relatives l'une à l'autre (chaque courant de pensée se définissant lui-même comme « orthodoxe »). L'équanimité prévaut donc dans l'acquisition de commentaires ou d'œuvres d'auteurs aussi bien « orthodoxes » (patristique, Talmud, recueils de *hadîths*), qu'« hétérodoxes » : la bibliothèque est ainsi richement dotée dans les domaines des « hérésies » médiévales, du manichéisme et de la gnose (bibliothèque gnostique copte de Nag Hammadi), ou encore de l'ésotérisme et de l'occultisme, tant en Occident (en lien avec la chaire occupée jusqu'à récemment par Antoine Faivre), qu'en terre d'Islam. Signalons à ce propos la présence du fonds Shaykhî, légué par l'intermédiaire d'Henry Corbin de 1974 à 1981 et constitué de photocopies des manuscrits rédigés par les maîtres de la confrérie théologico-mystique des Shaykhiyya d'Iran, lesquels devaient connaître peu après les persécutions de la révolution islamique de Khomeyni, en 1979.

### ... MAIS AUSSI COMME HORIZON D'UNE MISSION DOCUMENTAIRE...

Par ses études savantes ensuite, la bibliothèque maintient vivante une réflexion pluridisciplinaire sur les sciences religieuses en proposant un rayon d'épistémologie doté des œuvres complètes d'auteurs essentiels (Renan, Frazer, Weber, Loisy, Dumézil, Éliade, Lévi-Strauss, Scholem, Mauss, Massignon). Elle met à disposition des périodiques spécialisés dans ce domaine, dont certains sont très peu présents en France : *Method and Theory for the Study of Religion*, *Zeitschrift für Religions- und Geistesgeschichte*, *Science of Religions*, *Archiv für Religionsgeschichte*.

Enfin, la mission de la section en tant qu'institution publique et laïque s'incarne le plus clairement dans l'entreprise récente de diffusion de son approche indépendante et critique du fait religieux, au-delà du cercle restreint des spécialistes. D'une part, en éditant depuis l'année 2000 la collection « Sciences des religions » (chez Albin Michel) destinée à un large public. Ensuite, par la constitution d'un fonds d'études sur l'enseignement du fait religieux dans le cadre scolaire laïque (collèges et lycées) et ses enjeux pédagogiques (on y trouve notamment la collection « Histoire des Religions » éditée par le CRDP de Franche-Comté). Rappelons que la section

a eu un rôle pilote dans la création de l'Institut européen en sciences des religions (IESR), qui coordonne actuellement les initiatives scientifiques et documentaires des établissements d'enseignement supérieur en France dans ce domaine.

### ... ET COMME OBJET D'ÉTUDE

Fondée dans un climat de laïcité républicaine, la section des sciences religieuses s'est donc affranchie de la théologie dogmatique. Mais la « laïcisation des esprits » ne devait pas remplacer un référentiel par un autre : la laïcité elle-même n'y est pas un point de vue normatif, mais un objet d'étude qui mobilise deux directions d'études et un laboratoire de recherche (le groupe de sociologie des religions et de la laïcité).

Plus généralement, la laïcisation ne devait pas entraîner les sciences religieuses vers une conception strictement positive de leur objet, solidaire d'une certaine philosophie rationaliste de l'histoire. L'islamologue Henry Corbin mettait en garde contre cet écueil : « Nous pouvons certes étudier scientifiquement le texte du Coran, rendre compte de ses particularités par des explications philologiques que nous jugeons très supérieures à celles des *mofassirin* [exégètes]. Mais qu'en est-il, si du sens reconstruit par nos hypothèses il résulte un coran qui n'a été lu par aucun croyant ? »

Le fait religieux tel qu'il est aujourd'hui appréhendé à la section nous semble tenir le milieu entre deux extrêmes : ni augmenté par l'argument d'autorité ni diminué par l'érudition critique, mais valorisé comme représentation que l'homme se donne de ce qu'il fait et croit. Ainsi s'impose à chacun, non seulement la tâche d'expliquer mais celle, plus importante peut-être si l'on en juge par les événements contemporains, de comprendre. ■

### BIBLIOGRAPHIE

Les citations de Louis Liard et d'Henry Corbin sont extraites des contributions d'Émile Poulat, Jean Baubérot, Jean-Pierre Vernant, François Laplanche, Jacques Béguin et Claude Tardits à l'ouvrage collectif : *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études*, Paris, Cerf, 1987.

Sur l'histoire de la section des sciences religieuses, on pourra consulter notamment :

- *Célébration du cinquantenaire de la section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études*, Paris, E. Leroux, 1937.
- M.-J. Toutain, « La section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études : son histoire, son œuvre », *Annuaire de l'EPHE 1910-1911*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.
- *Problèmes et méthodes d'histoire des religions. Mélanges publiés par la section des sciences religieuses à l'occasion du centenaire de l'École pratique des hautes études*, Paris, PUF, 1968.



Depuis la Révolution française, politiques et intellectuels s'interrogent sur la séparation de l'Église et de l'État. La loi de 1905 n'a pas tari le débat. Malgré l'institutionnalisation de la laïcité, celle-ci est plus que jamais fragilisée par la montée des intégrismes, et son identité remise en question. Jeanne Jacques, professeur de philosophie à la retraite, s'est livrée un exercice de définition pour dépassionner le débat.

# Faut-il être trop laïc pour l'être assez ?

**P**incipe fondateur de la République française, la laïcité se révèle aujourd'hui plus réellement vécue que l'égalité ou la fraternité. Le déclin de la foi peut en être la raison naturelle. Plus positivement, c'est avec l'extension de la liberté dans tous les domaines que cette évidence va de pair.

Cependant voilà que la montée des intégrismes, ici et venue d'ailleurs, apparaît menaçante pour la neutralité religieuse dans les institutions officielles. L'objectif de la séparation de l'Église et de l'État, c'est d'abord d'affirmer cette neutralité, et en même temps de protéger le libre exercice des cultes, l'État s'étant dessaisi de toute autorité dans le domaine religieux. Cela peut faire contradiction dans la pratique de la laïcité. Si l'État est dessaisi, il reste à la responsabilité des acteurs culturels, enseignants, bibliothécaires de trouver un *modus vivendi*, de construire des ponts pour faire face à cette situation difficile.

Un retour aux principes doit être éclairant. Il faut bien voir que la laïcité n'a d'autre contenu qu'elle-même. Elle n'est pas objet de croyance, elle n'est pas principe moral non plus. C'est une institution ; loi et non foi. Obéissance à un décret de la raison, elle ne doit pas devenir dogme. Mais ce n'est pas un décret arbitraire : elle s'institue elle-même en raison de l'universalité de la raison humaine.

Séparation des domaines, elle s'est alimentée de la philosophie des Lumières et tout particulièrement de la critique kantienne : critique, action de discerner, de séparer en grec. Pour Kant, la critique est discernement des domaines : séparation de ce qui peut être connu par la raison, du monde sensible et du domaine métaphysique où la raison s'égaré si elle dogmatise. Fonder le travail de la raison, c'est aussi libérer la part possible de la foi, tout en l'enlevant à la passion.

Du même coup, la souveraineté de l'État ne peut plus chercher aucune justification dans un au-delà problématique, ni dépendre d'aucune confession ou obéissance. En quoi « l'exception française » est très marquante en Europe et dans tout le monde occidental. C'est pourquoi aussi la réalisation et l'extension de l'Unité européenne peuvent créer de nouvelles difficultés à l'exigence de laïcité, ajoutées aux pressions traditionalistes.

## « DES ÉCOLES SANS DIEU, DÉLIVREZ-NOUS SEIGNEUR ! »

Nous voyons alors que, dans l'actualité, il se trouve de vives divergences entre laïcs, le principe de séparation pouvant être interprété différemment. Pour les uns, l'accent est mis sur l'effort pédagogique d'émancipation, par la libre confrontation des convictions. Pour les autres, sur la nécessité de protéger les valeurs de la République par l'imposition d'une parfaite neutralité au nom de l'égalité devant la loi, donc en renforçant la loi.



© Ch. Fouin

### Les musulmans laïcs ne pensent pas que l'islam ait perdu la raison.

Le débat n'est pas nouveau, et il est apparu tout au long de l'histoire de la laïcité, depuis ses origines dans la Révolution française. Car, comme toute institution, la laïcité n'est pas une idée en soi, a-historique, comme les paradigmes de Platon qu'illumine le soleil. C'est bien une notion historique, dont l'émergence très récente connaît les vicissitudes et les compromis de chaque moment de la société humaine.

À travers le XIX<sup>e</sup> siècle, affronté à tous les efforts de restauration religieuse, les laïcs se firent extrêmement combattifs. Aussi face aux assauts de cléricaux dans tous les domaines de la vie sociale, les maîtres d'école, « hussards noirs de la République », ont-ils pu affirmer la laïcité comme athéisme, et placer cette négation à la base de la morale et du civisme. Laïcité vécue quasiconfessionnellement envers les élèves, leurs familles et les prêtres. Lesquels instauraient eux-mêmes la fameuse prière dominicale « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi délivrez-nous Seigneur ! ». Ce fut, de longues années, la guerre des écoles. Quatre manuels de morale laïque furent mis à l'index par Rome. Guerre sainte ? Ce fut le moment (novembre 1883) où Jules Ferry jugea nécessaire de ménager les susceptibilités catholiques en prescrivant aux instituteurs le respect des convictions des parents.

Sans doute est-ce parce que le sectarisme a caractérisé l'histoire des religions monothéistes que la laïcisation de la chose publique a pu se contredire elle-même par l'imposition d'un culte d'État, comme le culte de l'Être suprême à la naissance de la République. Cette vénération de la rationalité n'en était-elle pas moins contraire à la tolérance ? Gardons le souvenir des excès, déistes ou athéistes, pour nous situer aujourd'hui face à ceux dont nous redoutons l'influence sur la jeunesse immigrée : les intégristes musulmans. Ceux qui, « fondamentalistes », prétendent professer seuls le vrai islam, à répandre dans le monde entier.

### LE FOULARD, UN SYMBOLE TERRORISTE ?

Comme le disent et l'écrivent les musulmans laïques, dont la reconnaissance officielle permet l'organisation en face des associations islamistes : « Ne considérons pas que l'islam ait pu perdre définitivement la raison », compensant ainsi l'oubli et la perte de sa grande culture syncrétiste passée par l'affirmation désespérée d'une identité forte, principalement arabe. Musulmans ou non-musulmans, de « nouveaux laïcs » français, souvent des femmes, se trouvent ainsi devant la montée de certains symboles. Ainsi le foulard des jeunes filles à l'école leur apparaît plus comme un signe de ralliement identitaire et communautaire que comme une affirmation constitutive de la foi musulmane. Ainsi bien des femmes de religion islamique considèrent-elles la question du foulard comme secondaire en regard des problèmes de l'intégration.

C'est donc dans un contexte social, politique et théologique très complexe que s'exaspère le débat : faut-il promouvoir une loi prohibant tout signe religieux ostentatoire à l'école ? Et que devient l'exception française si la question se pose aussi à l'échelle européenne pour faire face à l'« invasion » d'un islam de guerre ? Le foulard deviendrait-il un symbole « terroriste » ?

En novembre 1989, un avis du Conseil d'État décidait de résoudre cette affaire du foulard non par l'interdiction mais par le dialogue. Était-ce, selon certains « laïcistes » un « Munich » de l'école républicaine ? À l'inverse, d'autres intellectuels saluaient la décision du Conseil d'État comme un « oui » à la laïcité, « non » aux lois d'exception, construction d'une possible intégration.

## OUI À LA LAÏCITÉ, NON AU LAÏCISME

En cette fin d'année 2003 où l'intention de légiférer réapparaît fortement dans le gouvernement au pouvoir, et cela malgré l'avis du président de la République, comment peut se vivre un « oui à la laïcité, non au laïcisme » ? Raisonnons donc en termes de pédagogie, c'est-à-dire de prévention plutôt qu'en termes de répression... et d'exclusion.

Par définition, un esprit laïc suffisamment vrai ne peut être réduit à s'imposer. En préférant le dialogue, que justement les circonstances entraînent entre le corps enseignant, proviseurs et professeurs, et leurs élèves musulmans. Ce fut, dès 1994, le travail de la médiatrice alors nommée par le ministre de l'Éducation nationale qui contribua à ramener à la raison des milliers de jeunes filles, qui préférèrent l'abandon provisoire du signe à la déscolarisation, à l'exclusion. Elles furent dans toutes ces années témoins de vifs débats. Elles furent de plus en plus nombreuses amenées à découvrir que le port du voile a une signification plus réellement socioculturelle que religieuse : signe de soumission à l'empire des maris, des frères, des « clerics ». Contrainte opposée à leur effort de culture et d'intégration.

C'est ainsi que cet exercice d'une « laïcité froide », pratiquant avant tout l'objectivité du savoir, cherche à promouvoir chez les enfants une connaissance historique des religions. La pédagogie laïque, si elle se veut critique, doit être comparative : en lettres, en histoire et géographie, en instruction civique. Une valeur, fût-elle de liberté, ne peut se proclamer en elle-même sans raconter son progrès, donc analyser ses obstacles, ses erreurs, ses échecs et ses réussites. La réflexion sur les excès de la Révolution française n'en serait-elle pas un bon exercice ? On peut sans peine étendre le champ de cette réflexion aux autres institutions culturelles, comme les bibliothèques : ne sont-elles pas par définition le lieu ressource de cette connaissance comparative ?

C'est ici que nous retrouvons, comme exemple historique, les recommandations de Jules Ferry dans sa fameuse lettre aux instituteurs de novembre 1883 (lettre citée par Antoine Prost dans *Le Monde de l'Éducation* de juin 2003). Se démarquant du contenu des quatre manuels « laïcistes », il y explique quel enseignement civique et moral doit être à l'œuvre dans les écoles publiques : « Ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain. » Voilà donc le sens du mot « laïc » : « du peuple » (en grec), du peuple humain tout entier. Et non pas du laïc opposé au sacré, ou du public opposé au privé, mais du laïc opposé au clérical.

Car c'est aussi cette opposition du public et du privé, opposition trop habituelle, que le choix d'une vraie pédagogie laïque doit récuser. L'enseignement est public, comme l'école est

publique, mais son objectif est une « sagesse » personnelle, animée par celle du maître, une sagesse intime, privée donc, vécue par conviction et non par influence. L'école, l'Église, la famille même, ont autant des aspects publics que privés. Les pratiques, les signes, les costumes sont inévitablement publics, toujours un peu « ostentatoires » et souvent de caractère clérical. Au privé, reste la sagesse, à conquérir. La bibliothèque est, notons-le, un lieu où l'exercice de l'acquisition de la culture, de l'information, de la connaissance, est public.

## ASSURER LE BRASSAGE CULTUREL

Être laïque, cent vingt ans après Jules Ferry ? Rester dans l'esprit de cette épître qui calmait le jeu : en faisant confiance aux éducateurs, en les laissant devant leurs responsabilités, mêmes périlleuses, en évitant de susciter encore plus de séparations, celles-là néfastes. Et, surtout, ne pas se laisser intimider ou s'effrayer de toutes sortes de manifestations extérieures et de comportements exaltant les originalités, poussant les différences à l'extrême. Savoir que l'adolescence aime les signes claniques, les excès vestimentaires, plus souvent profanateurs que pieux en l'occurrence : se raser le crâne, porter les cheveux longs, sculpter sa barbe et sa moustache, montrer son nombril, pratiquer le *piercing*, refuser de quitter la casquette portée à l'envers. Quand on ne sait pas encore très bien qui l'on est, on arbore tous les signes d'identité possibles, originaux ou effets de mode.

Être laïque, rester dans l'esprit de liberté, c'est prouver que l'école, comme les autres lieux publics de diffusion de la culture, est capable d'« assurer le brassage culturel » (Nicolas Weill, *Le Monde*, 18 juin 2003). Et de comprendre les conflits pour les résoudre par le dialogue quand la sanction échoue.

Donc, pourquoi faudrait-il légiférer ? Plutôt que de laisser à la laïcité sa propre loi sans l'étayer de lois opportunistes, comme si elle était en ruine et réellement menacée ?

Pour évoquer enfin un autre grand ancêtre de la laïcité, Spinoza écrivait, dans son *Traité des autorités théologique et politique* (Édition de la Pléiade, p. 959) : « Les humains, pour la plupart, sont ainsi faits qu'ils ne supportent pas de voir traitées en délits des croyances dont la vérité ne fait pour eux aucun doute... Traqués, ils en arrivent à dénoncer publiquement la législation de l'État et à ne plus reculer devant aucun acte hostile aux pouvoirs publics. À leurs yeux, désormais, il n'est plus honteux, mais beau, de provoquer des séditions et de mettre n'importe quelle violence au service de leurs convictions. Dès lors, voyons ? Si telle est la réaction de la nature humaine, que devient l'efficacité de lois dirigées contre les opinions ? » ■





*Les Partenariats des bibliothèques*,  
Dominique Arot, ADPF/Presses de  
l'ENSSIB, 2002.  
ISBN 2-910227-47-2 (enssib),  
ISBN 2-911127-92-7 (adpf)

Il s'agit d'un guide pratique destiné aux bibliothécaires en poste dans les services français à l'étranger, dont la rédaction a été confiée à Dominique

Arot, directeur de la bibliothèque municipale de Lille après avoir été secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques.

Celui-ci démontre dans une première partie pourquoi et comment les bibliothèques, en particulier les bibliothèques françaises à l'étranger, sont par vocation particulièrement aptes au partenariat à partir d'une coopération professionnelle bien établie et dans une perspective culturelle plus large, dépassant le seul réseau des bibliothèques.

La nature et la qualité des partenariats sont ensuite plus finement analysées grâce à une enquête réalisée auprès du

réseau des bibliothèques françaises à l'étranger, qui permet de présenter une large typologie des actions partenariales, tandis que quelques études de cas sont proposées en complément sous forme d'une vingtaine de fiches signalétiques.

Enfin l'ouvrage comporte une très copieuse dernière partie réalisée par l'ENSSIB, recensant en annexe des manifestations, des ressources bibliographiques, des sites et adresses y compris d'organismes financeurs, des renseignements pratiques.

À la fois ouvrage de fond et guide pratique, il s'agit d'un excellent complément de la littérature professionnelle à disposition des bibliothécaires. Il est lui-même le fruit de la collaboration d'un organisme de formation, l'ENSSIB, et du ministère français des Affaires étrangères soucieux de la mise en place d'un large rayonnement culturel ayant les bibliothèques pour point de départ. Par son aspect méthodologique et son très important volet d'informations pratiques, il est sans doute amené à devenir l'outil de tous les professionnels, travaillant ou non à l'étranger, désireux à la fois de conforter leur réflexion et d'enrichir leur pratique sur ce sujet majeur qu'est le partenariat en bibliothèque.

Françoise DANSET

*Déménager une bibliothèque*, Élisabeth Prost,  
Nathalie Esnault, Éditions du Cercle de la librairie  
(« Bibliothèques »), mai 2003. ISBN 2-7654-0864-5

À tous ceux qui viennent de se voir confier cette mission, recommandons la lecture de cet ouvrage paru en mai aux Éditions du Cercle de la librairie, dans la collection « Bibliothèques ». Certains verront nombre de leurs craintes s'apaiser, d'autres, peut-être plus confiants (trop ?), trouveront là matière à avertissement face à la complexité de la tâche. Tous trouveront dans ce livre l'appui nécessaire pour s'investir dans cette entreprise difficile.

L'ouvrage est présenté dans l'avant-propos comme « un guide méthodologique et pratique à l'usage de tous les collègues devant piloter un projet de déménagement » ; il remplit ses promesses. Mais il va au-delà, et le titre ne fait pas totalement justice au contenu. Il aurait mérité à tout le moins un complément de titre tel que « conduire le changement ». En effet, dans les 45 premières pages, (Le prétransfert : une phase préparatoire, Le personnel, L'état des lieux), les auteurs approfondissent la problématique du projet (acteurs, équipes, groupes de projet, outils du suivi) au cœur d'une dynamique d'évolution, de changement, valable pour les besoins du déménagement comme pour le pilotage d'autres missions, telles que le suivi d'une politique documentaire ou la mise en place d'une mission de communication.

De manière globale, et en condensé tout au long du texte, l'ouvrage propose une démarche moderne (modèle ?) de conduite d'opérations dans les bibliothèques, et présente les outils de gestion et indicateurs variés opérationnels, validés par les expériences les plus récentes.

Trois grandes parties articulent le propos de façon claire et chronologique : le prétransfert, le transfert et le post-transfert. Chaque partie est organisée en chapitres et sous-chapitres aux sujets bien délimités, qui permettent aux auteurs de tout dire, ou presque, sans effet de redondance. Aucune préoccupation n'est laissée de côté. La promesse est tenue d'offrir à chacun « un outil pour conduire [la] réflexion et mettre au point une stratégie ».

Cependant, si tout bibliothécaire profitera de la lecture de l'ouvrage, il apparaît assez clairement que le projet à la source de cette publication, le déménagement de la BM de Montpellier dans son nouveau site, appartient à la catégorie des grands projets de bibliothèque, BMVR notamment.

Au regard de ce projet exemplaire, dont les étapes se dévoilent au fil de la lecture, les collègues de bibliothèques de taille plus modeste pourraient se sentir moins concernés, voire dépassés par le propos. D'une part, à cause des moyens en personnel mis à contribution pour l'opération (et l'on aurait aimé connaître précisément les effectifs de l'équipe de projet et le temps consacré à la mission par la BM de Montpellier). À l'évidence, et même en réduisant proportionnellement ces moyens à la taille des collections et des bâtiments de plus petites bibliothèques, le compte n'y serait pas pour beaucoup d'entre elles, rendant le recours à des consultants et à des sociétés privées obligatoire. D'autre part, il est souvent difficile de faire comprendre à la tutelle qu'un déménagement est aussi autre chose qu'une opération technique et qu'il s'agit d'avancer conceptuellement dans l'offre de lecture.

Reste au lecteur, quel que soit le type d'établissement auquel il appartient, l'apport méthodologique complet de l'ouvrage, et la connaissance plus approfondie de la démarche conceptuelle menée par la Ville de Montpellier et sa bibliothèque municipale.

Antoine CARRO-RÉHAULT

*Le Texte à l'heure de l'Internet,*

sous la direction de Gloria Origgi  
et Noga Arikha, Bibliothèque publique d'information, 2003.  
ISBN 2-84246-065-0

Chacun se souvient de ce colloque d'un genre entièrement nouveau : au lieu d'une rencontre physique des participants, la BPI proposait une rencontre sur un site Web, avec textes de discussions et possibilités pour tous de se connecter, lire, réagir, discuter (en temps différé néanmoins, le *chat* n'avait pas été retenu).

Les échanges complets restent disponibles à la communication, mais visiblement il a paru également nécessaire d'en faire une édition papier, triée et sélectionnée, de certains des textes et extraits des discussions. Cela me paraît une excellente idée. D'abord parce que certains textes nécessitent d'être lus et relus, à tête reposée, bien imprimés, car ils suscitent pour le moins nombre de réflexions. Le sujet général de ce colloque préoccupe les bibliothécaires et plus largement toutes les professions de l'écrit : comment évolue le texte avec Internet, que deviennent les auteurs, les lecteurs ? Que devient également la reproduction, la réécriture, comment évoluent les éditeurs de livres de revues ? Quelques têtes d'affiches lancent un certain nombre de sujets, comme Roger Chartier, qui ouvre ce colloque avec une interrogation : lit-on de la même façon un même texte sur divers supports ? On connaît un peu sa réponse : non, lire sur le papier, un *volumen* ou un *codex*, puis sur un écran, sont des lectures diverses qu'il faudrait presque archiver différemment ! Ce qui remettrait en cause la notion d'information sur des supports variés, ou du moins le fait que, quelque soit le support, l'information reste identique.

Roberto Casati ouvre le second débat sur l'Internet et « la vraie nature du livre ». Mécanismes de production, de diffusion, de droits donnés/vendus sur l'œuvre et tentative de schématisation des relations entre œuvre matérialisée et œuvre dématérialisée. Ceci mène aux problématiques des lecteurs, qu'ils autorisent ou interdisent. Le droit de prêt est abordé également, avec esprit fort critique sur la philosophie que cela implique. Fondamen-

talement, la question de la permanence de l'écrit, de la référence à l'écrit est posée en fin de discussion par François Bon, dont on connaît l'intérêt pour le Web : il a depuis longtemps son propre site, qu'il fait vivre.

Le texte collectif proposé par la BPI nous rapproche des questions jamais résolues que se posent tous les bibliothécaires sur la place à donner à l'Internet dans les bibliothèques, les modalités de cet accès, les évolutions du métier de bibliothécaire, etc. Sans bien sûr apporter des réponses définitives, c'est une excellente synthèse des questionnements en cours qui présente l'avantage de montrer les incertitudes et les interrogations, et surtout les contradictions internes de chaque point de vue.

Pour la BPI par exemple, la mise à jour de l'information étant un credo de principe, la mise à disposition d'Internet ouvert serait une évidence non discutable, et pourtant...

Dominique Lahary intervient sur les choix de sites, signets, balises nécessaires, utiles, alors que l'on voit bien que ce travail est fait – différemment certes – par tous les moteurs de recherche que le marché a popularisés, y compris auprès des bibliothécaires ou documentalistes confirmés.

Umberto Eco termine cet ensemble de réflexion en posant la question de l'auteur et son autorité. De quoi sont-ils garants dans un monde où tout texte est amené à être modifié et revu ? Quelle validité de la connaissance ?

On aura compris que ce volume ouvre des questionnements théoriques importants, n'apporte aucune réponse toute faite, peu de réponses concrètes, mais oblige chacun à se poser ou à poser les termes d'un débat de société qui affecte – en passant – le fonctionnement des centres documentaires et les personnels, et surtout les attentes des usagers et des lecteurs. Il se lit comme les actes d'un colloque traditionnel, sans interactivité.

Le site <http://www.tex-e.org> reste ouvert à la consultation, et propose d'autres accès, d'autres réflexions à lire, à discuter, à télécharger (sous plusieurs formats, dont XML) entretenu par [Giantchair.com](http://Giantchair.com).

Claudine BELAYCHE

### FAITES-LE SAVOIR

**Vous prenez de nouvelles fonctions en tant qu'adhérent ou professionnel et vous souhaitez en informer la profession. Écrivez à la rédaction de l'ABF pour figurer dans notre rubrique « Les gens ». Pour cela, il suffit de retourner ce questionnaire accompagné d'une photo à l'ABF, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris.**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonctions et lieu : .....

Nouveau poste : .....

Adhérent ABF ? .....

Nouvelles responsabilités à l'ABF : .....

Nouvelles coordonnées : .....



*Les Complications*, Allen Kurzweil,  
tr. par Jean Demanueli,  
Calmann-Lévy, 2003.  
ISBN 2-7021-3371-1

Roman traduit de l'anglais

Peut-être y avait-il la tentation d'acquiescer à un roman dont le héros était bibliothécaire, mais c'est surtout l'auteur dudit roman, Allen Kurzweil, dont j'avais apprécié le précédent titre

*Le Coffret*, qui motiva l'achat des *Complications*.

Et me voilà découvrant, horrifiée, les pires turpitudes professionnelles de collègues new-yorkais, rivalisant de trouvailles dans leur lutte quotidienne contre l'ennemi, le lecteur. Sans parler des rancœurs entre bibliothécaires, qui s'expriment dans les délations les plus diverses. Imagineriez-vous être fouillé au corps chaque soir en sortant de votre établissement, soupçonné d'office par votre fonction, le bibliothécaire étant le mieux placé pour voler les livres ? Une étiquette antivol arrachée et glissée dans une serviette et hop, vous voilà débarrassé de votre odieux collègue qui remet perfidement depuis des mois la restauration du volume qu'il vous faut absolument consulter...

Chacun y va donc de ses abus de pouvoir, sauf les employés du bas de l'échelle qui se défendent comme ils peuvent, tel cet agent d'entretien qui apprend par cœur – tout en balayant – les

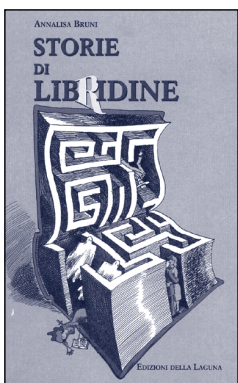
indices de la classification de Dewey (et pas seulement de l'abrégié !) à seule fin de triompher du concours annuel organisé par le personnel, dont sort vainqueur chaque année un conservateur détestable à souhait, et qui offre au vainqueur le privilège exquis de devenir, pour une nuit, le « pape des fous », c'est-à-dire le roi de la bibliothèque...

Les personnages sont savoureux, depuis l'épouse française et haute en couleur du héros qui gagne sa vie en fabriquant des *pop-up*, ces livres animés dépliant, jusqu'au mystérieux érudit collectionneur qui transforme le bibliothécaire en détective-fausseur-voleur au nom d'une quête tout aussi passionnante que les frasques de nos imaginaires collègues.

Je passerai sur l'épouvantable description de la personnalité réelle de Melvil Dewey et les fastidieux accueils de groupes d'adolescents qui se transforment en visite *people* de la bibliothèque : l'auteur n'épargne rien à ses héros et a manifestement une image hautement ironique du bibliothécaire ! Mais *Les Complications* sont avant tout un roman plein d'allant et d'une écriture réjouissante, même si nous ne devons pas oublier que « *le travail de bibliothèque n'est pas une science, quoique puissent en dire les membres de la profession. [...] La chance et l'erreur sont les servantes de toute recherche* ».

Méfiez-vous, le prix à payer pour toute insubordination est de se retrouver dans un bibliobus en pays amish...

Anne VERNEUIL



*Storie di Libridine*, Annalisa Bruni,  
Edizioni della Laguna, 2002.  
ISBN 88-8345-099-X

Annalisa Bruni est bibliothécaire à la Marciana, BN de Venise. Les lecteurs de *BIBLIOTHÈQUE(S)* se souviendront peut-être du portrait de cette belle Italienne aux lunettes de soleil, paru en vignette dans le numéro 1 sur l'Italie, où elle présentait la prestigieuse maison, sise place Saint-Marc.

Elle écrit aussi des scénarios et des comédies radiophoniques diffusées par la radio nationale croate et la radio suisse italienne et anime des ateliers d'écriture depuis 1995.

Obsédée par les livres, comme l'évoque si bien le jeu de mot du titre, elle a publié, il y a un an, un recueil de nouvelles où intrigues amoureuses, complots sectaires, trafics d'œuvres d'art, enquêtes policières ont toujours pour décor une bibliothèque, qu'elle soit publique ou patrimoniale.

Admiratrice de Katherine Mansfield, dont elle cite des extraits, elle manie l'art de la nouvelle avec habileté dans une langue elliptique où l'humour n'est pas en reste. Dans chacun des récits, pour l'agent du patrimoine ou la souris dévoreuse de manuscrits, les livres sont un élément indissociable de la vie. Des vies transformées par les livres. Parfois pour le meilleur – c'est le cas d'Iris, célibataire démodée que ses lectures insidieusement choisies par un bibliothécaire métamorphosent peu à peu ; parfois pour le pire, au risque d'en venir au crime dans le seul but de corroborer la thèse archivistique d'une conservatrice en chef.

Venise, jamais décrite, mais toujours présente, offre un cadre idéal à ces intrigues conduites par une plume alerte et toujours teintée de bienveillance. Annalisa Bruni, qui connaît bien son monde, aurait-elle trouvé là un exutoire à un milieu aux mœurs insoupçonnées ?

Un recueil vivement recommandé aux lecteurs d'italien en VO. Pour les autres, une traduction est en cours et cherche éditeur.

Virginie KREMP



## Nous avons reçu



*Le Saumon de la source rouge*, Benoît Coppée et Nicolas Viot, édité par la Commission

européenne, 2003.  
ISBN 92-894-4543-2

Un conte sur l'environnement, édité dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Disponible gratuitement à la Direction générale de l'environnement de la commission européenne.  
[env-pubs@cec.eu.int](mailto:env-pubs@cec.eu.int)



*Lulu Nette, la capricieuse chez le coiffeur*, Armelle

Barnier et Dominique Dieuleveult, éd. Les Portes du Monde (Sacrés Zigs), septembre 2003.

ISBN 2-84746-055-1

Une nouvelle collection destinée aux enfants à partir de trois ans. Les « Sacrés Zigs », mettent en scène de drôles de personnages incarnant chacun un type de bêtise.

*Les Religions d'hier et d'aujourd'hui*,

Sylvie Baussier, éd. Milan (Les essentiels Milan Junior).

ISBN 2-7459-087-2

Un livre qui retrace en images l'histoire et les fondements des grandes religions, et propose aux enfants de découvrir comment les religions ont tenu, et tiennent encore,

une grande place dans l'histoire de la vie des hommes.



*Hergé, l'hommage de la bande dessinée*, éd. Casterman, 1983.

ISBN 2-203-01713-9

Quelques semaines après le décès d'Hergé, la revue (*A SUIVRE*) a publié un numéro exceptionnel. Toutes générations confondues, les plus grands noms de la BD rendent hommage au créateur de Tintin. Ce numéro historique était introuvable. Vingt plus tard, le voilà réédité.



*Je vous écris du Pays basque*, textes recueillis par Jean-Claude Garnung,

illustrations de Jacques Guibillon, éd. Pimientos, juin 2003.

ISBN 2-912789-25-7

Cette anthologie, tout comme celle consacrée au bassin d'Arcachon, rassemble des textes écrits par des voyageurs de passage dans la région. Regards croisés d'innombrables auteurs qui ont été un jour fascinés par cette terre mystérieuse. Les illustrations qui suivent l'écriture pas à pas sont comme autant de marque-page pour guider notre lecture découverte.



*Lire la photographie*, Éd. Bréal (L'Œil

Instruit), mars 2003.  
ISBN 2-7495-0002-8

Avec ce premier titre de la nouvelle collection, le photographe Ferrante Ferranti convie le lecteur à le suivre dans son musée imaginaire et à explorer avec lui les œuvres d'artistes qui ont marqué leur temps.



*Les Fondamentaux de la manipulation : convergences*, sous la

direction d'Evelyne Lecuq, éd. Théâtrales (Carnets de la marionnette), 2003.

ISBN 2-8460-133-5

Une nouvelle collection sur le théâtre de marionnettes, plus particulièrement consacrée à la transmission des connaissances sur la pratique de cet art. Ce premier volume est dédié aux fondamentaux de la manipulation, et rassemble une série de points de vue et de témoignages d'où émergent les spécificités actuelles d'un art ancestral.

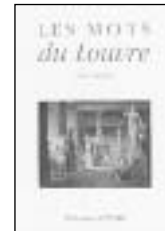
*La Nouvelle française contemporaine*,

Annie Mignard, éd. Adpf, 2000.

ISBN 2-911127-78-1

Un outil simple et maniable présentant une analyse trilingue – français, anglais, espagnol – de la situation de

la nouvelle depuis le tournant des années 1980.



*Les Mots du Louvre*, Jean Galard, éd. Paris-Musées/ Actes Sud (Les Mots),

mai 2003.

ISBN 2-7427-4365-0

Des mots tenaces sont attachés au vieux palais, à ses galeries, à ses façades, à ses œuvres.

Ce choix de 60 images couplées avec autant de textes brefs invite à parcourir le Louvre, de A jusqu'à V, d'Amour et Psyché à la Victoire de Samothrace.



*Trilingues au lycée!*

Guy de Dampierre, éd. Alistair, mars 2003.

ISBN 2-9105-6611-0

Ce livre dresse un état des lieux de l'enseignement des langues en France et propose une méthode qui montre comment un élève peut arriver à un authentique trilinguisme au bac. Un plaidoyer concret et argumenté pour l'introduction, dès le CP, à l'école publique, d'une méthode éprouvée, indispensable à l'heure de l'Europe.